



BENIN

Juillet 2018

CONSULTATIONS DE 2017 AU TITRE DE L'ARTICLE IV ET LA PREMIERE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE MODIFICATION DES CRITÈRES DE RÉALISATION — COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI; ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE BENIN

Dans le cadre des consultations de 2017 au titre de l'article IV et de la première revue au titre de la facilité élargie de crédit et demande de modification des critères de réalisation, les documents ci-après ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du Président du Conseil d'administration et qui résume les vues des administrateurs formulées à la réunion du 1^{er} décembre 2017, consacrée à l'examen du rapport des services du FMI sur des questions liées aux consultations au titre de l'article IV et de la première revue au titre de la facilité élargie de crédit.
- Le **rapport des services du FMI**, préparé par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration le 1^{er} décembre 2017, à l'issue des entretiens avec les autorités béninoises qui se sont conclus le 11 octobre 2017, et ont porté sur l'évolution de la situation et des politiques économiques sous-tendant l'accord du FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 15 novembre 2017.
- Une **annexe d'information** préparée par les services du FMI.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Benin.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités béninoises au FMI*
Mémoire de politiques économique et financière des autorités béninoises*
Protocole d'accord technique *
Questions générales

* Ces documents figurent aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :
International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>
Prix : 18,00 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**



Communiqué de presse N° 17/465
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
8 décembre 2017

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le FMI achève les consultations de 2017 au titre de l'article IV avec le Bénin

Le 1er décembre 2017, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu les consultations au titre de l'article IV avec le Bénin.¹

Les résultats macroéconomiques du Bénin ont été contrastés en 2016, l'économie ayant dû faire face aux répercussions négatives d'une conjoncture extérieure difficile. La croissance a été d'environ 4 %, mais une reprise est prévue en 2017-18, en raison de la vigueur de la production agricole, de l'augmentation des investissements publics et du dynamisme du secteur tertiaire. La croissance économique s'accélère; l'inflation est restée négative en 2016 et jusqu'à la fin du mois d'août 2017, mais devrait atteindre en moyenne 0,6 % en 2017.

Les perspectives à moyen terme continuent de montrer des signes favorables, avec une croissance économique forte et une inflation faible. La compression des dépenses courantes a contribué à la réalisation d'un déficit budgétaire inférieur aux prévisions du programme, à 6,0 % du PIB en 2016, contre 8,0 % en 2015. La trajectoire de l'assainissement des finances publiques indique une réduction supplémentaire du déficit, à 1,8 % du PIB en 2019, soit en deçà du critère de convergence de 3 % du PIB de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

Malgré ces perspectives économiques favorables à moyen terme, il subsiste des difficultés qui doivent être réglées. Il s'agit notamment de définir les priorités en matière de dépenses publiques pour promouvoir une croissance inclusive et réduire la pauvreté; d'accélérer les réformes des administrations fiscale et douanière afin de mobiliser plus de ressources intérieures; d'accroître l'efficacité des investissements publics pour pérenniser la croissance projetée à moyen terme; de s'attaquer à la charge croissante du service de la dette intérieure; et de renforcer la gestion de la dette afin de préserver la viabilité de la dette publique.

¹ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses pays membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des informations économiques et financières et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui sert de cadre aux délibérations du Conseil d'administration.

Évaluation par le Conseil d'administration²

Les administrateurs souscrivent à l'orientation générale de l'évaluation effectuée par les services du FMI. Ils félicitent les autorités d'avoir préservé la stabilité macroéconomique en dépit des répercussions négatives de la conjoncture régionale en 2016. Ils notent cependant que la pauvreté demeure un obstacle majeur à la réduction des inégalités et à l'élargissement du soutien au programme de réformes. Ils soulignent par conséquent la nécessité de poursuivre résolument la mise en œuvre de politiques et de réformes structurelles visant à préserver la stabilité macroéconomique et à promouvoir une croissance inclusive.

Les administrateurs saluent la performance solide de la mobilisation de recettes intérieures, qui a contribué à de meilleurs résultats dans le cadre du programme en 2017. Ils encouragent les autorités à poursuivre ces efforts en vue d'atteindre leur objectif d'augmenter les investissements publics et de stimuler les dépenses réduisant la pauvreté. L'exécution soutenue des réformes en cours des administrations fiscale et douanière sera essentielle pour réaliser le critère régional de convergence budgétaire. Les administrateurs encouragent les autorités à continuer de gérer la dette de manière prudente et à surveiller la dette des entreprises publiques, ainsi que les risques budgétaires éventuels liés aux projets de partenariat public-privé afin de préserver la viabilité de la dette publique. Ils soulignent également la nécessité d'améliorer l'efficacité des investissements publics.

Les administrateurs saluent l'engagement des autorités à définir les priorités en matière de dépenses et à allouer plus de ressources aux secteurs sociaux prioritaires. Ils insistent sur la nécessité de s'assurer que la diversification économique se concrétise et que les fruits de la croissance profitent à davantage de personnes. Ils encouragent les autorités à continuer d'appliquer des mesures bien ciblées afin de protéger les segments les plus vulnérables de la population.

Les administrateurs soulignent l'importance d'améliorer le climat d'investissement, qui fournira un soutien indispensable à la réalisation des objectifs définis dans le Document de développement économique du Bénin. Ils encouragent les autorités à éliminer les obstacles à la pratique des affaires, à lutter contre la corruption et à renforcer la gouvernance et la transparence en vue de favoriser une plus grande participation du secteur privé au financement du Programme d'actions du gouvernement (2016-21). Les administrateurs saluent par ailleurs l'adhésion du Bénin au Pacte du G-20 avec l'Afrique.

Les administrateurs signalent l'importance de l'inclusion financière pour accompagner la croissance économique. Ils saluent les progrès accomplis dans l'élimination des principaux obstacles à une intermédiation financière plus efficace, ainsi que la consolidation des informations relatives aux institutions de microfinance. Ils notent que des mesures supplémentaires s'imposent pour atténuer les risques d'instabilité liés au nombre élevé d'établissements de microfinance non agréés et régler la question des prêts improductifs du secteur bancaire.

² À l'issue des délibérations, la Directrice générale, en qualité de Présidente du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. Une explication des termes convenus utilisés communément dans les résumés se trouve à l'adresse : <http://www.imf.org/external/np/sec/misc/qualifiers.htm>.

Les administrateurs encouragent les autorités à continuer de combler le déficit de données et d'améliorer la qualité et la ponctualité des statistiques économiques, notamment en révisant les comptes nationaux.

Les prochaines consultations au titre de l'article IV avec le Bénin devraient avoir lieu conformément à la décision du Conseil d'administration sur le cycle de consultations avec les pays membres ayant conclu un accord avec le FMI.

Tableau 1. Bénin : principaux indicateurs économiques et financiers, 2014-22

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
			Est.	Programme				Projections	
	(variation annuelle en pourcentage)								
Revenu national									
PIB à prix courants	6.1	2.2	3.7	6.0	8.4	9.1	9.6	10.0	8.9
PIB à prix constants	6.4	2.1	4.0	5.6	6.0	6.3	6.7	7.1	6.2
Déflateur du PIB	-0.2	0.1	-0.3	0.4	2.3	2.6	2.7	2.8	2.0
Indice des prix à la consommation (moyenne)	-1.1	0.3	-0.8	0.6	2.5	2.8	2.8	2.8	2.8
Indice des prix à la consommation (fin de période)	-0.8	2.3	-2.7	2.8	2.2	3.2	2.5	3.1	2.6
Finances de l'administration centrale									
Recettes totales	-1.9	5.0	-9.0	21.7	12.6	8.3	13.4	13.1	11.2
Dépenses et prêts nets	-3.7	35.5	-12.6	21.0	4.8	-2.8	5.5	6.1	6.2
Secteur extérieur									
Exportations de biens et de services	8.3	15.9	-8.5	16.0	14.4	13.0	4.3	14.7	8.9
Importations de biens et de services	16.4	-0.8	-5.0	18.7	8.4	8.3	5.4	10.7	7.0
Termes de l'échange (moins = détérioration)	1.0	2.1	1.7	0.4	-0.7	0.4	1.8	0.8	0.2
Taux de change effectif nominal (moins = dépréciation)	s/o	s/o
Taux de change effectif réel (moins = dépréciation)	s/o	s/o
	Variation en % de la monnaie au sens large en début de période								
Monnaie et crédit									
Avoirs intérieurs nets	8.7	-17.5	11.4	1.4
Crédit intérieur	0.7	-19.0	13.7	1.4
Créances nettes sur l'administration centrale	1.7	5.2	5.1	0.8
Crédit au secteur privé	-1.0	-24.2	8.6	0.5
Monnaie au sens large (M2)	16.7	-10.4	0.3	7.8
	(en % du PIB, sauf indication contraire)								
Comptes nationaux									
Investissement brut	28.6	25.6	24.6	28.6	28.3	26.3	26.9	27.5	24.2
Investissement public	5.2	7.7	5.9	9.3	8.6	6.3	5.9	5.5	5.3
Investissement privé ¹	23.4	17.9	18.7	19.2	19.7	20.1	21.0	22.0	18.9
Épargne intérieure brute	13.4	13.4	12.8	15.0	15.7	14.6	15.5	16.6	13.9
Épargne publique	2.0	-0.5	-0.7	1.8	2.5	2.6	3.6	4.4	5.1
Épargne privée	11.4	13.9	13.5	13.2	13.2	12.0	11.8	12.2	8.7
Épargne nationale brute	20.0	17.4	17.2	19.4	20.1	19.4	20.4	21.2	18.5
Consommation	86.6	86.6	87.2	85.0	84.3	85.4	84.5	83.4	86.1
Consommation des administrations publiques	12.5	15.0	12.6	11.4	11.1	10.8	10.7	10.7	10.6
Consommation privée	74.2	71.6	74.6	73.6	73.2	74.6	73.9	72.7	75.5
Finances de l'administration centrale									
Recettes totales	16.3	16.7	14.7	16.8	17.5	17.4	18.0	18.5	18.9
Dépenses et prêts nets	19.1	25.3	21.4	24.4	23.6	21.0	20.2	19.5	19.0
Solde primaire ²	-2.4	-7.9	-5.5	-5.5	-3.8	-1.3	-0.1	0.9	1.5
Solde primaire de base ³	0.0	-4.2	-3.0	-2.4	0.1	2.4	3.1	3.5	4.3
Déficit budgétaire global (base engagement, dons exclus)	-2.8	-8.6	-6.7	-7.5	-6.1	-3.6	-2.3	-1.0	-0.2
Déficit budgétaire global (base engagement, dons compris)	-1.9	-8.0	-6.0	-6.1	-4.5	-1.8	-0.6	0.0	0.8
Service de la dette (en % des recettes)	6.0	8.2	12.0	16.1	17.2	17.8	15.9	13.9	12.0
Dette publique totale	30.5	42.4	49.5	55.5	56.0	53.3	48.7	44.4	40.5
Secteur extérieur									
Solde des biens et services	-15.2	-12.2	-11.7	-13.6	-12.6	-11.7	-11.5	-10.9	-10.4
Solde du compte courant (dons compris)	-8.6	-8.2	-7.4	-9.1	-8.2	-6.9	-6.5	-6.3	-5.7
Solde du compte courant (dons exclus)	-8.8	-8.2	-7.5	-9.4	-8.7	-7.7	-7.2	-6.9	-6.3
Balance des paiements globale	0.9	2.3	-6.4	1.6	3.8	6.7	6.5	6.5	6.7
Ratio service de la dette/exportations	5.1	5.3	4.7	5.9	6.4	5.8	6.1	5.5	5.2
PIB nominal (milliards de FCFA)	4,800	4,904	5,084	5,390	5,844	6,378	6,992	7,693	8,375
PIB nominal (millions de dollars)	9,722.9	8,295.3	8,577.1	9,268.7	10,481.3	11,490.6	12,595.9	13,859.1	15,087.6
Taux de change FCFA/dollar (moyenne de la période)	493.6	591.2	592.7
Dette totale du secteur public non financier (en % du PIB) ⁴		...	49.7	55.6	56.2	53.3	48.9	44.6	40.6
Population (millions)	10.3	10.6	10.8	11.1	11.4	11.7	12.0	12.3	12.6
PIB nominal par habitant (en dollars)	946	786	792	833	918	980	1047	1124	1193

Sources : autorités béninoises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Y compris l'investissement hors budget réalisé par les entreprises publiques non financières.

² Recettes totales moins dépenses courantes primaires, dépenses d'investissement et prêts nets.

³ Recettes totales moins dépenses courantes primaires et dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures.

⁴ Les données comprennent la dette projetée de l'administration centrale et les nouveaux emprunts du secteur public financier pour financer les infrastructures à partir de 2016, ainsi que le montant nominal des garanties de l'État.



BÉNIN

15 novembre 2017

RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES CONSULTATIONS DE 2017 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, LA PREMIÈRE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET LA DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION

PRINCIPAUX THÈMES

Contexte. À sa prise de fonction en avril 2016, le nouveau gouvernement s'est rapidement attaqué à la détérioration de la situation budgétaire, aggravée par les répercussions de la situation du Nigéria, et a demandé au FMI son soutien au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC). Le 7 avril 2017, le Conseil d'administration du FMI a approuvé un accord au titre de la FEC en faveur du Bénin pour un montant égal à 111,42 millions DTS (environ 151,03 millions de dollars soit 90 % de la quote-part du Bénin) à l'appui du programme de réformes économiques et financières du pays.

Politiques relatives au programme. Aux fins de la réalisation des objectifs du programme appuyé par la FEC, il est recommandé au Bénin de :

- accélérer la mise en œuvre des réformes nécessaires à l'élargissement de l'assiette fiscale et accroître l'efficacité des dépenses publiques;
- appliquer résolument les principales mesures structurelles de soutien visant à augmenter la capacité d'absorption et l'efficacité des dépenses d'investissement;
- renforcer la gestion de la dette publique et promouvoir une politique d'emprunt prudente;
- favoriser l'investissement privé en consolidant les institutions et en améliorant l'environnement économique.

Perspectives et risques. Les perspectives à moyen terme, marquées par une croissance économique forte et une inflation faible, restent favorables. La reprise se confirme, portée par le dynamisme de la production agricole, la hausse de l'investissement public et la résilience du secteur tertiaire. La compression des dépenses courantes dans le cadre de la loi de finances rectificative approuvée par le parlement en juillet 2016 a contribué à réduire le déficit budgétaire (dons compris) à 6,0 % du PIB en 2016 alors qu'il s'élevait à 8,0 % en 2015. Le projet de loi de finances 2018 tient compte des bons résultats enregistrés en 2017, en termes de mobilisation des recettes et appelle à une mise en œuvre des mesures relatives à l'administration fiscale dans les délais prévus. Parmi les risques qui pèsent sur les perspectives figurent : i) une reprise différée au

Nigéria et les chocs y afférent ; ii) une résistance au programme de réformes ; iii) des engagements conditionnels imprévus liés aux entreprises publiques et à d'autres contrats publics; iv) la volatilité du prix à l'exportation du coton et v) la non-matérialisation des gains d'efficacité de l'investissement public escomptés et une réaction limitée du secteur privé (annexe II : matrice d'évaluation des risques).

Position des services du FMI. Les services du FMI appuient la demande des autorités pour la première revue du programme de l'accord FEC, ainsi que la modification des critères de réalisation. L'achèvement de la revue entraînera un décaissement équivalent à 15,917 millions DTS. Le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) définit les politiques adéquates pour la poursuite des objectifs du programme.

Approuvé par
Dominique Desruelle
 (Département
 Afrique) et **Daria**
Zakharova
 (Département de la
 stratégie, des
 politiques et de
 l'évaluation)

Les entretiens relatifs aux consultations de 2017 au titre de l'article IV et de la première revue de l'accord au titre de la facilité élargie du crédit (FEC) ont eu lieu à Cotonou du 13 au 27 septembre et à Washington les 10 et 11 octobre. La mission était composée de M. Norbert Toé (chef de mission), M. Rodolfo Maino et Mme Aissatou Diallo (tous trois du Département Afrique) et de M. Mouhamadou Sy (Département des finances publiques). Mme Boukpassi (Bureau de l'Administrateur) a participé à cette mission. La mission a rencontré le Président M. Patrice Talon, M. Abdoulaye Bio Tchané, Ministre d'État chargé du plan et du développement ; M. Romuald Wadagni, Ministre de l'Économie et des finances ; M. Alain Komaclo, Directeur national de la BCEAO ; et des hauts responsables dans les domaines économiques et financiers. La mission a bénéficié du concours de M. Karim Barhoumi (Représentant résident), qui a également participé aux entretiens, et de M. Joseph Houessou (économiste au bureau du Représentant résident). M. Andrea Coppola (Banque mondiale) a participé à certaines des réunions. La mission a rencontré des représentants de la communauté diplomatique et du secteur privé.

TABLE DES MATIERES

CONTEXTE ET PERSPECTIVES : RENFORCER LES PILIERS POUR UNE TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ÉCONOMIE	6
ÉVOLUTION RÉCENTE	7
PERSPECTIVES ET RISQUES	9
ENTRETIENS DE POLITIQUE GÉNÉRALE	11
A. Accélérer la mise en œuvre des réformes visant à élargir l'assiette fiscale et renforcer l'efficacité des dépenses publiques	11
B. Préserver la viabilité de la dette à long terme	15
C. Promouvoir la diversification, la croissance inclusive et le développement des circuits financiers	16
D. Renforcer l'environnement économique par la promotion de la bonne gouvernance	20
RÉSULTATS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	22
A. Mise en œuvre du programme	22
B. Programme économique pour 2018	22

C. Assurances de financement, capacité de remboursement et sauvegardes	23
------------------------------------------------------------------------	----

AUTRES QUESTIONS	24
-------------------------	-----------

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	25
-------------------------------------------	-----------

A. Récentes évolutions de la balance des paiements	48
----------------------------------------------------	----

B. Évaluation du taux de change	49
---------------------------------	----

C. Compétitivité structurelle	50
-------------------------------	----

ENCADRÉS

1. La pauvreté au Bénin	8
-------------------------	---

2. Document de développement économique (DDE) 2017–21	13
-------------------------------------------------------	----

3. Efficacité de l'investissement public	14
------------------------------------------	----

4. Étapes de transformation et de diversification	17
---------------------------------------------------	----

5. Effets redistributifs des mesures en matière de revenus et de dépenses	19
---------------------------------------------------------------------------	----

GRAPHIQUES

1. Évolution récente de la situation économique, 2010–17	28
----------------------------------------------------------	----

2. Évolution de la situation budgétaire et projections, 2012–19	29
-----------------------------------------------------------------	----

3. Évolution des secteurs réel et extérieur	30
---------------------------------------------	----

TABLEAUX

1. État d'avancement des critères de réalisation quantitatifs et des objectifs indicatifs et modifications proposées, 2017	32
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

2. État d'avancement des repères structurels pour 2017	33
--------------------------------------------------------	----

3. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2014–22	35
--------------------------------------------------------------	----

4. Opérations de l'administration centrale consolidée, 2014–22 (milliards FCFA)	36
---------------------------------------------------------------------------------	----

5. Opérations de l'administration centrale consolidée, 2014–22 (pourcentage du PIB)	37
-------------------------------------------------------------------------------------	----

6. Opérations de l'administration centrale consolidée, 2016–18	38
----------------------------------------------------------------	----

7. Balance des paiements, 2012–22	39
-----------------------------------	----

8. Situation monétaire, 2013–18	40
---------------------------------	----

9. Calendrier des décaissements dans le cadre de l'accord FEC	41
---------------------------------------------------------------	----

10. Indicateurs de capacité à rembourser le FMI, 2017–31	42
----------------------------------------------------------	----

11. Indicateurs de solidité financière 2011–17	43
------------------------------------------------	----

ANNEXES

I. Mise en œuvre des recommandations antérieures du FMI	44
---------------------------------------------------------	----

II. Matrice d'évaluation des risques	46
--------------------------------------	----

III. Évaluation du secteur extérieur	48
--------------------------------------	----

IV. Stratégie de développement des capacités pour l'exercice 2017	54
-------------------------------------------------------------------	----

V. Assistance technique, évaluation de 2015-17	57
------------------------------------------------	----

VI. Viabilité de la dette extérieure et publique	62
--------------------------------------------------	----

APPENDICE

I. Lettre d'Intention _____	70
Piece Jointe I. Mémorandum de politiques économiques et financières _____	72
Piece Jointe II. Protocole d'Accord Technique _____	82

CONTEXTE ET PERSPECTIVES : RENFORCER LES BASES POUR UNE TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ÉCONOMIE

1. Il a été difficile de parvenir à une croissance inclusive. Après une décennie de résultats économiques décevants, le Bénin a enregistré ces trois dernières années (2013-15) une croissance moyenne de 5,2 %, réduisant son écart avec la croissance moyenne du PIB par habitant en Afrique subsaharienne (AfSS) (encadré 1). Toutefois, cette solide performance macroéconomique ne s'est pas traduite par une réduction sensible de la pauvreté. Celle-ci reste un problème majeur qui requiert une croissance plus élevée et plus inclusive à moyen terme (graphique 1 du texte). La productivité faible et stagnante du secteur agricole est la première cause de la réduction limitée de la pauvreté dans les zones rurales¹.

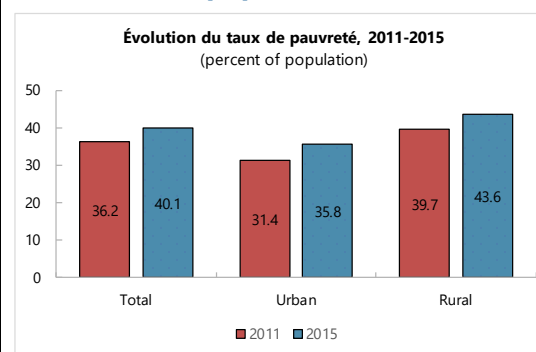
2. Le gouvernement est déterminé à mener une transformation structurelle de l'économie béninoise en augmentant les investissements et en diversifiant l'économie.

Le 7 avril 2017, le Conseil d'administration du FMI a approuvé la demande d'accord triennal au titre de la FEC des autorités béninoises. Les administrateurs ont souligné l'importance de poursuivre des politiques qui préservent la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette publique. Pendant les Assemblées annuelles du FMI et du Groupe Banque mondiale, le Bénin est devenu un participant à part entière du Pacte du G20 avec l'Afrique dans l'espoir d'accroître le financement du Programme d'actions du gouvernement (PAG), 2016-21 par le secteur privé.²

3. Le programme de réformes du gouvernement a rencontré certaines difficultés, mais les autorités restent déterminées à l'appliquer. En avril, une révision de la Constitution visant à favoriser la transparence et la redevabilité des hauts responsables du secteur public n'a pas été approuvée. En outre, peu de progrès ont été accomplis en matière de réformes des instances d'audit. Toutefois, les autorités sont déterminées à poursuivre la mise en œuvre intégrale du programme de réformes et réitèrent leur engagement à améliorer la gouvernance et la transparence et à renforcer la redevabilité des hauts responsables du secteur public.

4. La mise en œuvre des recommandations antérieures est globalement satisfaisante (annexe I). Les autorités ont réalisé des progrès importants en ce qui concerne la stabilisation de la

Graphique 1 du texte. Bénin : taux de pauvreté, 2011–15 (pourcentage de la population)



Source : autorités béninoises.

¹ Le rapport *Géographie du bien-être au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Togo* de Nga Thi Viet Nguyen et Felipe F. Dizon montre que les agglomérations urbaines au Bénin sont principalement concentrées dans le sud du pays, c'est-à-dire dans les zones agro-écologiques les plus favorables et dans les zones côtières tandis que le nord du pays reste pauvre et jouit d'un accès limité au marché.

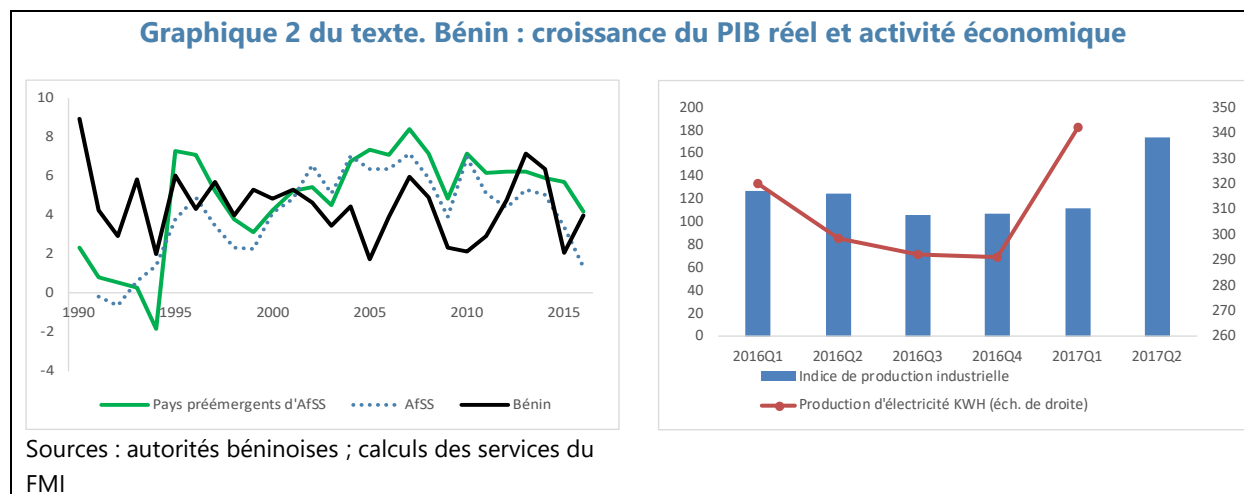
² Ce programme devrait être financé à 61 % par le secteur privé (environ 9,3 milliards USD sur 5 ans).

situation macroéconomique et la mise en œuvre des réformes structurelles capitales, notamment la nécessité d'améliorer la gestion de la politique budgétaire pour accroître la marge de manœuvre budgétaire, préserver la viabilité de la dette et réduire les risques macro-financiers. Néanmoins, l'environnement économique continue d'entraver l'approfondissement et l'inclusion financière.

ÉVOLUTION RÉCENTE

La croissance s'accélère et l'inflation reste modérée. L'exécution du budget devrait être meilleure que prévu dans le programme tandis que le déficit du compte des transactions courantes devrait légèrement augmenter sous l'effet de la hausse des importations.

5. La croissance du PIB se rétablit grâce à l'agriculture. Le Bénin a affiché un taux de croissance de 4,0 % en 2016, contre 2,1 % en 2015 (tableau 3 et graphique 2 du texte). La forte croissance du PIB en 2016 tient principalement à des conditions météorologiques favorables et à un meilleur accès aux intrants agricoles. En revanche, la dépréciation du naira, conjuguée au recul en 2016 des activités liées à l'égrenage du coton, a eu un effet négatif sur le secteur secondaire (croissance de 2,6 % en 2016 contre 10,1 % en 2015). Malgré un contexte sous-régional difficile, le secteur tertiaire a enregistré un accroissement de la valeur ajoutée de 3,4 % par rapport à une prévision initiale de 2,7 %. L'inflation est devenue négative en 2016 (-0,8 %) après avoir enregistré une augmentation modérée en 2015. Les indicateurs de production industrielle et d'électricité ont montré un accroissement de l'activité économique ces derniers mois (graphique 2 du texte). Par conséquent, en 2017 la croissance devrait atteindre 5,6 % et l'inflation devenir positive pour atteindre 0,6 %.



Encadré 1. La pauvreté au Bénin

L'évolution de la consommation des ménages entre 2011 et 2015 montre que les dépenses réelles annuelles par habitant ont diminué, passant de 226 440 FCFA à 223 402 FCFA, soit une baisse d'environ 1,3 %. La croissance au Bénin est le résultat d'une augmentation de la surface cultivée et du travail plutôt que d'une hausse de la productivité. La part importante des activités informelles dans l'économie et la faible productivité, en particulier dans l'agriculture, sont les principales causes du manque d'inclusion. Malgré le recul de la pauvreté non monétaire globale ces dernières années, les données montrent que le taux de pauvreté des populations rurales (dans le nord du pays) est élevé par rapport à celui des populations urbaines (concentrées dans le sud du pays).

Bénin : dépenses par habitant et pauvreté, 2011 par rapport à 2015

(francs CFA)

	Dépenses par habitant		Dépenses réelles*	Évolution du niveau de vie (%)	Pauvreté non monétaire (% de la population)	
	2011	2015			2011	2015
Zones urbaines	327,234	336,099	315,029	-3,73	26.4	20.5
Zones rurales	154,070	158,351	148,424	-3,66	32.9	36.0
Bénin	226,440	238,343	223,402	-1,34	30.2	28.7

* Dépenses par habitant en 2015, déflatées par les prix de 2011.

Source : INSAE

L'enquête et l'analyse menées par l'INSAE ont également mis en évidence les résultats suivants :

- Dans l'ensemble, les indicateurs de pauvreté se sont dégradés. La pauvreté touchait 36,2 % en 2011 contre 40,1 % en 2015, principalement du fait de la contraction des dépenses de consommation.
- Pourtant, la proportion d'individus qui s'estiment pauvres a diminué partout. Cette proportion est passée de 77 % en 2011 à 66 % en 2015 dans les zones urbaines et de 73 % à 67,2 % sur la même période dans les zones rurales.
- D'après l'édition 2016 du rapport sur le développement humain, *Le développement humain pour tous*, le Bénin avait perdu une place par rapport à 2015 et était classé 167^e sur 185 pays. Au niveau régional, il occupait la 31^e place en 2015 et la 35^e en 2016. Toutefois, le niveau de développement du Bénin est resté pratiquement inchangé, étant donné que son indicateur du développement humain est passé de 0,480 en 2015 à 0,485 en 2016, une valeur inférieure à la moyenne de 0,497 du groupe de pays à « développement humain faible » et à la moyenne de 0,523 des pays d'Afrique subsaharienne.
- Les femmes ont des taux de pauvreté (non monétaire) plus élevés que les hommes. Toutefois, s'agissant de la pauvreté monétaire, l'analyse a montré que les groupes dirigés par des femmes se trouvaient dans une situation plus favorable que ceux dirigés par des hommes (les femmes chefs de famille disposent généralement d'une autonomie économique suffisante, en partie en raison de leur statut marital, de la taille du ménage et du secteur d'activité et du fait que les femmes bénéficient d'un meilleur accès au crédit). Les individus vivant dans des ménages dont le chef a au minimum suivi l'enseignement primaire sont moins touchés par la pauvreté monétaire et non monétaire.
- La persistance de la pauvreté non monétaire s'explique par le manque d'infrastructures de base tandis que l'augmentation de la pauvreté monétaire tient à : i) la baisse des revenus par habitant dans les zones rurales liée à un recul des rendements ; ii) la fragilité structurelle du secteur agricole (aléas climatiques, absence de contrôle de l'eau, mauvais accès aux bonnes semences, manque de services de vulgarisation ou mauvaise qualité de ces services) et iii) l'essor du secteur informel.

Source : *Note sur la pauvreté au Bénin en 2015*, Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE).

6. Le déficit des transactions extérieures courantes (dons inclus) devrait rester élevé en 2017. Après une brève amélioration en 2016, il devrait atteindre 9,1 % du PIB, du fait de l'augmentation des investissements en 2017, associée à la progression des importations de biens et services d'environ 19 %.

7. Les vulnérabilités liées à la dette restent modérées, mais doivent être surveillées de près. La nouvelle analyse de viabilité de la dette (AVD) du Bénin a confirmé l'existence d'un risque modéré de surendettement (annexe VI)³. La dette publique totale s'est accrue en 2016, du fait de la stratégie du gouvernement consistant à utiliser le financement intérieur pour des projets d'investissement en capital. Environ 90 % des engagements intérieurs publics sont composés d'effets publics émis sur le marché financier régional. Les services du FMI recommandent aux autorités de poursuivre leurs activités auprès des donateurs potentiels pour lever davantage de financements à des conditions concessionnelles.

8. Le secteur financier est stable, mais sa vulnérabilité s'est accrue. Malgré l'augmentation de la capitalisation des banques, le niveau toujours élevé des prêts non productifs est un signe de problèmes structurels, limitant le rôle des banques commerciales dans le financement du secteur privé (tableau 11). Le ratio fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques du système bancaire a atteint 10,0 % fin juin 2017. Le ratio de liquidité (total des prêts/total des dépôts) est maintenu à 78 %. Toutefois, la forte concentration des portefeuilles de prêts des banques est une source d'inquiétude. Le ratio prêts improductifs/total des prêts s'élevait à 20,3 % du crédit total à fin juin 2017. Le secteur de la microfinance a affiché une augmentation des prêts et des dépôts, mais les progrès en matière de fermeture des institutions de microfinance non agréées restent limités.

PERSPECTIVES ET RISQUES

Les perspectives à moyen terme sont favorables et sont cohérentes avec les hypothèses initiales du programme, mais des risques pèsent sur ces prévisions (¶ 11).

9. Les perspectives de croissance à moyen terme restent favorables. La croissance du PIB réel devrait s'accélérer à moyen terme sous l'effet de : i) la vigueur persistante de la production agricole ; ii) l'investissement, tant public que privé, soutenu et iii) la reprise du secteur tertiaire. L'inflation devrait rester inférieure au taux de convergence de l'UEMOA de 3 %. D'après le programme, le déficit budgétaire devrait devenir inférieur au critère de convergence de l'UEMOA de 3 % d'ici 2019, après avoir considérablement augmenté en 2017. La position extérieure devrait s'améliorer puisque le solde global devrait devenir excédentaire à partir de 2017. D'après les données disponibles fin juin 2017, les agrégats macroéconomiques pour 2017-18 ont été estimés comme suit.

³ Cette évaluation est conforme à l'AVD réalisée en avril 2017.

- La croissance devrait atteindre 6,0 % en 2018 et 6,6 % en moyenne sur la période 2019-22, essentiellement sous l'effet de la bonne performance du secteur agricole, de la reprise en cours de l'économie nigériane, de la hausse des investissements publics, de la résilience du secteur tertiaire (transport, télécommunications, commerce) et du recours à l'investissement privé en réponse à l'amélioration attendue des infrastructures.
- L'inflation devrait s'élever en moyenne à 2,8 % sur la période 2018-22.
- Le déficit budgétaire (dons inclus) devrait tomber à 4,5 % en 2018 et baisser encore à 1,8 % du PIB en 2019.
- La politique monétaire de la Banque centrale des états de l'Afrique de l'ouest (BCEAO) devrait rester favorable, renforçant l'augmentation du crédit au secteur privé prévue dans le programme⁴.
- La dette du secteur public non financier (SPNF) devrait atteindre 56,2 % du PIB en 2018 avec une valeur actuelle (VA) de 48,3 % du PIB.
- Après avoir atteint un pic en 2017, le déficit des transactions extérieures courantes (dons inclus) devrait diminuer pour s'établir à 8,2 % du PIB en 2018 et 6,4 % du PIB en moyenne pour la période 2019-22 en ligne avec l'évolution prévue de l'investissement et des importations.

Tableau 1 du texte. Bénin : principaux indicateurs économiques et financiers — Scénarios de référence et alternatif, 2017-22

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Scénario de référence (programme)						Scénario de rechange (projections)					
PIB réel	5.6	6.0	6.3	6.7	7.1	7.2	5.6	4.0	4.7	5.2	5.5	6.2
Indice des prix à la consommation (moyenne)	0.6	2.5	2.8	2.8	2.8	2.8	0.6	2.6	2.9	2.9	2.9	2.9
Investissement public*	9.3	8.6	6.3	5.9	5.5	5.3	9.3	8.7	6.5	6.1	5.6	5.3
Recettes totales	16.8	17.5	17.3	17.9	18.4	18.8	16.8	17.1	17.0	17.9	18.4	18.8
Déficit budgétaire (dons compris)	-6.1	-4.5	-1.8	-0.6	0.0	0.8	-6.1	-5.6	-2.7	-1.6	-0.8	0.2
Solde budgétaire de base	-2.6	0.1	2.4	3.1	3.5	4.2	-2.6	-0.7	2.1	2.7	3.3	4.1
Dette du secteur public non financier	55.6	56.4	53.8	49.3	45.0	40.7	55.6	58.3	56.8	53.2	49.6	45.9
Compte courant	-9.1	-8.4	-7.1	-6.6	-6.4	-5.8	-9.1	-8.0	-6.3	-5.9	-5.6	-5.2

Source: estimations et projections des services du FMI.

* Le volume des investissements reste le même dans les deux scénarios.

⁴ Le 6 septembre 2017, le Comité de politique monétaire de la BCEAO a maintenu ses deux principaux taux directeurs inchangés — le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal — respectivement fixés à 2,5 % et 4,5 %.

10. L'évaluation du secteur extérieur ne suscite pas des préoccupations immédiates, mais elle met en évidence la nécessité de renforcer la compétitivité (annexe III). Elle montre également que le taux de change effectif réel correspond globalement aux paramètres fondamentaux bien que la compétitivité reste faible. Les autorités partagent les conclusions de cette évaluation et sont déterminées à poursuivre les réformes structurelles à même d'accroître la compétitivité de l'économie.

11. Risques. Parmi les risques qui pèsent sur les perspectives figurent : i) un possible retard dans la reprise au Nigéria et les chocs correspondants ; ii) une réticence de l'Assemblée nationale à soutenir le programme de réformes ; iii) des engagements conditionnels non encore identifiés en lien avec des entreprises publiques et d'autres marchés publics ; iv) la volatilité du prix à l'exportation du coton et v) la possible non-matérialisation des gains d'efficacité de l'investissement public escomptés et une réponse limitée du secteur privé (annexe II : matrice d'évaluation des risques). Un scénario alternatif, reposant sur une croissance plus faible du fait de la non-matérialisation des gains d'efficacité de l'investissement public escomptés, montre une dégradation des principaux indicateurs macroéconomiques à moyen terme, requérant un rééquilibrage intérieur plus marqué (tableau 1 du texte).

Avis des autorités

12. Les autorités partagent globalement l'avis des services du FMI sur les perspectives et les risques à moyen terme. Les autorités estiment comme les services qu'un rééquilibrage budgétaire est nécessaire pour réduire la dette et maintenir la stabilité macroéconomique et la croissance. Elles approuvent également les perspectives d'inflation modérée et le fait qu'une orientation plus stricte de la politique budgétaire contribuera à améliorer la position extérieure. Les autorités partagent l'opinion des services selon laquelle la participation du secteur privé est capitale pour renforcer le programme de réformes.

ENTRETIENS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

Les discussions ont porté principalement sur la façon : i) d'accélérer les réformes pour créer une marge budgétaire ; ii) de préserver la viabilité de la dette ; iii) de diversifier l'économie et promouvoir la croissance inclusive ; et iv) d'encourager la bonne gouvernance et la transparence.

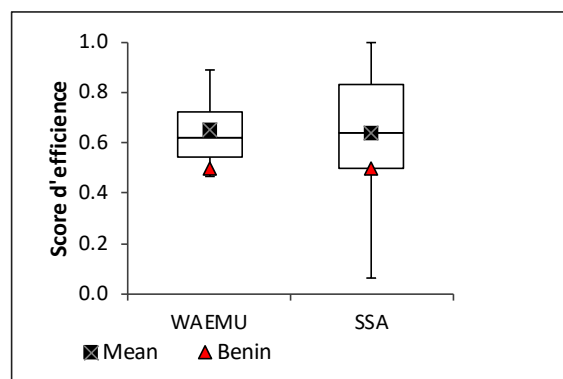
A. Accélérer la mise en œuvre des réformes visant à élargir l'assiette fiscale et renforcer l'efficacité des dépenses publiques

Mobilisation des recettes

13. Les réformes des administrations fiscale et douanière restent sur la bonne voie, mais elles doivent être mises en œuvre plus rapidement. La priorité donnée par le gouvernement au renforcement de la mobilisation des recettes intérieures commence à porter ses fruits. Les mesures

préalables en vue d'atteindre plus facilement la cible de recettes prévues dans le programme ont été appliquées. Les recettes totales devraient augmenter de 21,7 % en 2017 pour atteindre 907,5 milliards FCFA. Toutefois, la mise en œuvre des réformes visant à moderniser les administrations fiscale et douanière, en accroissant leur efficacité et en renforçant leur coordination, doit se poursuivre avec vigueur pour maintenir l'amélioration constatée jusqu'à la fin du mois de juin 2017 (tableaux 5 et 6 et encadré 3). Toutefois, les recettes fiscales se sont maintenues à 13,5 % du PIB en 2017, bien en dessous du seuil de 20 % fixé par l'UEMOA.

Graphique 3 du texte. Bénin : indicateurs d'efficacité de l'investissement public



Source : calculs des services du FMI.

Avis des Autorités

14. Les autorités ont réaffirmé leur engagement à appliquer des réformes supplémentaires pour mobiliser davantage de ressources. Conformément aux objectifs de développement définis dans le Document de développement économique (DDE) (encadré 2), les autorités poursuivront leurs efforts en matière d'application des réformes des administrations fiscale et douanière de façon à créer la marge budgétaire supplémentaire nécessaire pour financer le PAG. Afin d'augmenter le recouvrement des recettes fiscales, les autorités chercheront à : i) améliorer la gestion des ressources humaines dans l'administration fiscale ; ii) mener à bien un plan pour améliorer le civisme fiscal de façon à atténuer les risques qui pourraient nuire à la mobilisation des recettes ou au recouvrement des taxes et impôts et iii) renforcer la mise en œuvre des valeurs transactionnelles dans les douanes (MPEF ¶116). En outre, elles accélèrent les réformes visant à intégrer les systèmes électroniques des administrations fiscale et douanière afin d'accroître leur efficacité et de renforcer la coordination entre ces deux administrations.

Efficacité de l'investissement

15. Le programme de réformes des autorités doit être axé sur la réduction du déficit d'efficacité des investissements publics afin de renforcer la mise en œuvre du PAG 2016-21. Une analyse préliminaire des données disponibles sur la gestion des investissements publics montre que l'efficacité des investissements publics est relativement faible au Bénin (graphique 3 du texte) par rapport aux pays de référence. En outre, le travail d'analyse de l'efficacité des investissements publics montre que la quantité et la qualité des infrastructures au Bénin restent relativement faibles et qu'il est nécessaire de renforcer certaines institutions de gestion des investissements publics (GIP), ce qui pourrait réduire l'écart d'efficacité. Les mauvais critères de sélection des projets publics et le manque de transparence dans les procédures de passation de marchés contribuent à l'inefficacité des dépenses publiques. Au vu des conclusions du document de la série des Questions générales, les services ont recommandé l'application de mesures visant à remédier à l'inefficacité

des dépenses publiques, comme l'adoption d'un système de planification solide en coordination avec la préparation du budget, la mise en place d'une coordination efficace entre l'État et les administrations locales et l'instauration d'un cadre normatif et institutionnel complet en matière de passation de marchés publics.

Encadré 2. Document de développement économique (DDE) 2017–21

Le DDE du Bénin pour 2017-21 se base sur les programmes économiques et sociaux à long terme des pouvoirs publics (*Études Nationales de Perspectives à Long Terme — Bénin Alafia 2015*) et sur les réalisations et les difficultés de mise en œuvre, des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) antérieurs et sur le Plan de développement économique et social (PDES), 2012-15. Le PDES a enregistré des progrès réguliers sur plusieurs fronts, mais des difficultés demeurent concernant la gouvernance, le manque de capacités, la bonne mise en œuvre des réformes, la gestion des projets, la mobilisation des recettes intérieures, la priorisation des dépenses, la modernisation de l'agriculture et la sécurité alimentaire.

Pour remédier à ces difficultés, le DDE vise premièrement à poursuivre l'amélioration de l'environnement macroéconomique pour parvenir à une croissance inclusive grâce à une croissance rapide et soutenue et atteindre le double objectif d'augmentation des revenus et de création d'emploi tout en renforçant les fondements d'un développement durable.

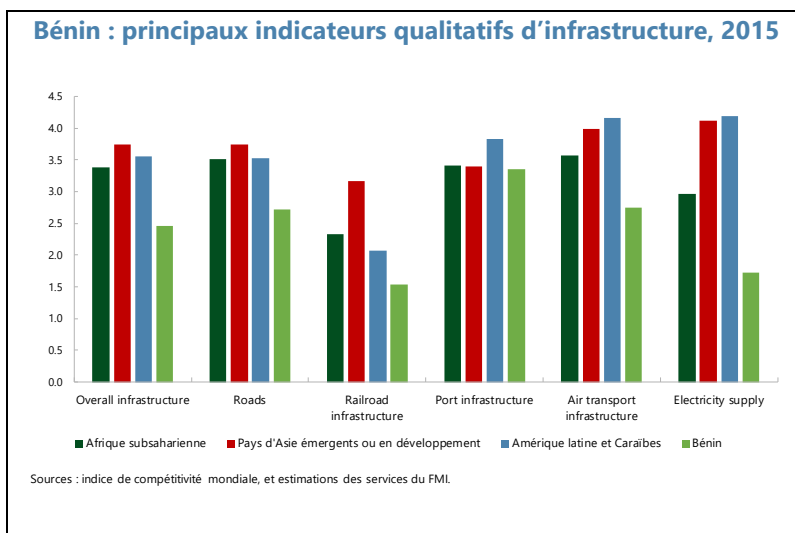
Le DDE constate que la croissance moyenne durant la DSRP 2011-15 (5,3 %) a été insuffisante (l'objectif pour 2015 était de 7,5 %) pour permettre une réduction significative de la pauvreté et du chômage (par rapport à une croissance démographique de 3,5 % durant la période). Le DDE prend également acte de la gravité de la dynamique de la pauvreté au Bénin (décrite de façon détaillée à l'encadré 1) et identifie quatre défis majeurs en termes de développement : i) accroître la compétitivité ; ii) réduire les inégalités d'accès de la population aux services de base ; iii) corriger les disparités entre les différentes zones économiques et iv) améliorer l'environnement économique. Pour favoriser la réalisation d'objectifs macroéconomiques, le DDE définit des priorités en termes de réformes sectorielles : i) renforcer l'État de droit ; ii) améliorer la gouvernance ; iii) maintenir la stabilité macroéconomique ; iv) accroître la croissance économique ; v) consolider les résultats dans le domaine de l'éducation ; vi) renforcer la protection sociale et vii) promouvoir un développement économique durable.

Les principes qui sous-tendent le DDE sont conformes aux piliers du Programme d'actions du gouvernement et des PDES précédents. Toutefois, dans le cadre de cette stratégie, il pourrait être judicieux de mettre davantage l'accent sur l'amélioration de la gestion des finances publiques et de la mobilisation des ressources intérieures et de mettre en œuvre plus rapidement la réforme relative à la sécurité alimentaire nationale. En outre, accorder une place importante à l'agro-industrie pour favoriser la diversification des exportations, accroître l'investissement public dans les infrastructures prioritaires et dans les secteurs sociaux et attirer l'investissement direct à l'étranger pour augmenter les exportations pourraient également favoriser une croissance inclusive.

Encadré 3. Efficience de l'investissement public

Le Bénin devrait accroître significativement l'investissement public pour réduire son déficit d'infrastructures. Ce déficit d'infrastructures est relativement important et il est généralement décrit comme un frein à la croissance. Toutefois, le Bénin accuse un retard par rapport à la moyenne de l'Afrique subsaharienne en matière d'approvisionnement en électricité, de densité de routes revêtues et d'infrastructures de télécommunication. Le manque d'infrastructures ou leur inefficience limite la reprise des échanges et de l'activité économique ; et pèse sur la croissance. Pour réduire ce déficit, le Bénin envisage d'accroître significativement les dépenses publiques en capital à moyen terme.

Non seulement le Bénin manque d'infrastructures, mais la qualité des infrastructures existantes est considérée comme relativement médiocre et l'efficience des investissements semble faible. D'après le dernier rapport sur la compétitivité globale du Forum économique mondial, la qualité de l'approvisionnement en électricité, des voies de chemin de fer et des routes, est inférieure à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne de référence. À niveau comparable de stock réel de capital public, la qualité globale des infrastructures au Bénin est perçue comme inférieure à celle d'autres pays de la région.



L'approche en termes de frontière d'efficience (Questions générales) évalue l'efficience relative du Bénin à transformer les investissements publics (intrants) en infrastructures (extrants). Elle montre que, par rapport à des pays comparables dans la région, l'efficience des investissements publics est moins bonne et qu'il est possible de considérablement améliorer celle-ci. Les résultats du Bénin sont inférieurs à ceux de tous les groupes de comparaison, l'écart entre le Bénin et les autres pays dépend de l'indice d'efficience utilisé. D'après trois indices d'efficience, il apparaît que le Bénin pourrait accroître l'efficience des investissements de 55 % en moyenne avec le même volume d'investissement. Le Bénin pourrait considérablement améliorer l'efficience des investissements publics en améliorant la qualité des institutions. C'est ce qui ressort de la régression qui laisse penser qu'un renforcement des institutions pourrait réduire le déficit d'efficience des investissements publics. Améliorer l'efficience des investissements publics pourrait à son tour contribuer à stimuler la croissance et accélérer les progrès en vue de réaliser le programme de développement.

Avis des autorités

16. Les autorités ont réitéré leur détermination à améliorer l'efficience des investissements publics. Elles se sont félicitées des résultats et des principales recommandations de la mission d'assistance technique (AT) du FMI dans le pays, menée en octobre 2017 qui a réalisé une évaluation de la gestion des investissements publics (EGIP). Les autorités ont exprimé leur volonté de s'appuyer sur ces conclusions et ces recommandations pour renforcer la planification et la réalisation des projets d'infrastructures publiques dans le but d'améliorer le suivi des engagements, de conduire une évaluation *ex post* des projets, d'accroître la coordination interministérielle et d'augmenter le

capital humain. Les autorités chercheront à améliorer la sélection des projets, la passation des marchés et leur mise en œuvre afin d'optimiser la dépense publique.

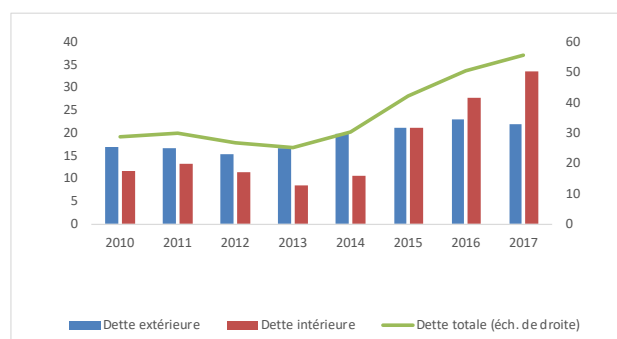
B. Préserver la viabilité de la dette à long terme

Renforcer la viabilité de la dette publique

17. L'augmentation rapide de la dette intérieure ces dernières années rend indispensable le strict respect du programme d'assainissement budgétaire afin de préserver la viabilité de la dette publique à long terme. L'AVD de septembre 2017 confirme l'existence d'un risque modéré de surendettement au Bénin (annexe VI). Toutefois, la dette publique intérieure est passée de 8,6 % du PIB à 33,6 % du PIB entre 2013 et 2017 (graphique 4 du texte) et représente aujourd'hui 60 % de la dette totale. Les services du FMI encouragent les autorités à mettre résolument en œuvre les réformes

budgétaires afin que le programme d'assainissement budgétaire soit respecté, de façon à faciliter l'ancrage prévu de la dette publique⁵ et à préserver la viabilité de la dette à long terme.

Graphique 4 du texte. Bénin : dette totale du secteur public non financier 2010-2017 (pourcentage du PIB)



Sources : données des autorités ; calculs des services du FMI.

18. Il conviendrait de poursuivre les efforts visant à renforcer la gestion de la dette publique. Le recours accru de l'État au marché financier régional pour financer des projets d'investissement public a fait augmenter la VA de la dette publique à 48,4 % du PIB en 2017. Les services encouragent les autorités à s'appuyer sur les récents progrès en matière de disponibilité des données relatives à la dette publique et sur la préparation d'une stratégie de gestion de la dette à moyen terme afin d'optimiser le recours au marché régional de la dette.

19. De nouveaux progrès sont nécessaires pour évaluer les risques budgétaires liés aux PPP. Les services du FMI ont salué les progrès réalisés par les autorités dans le suivi des entreprises publiques. Les autorités recueillent et analysent les états financiers et les réponses à un questionnaire des 22 entreprises publiques et des 140 agences autonomes afin d'évaluer leur endettement. Toutefois, l'évaluation des risques budgétaires liés aux PPP reste un problème malgré la création d'une unité dédiée au sein du Ministère des finances.

⁵ Le point d'ancrage est défini comme la limitation de la VA de la dette du SPNF à 50 % du PIB, ce qui concorde avec un ratio d'endettement du SPNF culminant à 56,2 % du PIB en 2018. Ce ratio de la VA de la dette est inférieur au seuil estimé de 56 % du PIB, au-delà duquel le risque de surendettement public est accru pour les pays dotés de capacités modérées comme le Bénin.

Avis des autorités

20. Les autorités partagent l'avis des services quant à la nécessité de renforcer la gestion de la dette. Étant donné l'importance de la dette intérieure (qui comprend les emprunts contractés sur le marché financier régional, qui sont assortis de maturités plus courtes, de taux d'intérêt plus élevés et de délais de remboursement plus courts), les autorités privilégieront les emprunts extérieurs à des conditions concessionnelles et renforceront l'agence de gestion de la dette (MPEF 15). Elles accéléreront l'adoption d'un compte de trésorerie unique, amélioreront la qualité des flux de trésorerie et feront coïncider les instruments de dette à court terme avec les besoins de liquidité. Au vu des risques de refinancement associés à la dette intérieure, les autorités chercheront à obtenir des obligations à plus longue maturité lorsqu'elles auront recours au marché financier régional.

C. Promouvoir la diversification, la croissance inclusive et le développement des circuits financiers

21. La diversification de l'économie et le développement du secteur financier sont essentiels pour renforcer le caractère inclusif de la croissance. Malgré la forte contribution du secteur agricole à la croissance ces dernières années, le Bénin fait face à des difficultés en matière de diversification des exportations et de production nationale. S'appuyant sur des expériences internationales, le document de la série Questions générales sur la croissance, la transformation structurelle et la diversification des exportations préparé par les services du FMI, montre le type de réformes structurelles et de diversification susceptibles de dynamiser et de pérenniser la croissance. Ces réformes devraient viser à :

- améliorer les infrastructures et les réseaux commerciaux, à réduire les barrières à l'entrée de nouveaux produits, à approfondir les marchés financiers, à favoriser l'efficacité de l'intermédiation financière et de l'accès aux marchés et à investir dans le capital humain (encadré 4) ;
- renforcer la bonne position relative du Bénin s'agissant de l'importance de la valeur ajoutée étrangère de ses exportations, généralement appelée intégration vers l'amont (graphique 5 du texte)⁶; et
- mettre davantage l'accent sur les politiques sectorielles comme la diffusion de produits de base agricoles à haute valeur ajoutée, la promotion de l'agro-industrie et le développement du tourisme. Des initiatives visant à améliorer les résultats dans le domaine de l'éducation et à renforcer la gouvernance et la transparence en matière de réglementation devraient compléter ces politiques sectorielles.

⁶ Le Bénin affiche des résultats supérieurs à ceux des pays de comparaison pour cet indicateur.

Encadré 4. Étapes de transformation et de diversification

L'économie béninoise reste peu diversifiée et connaît une certaine désindustrialisation depuis la chute de la part des activités manufacturières dans la production, qui est passée de 22 % en 2000 à 12 % en 2012. À l'heure actuelle, l'agriculture emploie environ 70 % de la main-d'œuvre disponible et contribue approximativement à 22 % du PIB. Le Bénin cherche à remédier à la désindustrialisation par des politiques qui accroissent la valeur ajoutée de l'agriculture et du tourisme, objectif de l'un des piliers du PAG à savoir la transformation structurelle de l'économie. Ces secteurs ont été identifiés comme des facteurs majeurs de la croissance future. Plus précisément :

- Des politiques transversales visent à réaliser des gains d'efficacité en matière d'investissements publics, à accroître l'investissement privé dans l'énergie et le transport ainsi qu'à renforcer l'enseignement et augmenter les compétences et le capital humain. Des initiatives ont été mises en œuvre pour améliorer l'environnement économique, mais de nouveaux progrès sont nécessaires en ce qui concerne l'accès à l'électricité, le paiement des impôts et taxes et l'obtention de prêts.
- Dans le secteur agricole, le Bénin a élaboré des mesures dont le but est de : i) créer sept pôles régionaux de développement de l'agriculture et promouvoir les secteurs à haute valeur ajoutée comme la production d'ananas, de noix de cajou, de coton, de maïs, de manioc et de riz ; ii) faire évoluer l'industrie de transformation à l'aide d'innovations technologiques et iii) développer l'aquaculture continentale.
- Dans le secteur du tourisme, les projets d'investissement cherchent à : i) mettre en place un pôle touristique autour de l'art vaudou et ii) recréer la cité historique de Ouidah pour en faire la destination phare du tourisme mémoriel en Afrique.

22. Pour lutter contre les inégalités et rendre la croissance plus inclusive, les conclusions du document de la série Questions générales mettent en évidence les recommandations suivantes :

i) soutenir les politiques d'urbanisation pour permettre à plus d'individus de tirer profit des économies d'échelle et accroître le développement économique; ii) améliorer la productivité de l'agriculture par le biais de la sécurité foncière, de l'irrigation et le renforcement des services de vulgarisation pour améliorer la sécurité alimentaire dans les zones rurales; iii) mettre en œuvre des transferts budgétaires en faveur des pauvres par le biais de transferts interrégionaux (par exemple, les pouvoirs publics locaux des zones défavorisées peuvent utiliser les transferts budgétaires reçus de la part de l'administration centrale pour investir dans la santé et l'éducation) et iv) adopter des programmes de protection sociale efficaces par rapport aux coûts comme des coupons électroniques ou des transferts par téléphone mobile pour protéger les plus vulnérables.

23. Les services ont souligné la nécessité de remédier aux faiblesses de l'infrastructure financière et de l'environnement économique pour inciter les banques à prêter au secteur privé. Bien que la situation macroéconomique ces dernières années ait été favorable à la stabilité financière, le secteur financier béninois reste sous-développé et vulnérable, ce qui limite sa capacité à soutenir le crédit au secteur privé et en définitive la croissance. Le nombre important d'institutions de microfinance non agréées soulève des risques d'instabilité financière. Un document de la série Questions générales a examiné le concours du secteur financier à une croissance économique

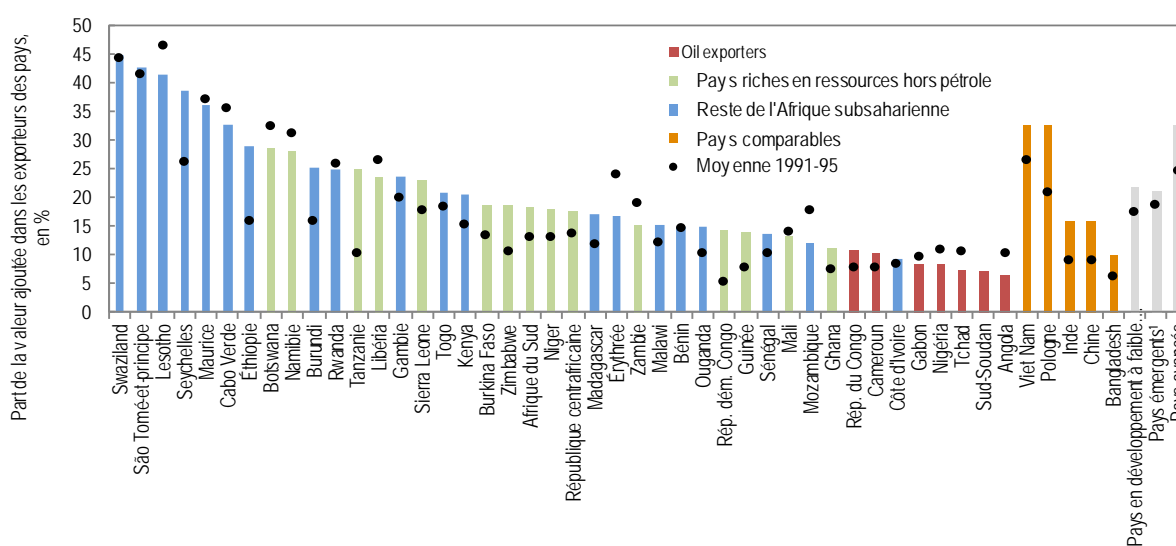
durable, a décrit les préoccupations en termes de stabilité et a étudié comment encore améliorer l'inclusion financière⁷.

Avis des autorités

24. Les autorités ont reconnu l'urgence de soutenir la croissance inclusive et de réduire la pauvreté. Elles ont souligné le fait que l'un des principaux piliers du PAG est l'amélioration des conditions de vie des populations et vont étudier la faisabilité des recommandations des services du FMI et appliquer celles qui vont dans le sens de ce pilier. Dans l'intervalle, elles ont indiqué avoir adopté une réforme emblématique de la protection sociale des couches les plus pauvres de la population. La réforme, appelée *Assurance pour le Renforcement du Capital Humain—ARCH*, sera effective fin 2017/début 2018 et prévoit une couverture médicale universelle des couches les plus pauvres, une aide alimentaire, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et des soins de santé durant la petite enfance.

25. Les autorités ont convenu qu'il est nécessaire d'améliorer la compétitivité en levant les obstacles structurels existants. À cet égard, elles prendront des mesures pour réaliser de nouveaux progrès dans l'amélioration du climat des affaires et l'accroissement du capital humain qui pourraient réduire les contraintes qui pèsent sur la production et renforcer le cycle des investissements. En particulier, les réformes visant à améliorer l'éducation et accroître la productivité pourraient avoir un effet positif sur l'économie informelle. Globalement, la diversification des exportations et le volume d'exportation ont légèrement augmenté ces dernières années, mais la diversification de la production pourrait générer des taux de croissance plus élevés.

Graphique 5 du texte. Afrique subsaharienne et pays comparables : degré d'intégration aux chaînes de valeur mondiales, moyenne 2008–12



Source : Perspectives économiques régionales, Département Afrique du FMI (avril 2015).

⁷ Ce document s'appuie sur [le document de la série des Questions générales relatif aux problèmes du secteur macrofinancier de 2015](#).

Encadré 5. Effets redistributifs des mesures en matière de recettes et de dépenses

Incidence budgétaire et inégalités

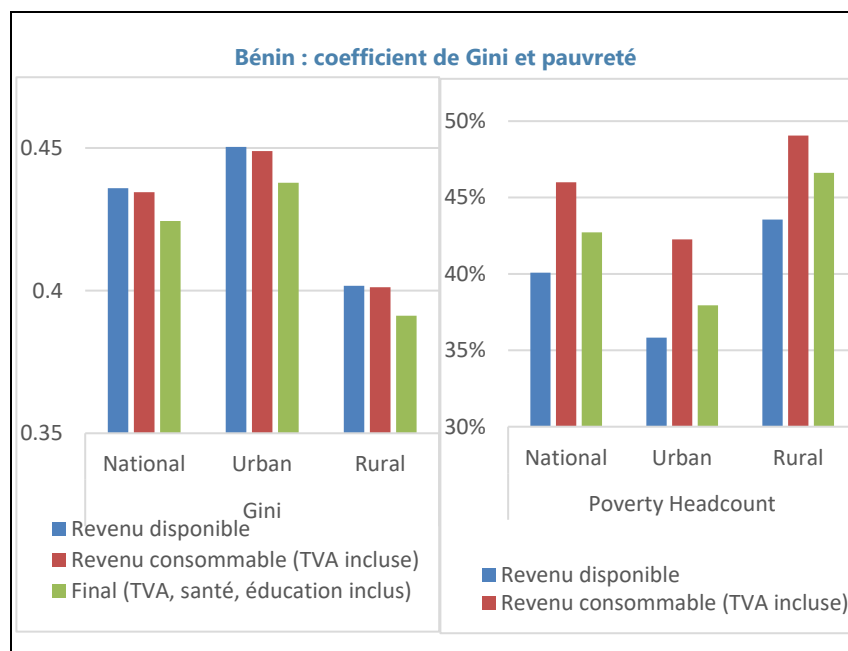
Un document de la série des Questions générales fournit une évaluation des mesures existantes axées sur les recettes et les dépenses en matière d'inégalités et de pauvreté et prend en compte l'essentiel du portefeuille de dépenses sociales (éducation et santé). Reposant sur les données disponibles, l'évaluation porte principalement sur l'effet redistributif des politiques budgétaires à un moment précis et seulement sur les dépenses de santé et d'éducation (du côté des dépenses) et de la TVA (du côté des recettes de l'État, seule donnée disponible aux fins de cette évaluation).

La détermination de l'effet des politiques budgétaires redistributives sur les revenus s'appuie sur la comparaison de deux « concepts de revenus », l'un tenant compte des mesures budgétaires (concept post-budgétaire) et l'autre non (concept pré-budgétaire). L'analyse montre que la politique budgétaire a un effet redistributif au Bénin. Si la TVA réduit les inégalités, elle contribue aussi à augmenter le taux de pauvreté. Le coefficient de Gini relatif au revenu disponible s'élève à 0,43, un point de Gini de plus que le coefficient relatif au revenu final, c'est-à-dire les dépenses de consommation moins les impôts indirects et les prestations en nature générées par la santé publique et les systèmes éducatifs (graphique). Les inégalités sont légèrement plus élevées dans les zones urbaines que dans les zones rurales, mais la politique budgétaire est aussi efficace dans les deux cas.

Politiques macro-structurelles et inégalités

S'appuyant sur un modèle dynamique d'équilibre général élaboré par Fabrizio et al. (2017) *, un autre document de la série Questions générales propose des simulations de mesures axées sur les recettes et les dépenses possibles. Une comparaison des résultats de simulation de mobilisation des recettes laisse penser que la TVA est la mesure qui crée le moins de distorsions en termes de production agrégée. L'analyse porte sur les mesures visant à mobiliser les ressources intérieures et donne deux résultats importants.

- La réforme de la TVA se traduit par une augmentation des inégalités de revenus dans les zones urbaines. Dans les zones urbaines, les ménages pauvres travaillent dans le secteur qui n'est pas exposé à la concurrence, qui est informel, tandis que les ménages les plus riches travaillent dans le secteur manufacturier. La réforme de la TVA réduit la demande agrégée et les prix des biens non échangeables, ce qui entraîne une baisse des revenus des populations urbaines pauvres. Les ménages urbains riches voient leurs revenus augmenter en raison de l'augmentation des investissements dans l'économie, ce qui donne lieu à une augmentation relative du salaire dans le secteur manufacturier.
- La réforme de la TVA réduit les inégalités de revenus dans les zones rurales. La diminution de la demande agrégée entraîne une baisse des prix de l'agriculture qui pèse sur les ménages ruraux. Les ménages ruraux les plus riches sont encore plus touchés, car ils vendent une plus grande part de leur production, qui aboutit à des niveaux inférieurs d'inégalités de revenus dans le secteur.



*Fabrizio, Stefania, David Furceri, Rodrigo Garcia-Verdu, Bin Grace li, Sandra V. Lizarazo, Marina Mendes Tavares, Futoshi Narita et Adrian Peralta-Alva, 2017, Macro-Structural Policies and Income Inequality in Low-Income Developing Countries, SDN/17/01, janvier.

26. Les autorités ont également reconnu qu'il était nécessaire de promouvoir la croissance inclusive. S'appuyant sur les conclusions des deux évaluations de la pauvreté préparées pour servir de support aux consultations au titre de l'Article IV, les services ont mis l'accent sur les effets redistributifs des impôts et taxes et des politiques de dépenses et recommandé de donner la priorité aux investissements dans les zones rurales⁸. Le document de la série Questions générales a montré que : i) la TVA peut contribuer à créer des recettes considérables tout en réduisant les inégalités, mais aussi avoir un impact négatif sur les populations très pauvres; ii) les dépenses de santé et d'éducation sont plus efficaces que la TVA pour réduire les inégalités et elles ont un impact positif sur les populations très pauvres, mais des financements importants sont nécessaires pour y parvenir et iii) l'effet marginal des politiques redistributives est plus élevé dans les zones rurales, étant donné que les besoins sont plus importants et l'impact similaire. Au vu de ces résultats, les services ont souligné l'importance d'accroître la TVA et d'utiliser les ressources générées pour financer les dépenses de santé et d'éducation destinées aux ménages ruraux à faibles revenus. Les autorités ont également reconnu qu'il était nécessaire de promouvoir la croissance inclusive (encadré 5).

27. Les autorités se sont engagées à prendre des mesures visant à renforcer l'approfondissement financier. Elles mettront en œuvre un système d'enregistrement électronique des titres qu'elles étendront à l'ensemble du pays et chercheront à accroître les capacités du système judiciaire en développant les formations sur la réglementation commerciale et en créant des tribunaux de commerce et des mécanismes d'arbitrage. Afin de renforcer le cadre de surveillance, la BCEAO et la Commission bancaire régionale commencent à mettre en œuvre une supervision fondée sur le risque. Les autorités ont convenu qu'il était nécessaire d'accélérer l'application d'un nouveau régime de résolution harmonisé régional et de renforcer l'organisme de supervision de la microfinance en augmentant le nombre de superviseurs, en particulier dans les zones rurales, mesure nécessaire pour une supervision et une application de la réglementation opportunes. Elles se sont également engagées à régulariser les institutions de microfinance non agréées.

D. Renforcer l'environnement économique par la promotion de la bonne gouvernance

28. Un environnement économique favorable est essentiel pour que le secteur privé soit le moteur de la croissance. Les autorités ont lancé plusieurs réformes visant à améliorer le climat des affaires et de l'investissement, à soutenir le processus de diversification et à renforcer le caractère inclusif encore insuffisant de la croissance (MPEF 116). Le recours massif à l'investissement privé pour remédier au déficit d'infrastructures et la participation du Bénin au Pacte du G20 avec l'Afrique ont accru l'importance de ces réformes (MPEF 119). Toutefois, peu de progrès ont été réalisés en ce qui concerne : i) le renforcement des agences d'audit ; ii) la résolution des faiblesses de l'environnement

⁸ L'équipe a collaboré avec le *Commitment to Equity Institute* afin de mieux comprendre les effets de modifications de la politique budgétaire sur la pauvreté et les inégalités.

économique mesurées par les indicateurs de l'enquête *Doing Business* et ii) la lutte contre la corruption et l'amélioration de la gouvernance et de la transparence.

Avis des autorités

29. Les autorités vont accélérer la réforme des agences d'audit et améliorer le système de passation de marché. Elles ont convenu qu'il était nécessaire de mener le plan de réforme de l'audit interne et externe des pouvoirs publics et de créer un système de contrôle véritablement indépendant et transparent, notamment en renforçant les deux formes d'audit. En outre, les autorités prévoient d'instaurer un système de passation de marché concurrentiel, en limitant les appels d'offres directs et en appliquant les meilleures pratiques en matière de publicité des résultats des procédures de passation de marché.

30. Les réformes en cours devraient améliorer le climat des affaires. Même si le Bénin a poursuivi ses réformes, il a perdu deux places dans le classement de l'enquête *Doing Business* de la Banque mondiale en 2017. Le pays se situe à la 155^e place et enregistre de légers progrès quant à la facilité de créer une entreprise, l'obtention de prêts et la protection des investisseurs minoritaires. Les autorités prévoient d'améliorer le raccordement à l'électricité, le paiement des taxes et impôts et l'exécution des contrats. D'après l'indice de compétitivité globale pour 2017-18, la corruption est l'un des plus gros obstacles à l'activité économique et certains indicateurs de parties tierces laissent penser que des difficultés persistent au Bénin⁹. Il conviendrait de prendre de nouvelles mesures pour s'attaquer de manière décisive à la corruption, notamment en poursuivant les actions visant à instaurer un régime de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme efficace pour prévenir et détecter les actes de corruption et poursuivre en justice leurs auteurs.

31. Les autorités sont résolues à renforcer les dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption. Le 2 novembre 2017, les autorités ont approuvé, pour soumission à l'Assemblée nationale, un projet de loi sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, qui fusionne la loi sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et celle sur la lutte contre le financement du terrorisme (MPEF ¶16). Les autorités renforceront encore le dispositif de lutte contre la corruption, accroîtront la transparence et poursuivront la mise en œuvre cohérente du cadre juridique et réglementaire de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Elles sont également déterminées à adopter un régime de déclaration de patrimoine crédible et applicable, régime qui constitue un élément essentiel pour soutenir la mise en œuvre des actions de lutte contre la corruption. L'évaluation mutuelle du Bénin relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, qui doit être menée en février 2019, devrait permettre d'orienter les efforts déployés pour remédier aux insuffisances en matière d'application des normes du GAFI.

⁹ Selon l'indice Mo Ibrahim 2016, le Bénin a enregistré une légère amélioration de la gouvernance globale en 2015, ce qui situe le pays à la 16^e place sur 54 pays, principalement en raison de scores élevés dans les catégories « participation et de droits humains » et « sécurité et état de droit ».

RÉSULTATS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

A. Mise en œuvre du programme

32. Les résultats de la mise en œuvre du programme ont été globalement satisfaisants.

Tous les critères de réalisation à fin juin 2017 ont été remplis (tableau 1). En outre, tous les repères structurels pour fin juin ont été atteints et des progrès satisfaisants eu égard à ceux de fin septembre et de fin décembre ont été accomplis (MPEF tableau 2). La sous-exécution des dépenses sociales prioritaires (55,6 milliards FCFA alors que l'objectif s'élevait à 85,0 milliards FCFA fin juin 2017) tient à des retards dans la validation des projets par les ministères sectoriels et à d'autres obstacles administratifs. Les autorités ont indiqué qu'à partir du 21 septembre, les dépenses dans ces secteurs représentaient 88 % de la cible pour fin septembre et que des progrès considérables ont été réalisés pour atteindre l'objectif indicatif pour fin décembre (tableau 1).

B. Programme économique pour 2018

33. Les principaux objectifs de l'accord appuyé par la FEC sont de réduire le déficit budgétaire et de préserver la viabilité de la dette, d'accélérer la mobilisation des recettes intérieures, d'améliorer la qualité des dépenses et de renforcer les institutions indispensables au développement du secteur privé.

La réalisation de ces objectifs est facilitée par des réformes visant à : i) accroître les recettes intérieures et l'efficacité des dépenses publiques, ii) renforcer davantage la gestion de la dette et iii) améliorer l'environnement économique.

34. Le programme prévoit une accélération de la croissance s'accompagnant d'une hausse modeste de l'inflation. La croissance du PIB réel devrait augmenter pour atteindre 6 % en 2018 et 6,6 % en moyenne sur la période 2019-22 (MPEF ¶15). Cette augmentation du taux de croissance à moyen terme s'explique par : i) un accroissement constant de la production agricole ; ii) l'effet des investissements privés dans le cadre du PAG et iii) la reprise économique au Nigéria. L'inflation devrait en moyenne s'élever à 2 % en 2018 et à 2,2 % en 2019-22, une hausse imputable à l'augmentation des prix alimentaires et à l'appréciation du naïra du fait de la reprise économique au Nigéria. La position extérieure du Bénin devrait progressivement s'améliorer, sous l'effet de la croissance soutenue des exportations et du ralentissement des importations en raison de la diminution des investissements publics. Le solde des transactions courantes devrait se réduire pour atteindre 8,3 % du PIB et 6,6 % en 2018-22. Ce renforcement de la position extérieure devrait permettre au Bénin de participer à la reconstitution des réserves internationales des pays de l'UEMOA.

35. Le projet de budget 2018 est conforme au programme soutenu par la FEC grâce à un accroissement des recettes publiques plus élevé que prévu (MPEF ¶21). S'appuyant sur une mobilisation des recettes supérieure au niveau initialement programmé en 2017 (de 1,2 point de pourcentage de PIB), le projet de budget prévoit une augmentation des recettes intérieures et une légère hausse des investissements publics (MPEF ¶22). Par conséquent, le déficit budgétaire global (dons inclus) diminuera pour s'établir à 4,5 % du PIB contre 6,4 % du PIB initialement programmé.

Le 27 septembre, le Conseil des ministres a approuvé ce projet de budget pour soumission au parlement (MPEF ¶15). Les autorités ont réaffirmé leur détermination à suivre le programme d'assainissement e budgétaire, qui permet un alignement sur le critère de convergence de l'UEMOA de 3 % du PIB en 2019. Elles ont identifié des mesures permettant d'augmenter les prévisions de recettes (tableau du texte 2). Parmi celles-ci figurent : i) le renforcement du contrôle budgétaire reposant sur une évaluation des risques et un suivi des grandes entreprises plus efficaces; ii) l'application de pénalités pour retards de paiement des impôts et taxes; iii) la réduction des délais de traitement des litiges fiscaux; iv) l'amélioration du respect des obligations en matière fiscale; v) la suppression des exonérations de TVA et vi) le renforcement de la coordination entre les administrations douanière et fiscale (MPEF ¶17 et 18). L'augmentation des recettes non fiscales tient au non-renouvellement des exonérations dont bénéficiaient les entreprises de téléphonie mobile ; au recouvrement d'arriérés et à d'autres impôts et taxes spéciaux (communications électroniques, redevances routières). Parvenir à un accord sur un projet de budget 2018 conforme au programme appuyé par la FEC était une condition préalable à la conclusion de cette revue et cette condition a été satisfaite.

Tableau 2 du texte. Bénin : impact des mesures liées aux recettes, 2018¹

	Billions of FCFA	en pourcentage du PIB
Recettes fiscales		
Modernisation des procédures de recouvrement des impôts	25.2	0.4
Renforcement des procédures de contrôle fiscal	10.0	0.2
Réorganisation de l'administration fiscale	0.5	0.0
Recettes non fiscales		
Recouvrées par le Trésor	36.1	0.6
Recouvrées par le Trésor	16.6	0.3
Total	88	1.5

Sources: autorités béninoises et calculs des services du FMI.

1/Gains de recettes par rapport aux programme initial pour 2018.

36. L'accent continuera à être mis sur l'accroissement de la mobilisation des recettes et le renforcement de la gestion des finances publiques, de la gouvernance et de la transparence.

Les services ont insisté sur l'importance de mettre en œuvre les réformes structurelles figurant dans le programme dans les délais prévus afin de pérenniser les progrès réalisés jusqu'à présent (tableau 2 de l'appendice). Les services ont engagé les autorités à accélérer les réformes des entreprises publiques de premier plan qui pourraient être une source de risques budgétaires, du fait de leurs activités quasi budgétaires et de leurs engagements conditionnels.

C. Assurances de financement, capacité de remboursement et sauvegardes

37. Le programme est intégralement financé par des engagements fermes pour les 12 prochains mois et les perspectives que le programme soit financé le reste du temps sont bonnes. Bien qu'hésitants au départ, les partenaires au développement — la BAfD, la Banque

mondiale et l'Union européenne — notent avec satisfaction la possibilité d'achèvement de la première revue de l'accord au titre de la FEC. Ils ont réaffirmé leur engagement à accélérer le décaissement d'un appui budgétaire pour 2017 et d'un soutien financier pour 2018–19 (sous forme de dons et de prêts) suffisants pour couvrir le besoin de financement résiduel du programme (aide de 26 milliards de la Chine comprise). Il y a de bonnes chances que le Bénin obtienne des financements adéquats pour le reste de la durée du programme, étant donné qu'il conserve son accès au marché obligataire régional et bénéficie toujours du soutien des donateurs.

38. Il est proposé de modifier les critères de réalisation de fin décembre 2017. Étant donné que les bonnes performances en matière de mobilisation des recettes fin juin 2017 devraient se poursuivre pendant l'année, les services proposent une modification de trois critères de réalisation convenus pour fin décembre 2017, à savoir : i) le plafond sur le financement intérieur net de l'État ; ii) le plancher du solde budgétaire de base (hors dons) et iii) le plancher des recettes totales de l'État (tableau 1).

39. La capacité du pays à rembourser le Fonds est satisfaisante. L'encours de crédit accordé par le Fonds, une fois réalisés les décaissements dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, s'élèvera à 109,7 % du quota (135,82 millions DTS). La capacité du pays à rembourser le FMI reste solide (tableau 10) comme le confirme son risque modéré de surendettement et ses perspectives de croissance favorables.

40. Évaluation des sauvegardes. L'analyse conduite en 2013 par la banque centrale régionale de l'UEMOA, la BCEAO, a constaté que l'environnement de contrôle restait solide. Toutes les recommandations faisant suite à l'évaluation ont été mises en œuvre. Parmi ces recommandations figuraient le renforcement des accords relatifs à l'audit externe par la désignation d'une entreprise internationale dotée d'une expérience en matière de normes d'audit internationales pour les exercices 2015-17, l'accroissement des capacités du comité d'audit par le biais d'une expertise extérieure pour surveiller les processus d'audit et d'information financière et l'application des normes internationales d'information financière (IFRS) à compter de l'exercice 2015. Une mise à jour de l'évaluation des sauvegardes est prévue pour 2017, conformément au cycle de quatre ans des banques centrales régionales.

AUTRES QUESTIONS

41. Communication de données. La communication de données présente certaines lacunes en raison d'un manque de capacité, mais elle est globalement suffisante pour réaliser la surveillance. Des plans sont appliqués pour améliorer la qualité et le délai d'obtention des données économiques et pour remédier au manque de données avec l'aide de l'assistance technique du FMI — en particulier, en ce qui concerne la balance des paiements, la position extérieure globale, l'emploi et des indicateurs sociaux. Le Bénin s'appuie pour cela sur sa récente adoption du système général de diffusion des données améliorées (SGDD-a). Le pays s'attaquera également aux faiblesses des finances publiques afin de finaliser le cadre permettant l'application du Manuel de statistiques de finances publiques (MSFP) 2001/2014.

42. Développement des capacités. Les services et les autorités ont convenu des priorités d'assistance technique conformément au cadre pour le renforcement des capacités. Les autorités béninoises sont déterminées à continuer de renforcer les capacités aux fins de la bonne mise en œuvre du programme appuyé par la FEC. Elles sont parvenues à des accords avec les services sur la définition d'une stratégie globale de renforcement des capacités. Pour soutenir les priorités des autorités en termes d'action publique, l'AT du FMI accordera en particulier une large place aux administrations fiscale et douanière et à la gestion des finances publiques, gestion des investissements publics comprise. L'AT aura également pour but d'accroître la capacité des autorités à remédier aux insuffisances qualitatives et quantitatives en matière de données. L'aide visant à améliorer les statistiques du secteur réel sera étendue au renforcement des statistiques des comptes nationaux (annexe V).

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

43. L'économie fait preuve de résilience. L'économie béninoise a résisté aux répercussions négatives en 2016 et elle est appelée à enregistrer un taux de croissance élevé de façon durable. Les services félicitent les autorités pour leur action rapide en 2016 qui a réduit les dépenses courantes, mis fin à la détérioration de la situation budgétaire et stabilisé la situation macroéconomique. Des politiques prudentes et une mise en œuvre déterminée du programme de réformes défini dans le DDE, 2017–21 ont contribué à aider le Bénin à préserver le bon environnement macroéconomique et à créer les conditions requises pour le maintien de la croissance économique associée à une faible inflation. À l'avenir, les politiques macroéconomiques et structurelles devraient continuer à préserver la viabilité extérieure, remédier aux vulnérabilités du secteur financier et concourir à la stabilité de l'UEMOA.

44. Toutefois, les bons résultats macroéconomiques n'ont pas suffi pour faire reculer la pauvreté. L'augmentation de la pauvreté malgré les bons résultats macroéconomiques en termes de croissance indique clairement que la croissance n'est pas inclusive et que l'efficacité des investissements publics est faible. L'aggravation de la pauvreté reste un défi majeur que les autorités doivent relever afin de réduire les inégalités et d'assurer un soutien plus large au programme de réformes. Les services saluent l'engagement des autorités à hiérarchiser les dépenses et à allouer plus de ressources aux secteurs sociaux prioritaires, qui devraient améliorer les indicateurs sociaux. Les politiques publiques devraient veiller à ce que la diversification économique se concrétise et que les fruits de la croissance profitent à davantage de personnes. À cette fin, les services encouragent les autorités à continuer d'appliquer des mesures bien ciblées afin de protéger les segments les plus vulnérables de la population.

45. La nécessité d'accroître la mobilisation des recettes intérieures ne saurait être trop soulignée. Accroître la mobilisation des recettes intérieures est essentiel à l'objectif des autorités d'augmenter les investissements publics et les dépenses réduisant la pauvreté afin de répondre aux demandes d'amélioration des conditions de vie au Bénin. Les services saluent l'accroissement de la mobilisation des recettes intérieures en bonne voie pour dépasser l'objectif prévu par le programme. Pour s'inscrire dans la durée, les réformes des administrations fiscale et douanière en

cours devraient être résolument mises en œuvre afin d'élargir l'assiette de l'impôt et améliorer le respect des obligations fiscales et douanières. Le projet de loi de finances 2018 reflète les bons résultats en matière de mobilisation des recettes enregistrés en 2017 et suppose l'application des mesures relatives à l'administration fiscale dans les délais prévus.

46. Suivre le programme d'assainissement budgétaire est capital pour assurer la viabilité de la dette. Atteindre le point d'ancrage requiert des efforts soutenus pour satisfaire le critère de convergence de l'UEMOA. Il est nécessaire d'adopter des pratiques de gestion de la dette prudentes afin de lisser le profil du service de la dette à long terme et de faire en sorte que le Bénin continue de présenter un risque modéré de surendettement. Il est particulièrement important que le pays cherche à obtenir des obligations à plus longue maturité lorsqu'elles ont recours au marché financier régional. Un suivi étroit de la dette des entreprises publiques et des risques budgétaires associés aux projets de PPP est également essentiel pour mieux évaluer les engagements conditionnels et préserver la viabilité de la dette publique.

47. L'amélioration de l'environnement économique est primordiale pour soutenir la croissance inclusive et les stratégies de développement du DDE. Étant donné que l'investissement privé est une source de financement du PAG, il est impératif de lever les blocages qui pèsent sur l'environnement économique, d'autant plus que le Bénin participe désormais au Pacte du G20 avec l'Afrique. Les services invitent les autorités à redoubler d'efforts pour lutter contre la corruption et renforcer la gouvernance et la transparence afin d'assurer des conditions de concurrence équitables nécessaires à l'essor du secteur privé.

48. Il conviendrait de poursuivre les efforts déployés pour corriger les vulnérabilités du secteur financier. Les services se réjouissent des mesures visant à lever les principales barrières qui entravaient le renforcement de l'efficacité de l'intermédiation financière et les progrès dans l'application des réformes pour accroître les informations relatives aux institutions de microfinance. Des efforts soutenus sont nécessaires pour atténuer les risques d'instabilité liés au nombre important d'établissements de microfinance non agréés et régler la question des prêts improductifs du secteur bancaire, qui restent élevés malgré une baisse récente.

49. Il est nécessaire de remédier aux insuffisances en matière de qualité et de délai d'obtention des statistiques économiques. Les services du FMI saluent les efforts des autorités en vue de renforcer les statistiques des comptes nationaux et leur récente adoption du SGDD-a. Ils les encouragent à poursuivre l'exécution de leurs plans pour combler le manque de données et améliorer la qualité et le délai d'obtention des données économiques et améliorer les méthodes de collecte et de diffusion des données, notamment de la publication des comptes nationaux révisés il y a peu.

50. Les services soutiennent la demande des autorités d'achever la première revue du programme appuyé par la FEC, de modifier certains critères de réalisation et de fixer des critères de réalisation et des repères structurels pour 2018. L'achèvement de cette revue permettra un décaissement équivalent à 15 917 millions DTS. La Lettre d'intention et le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) joints au présent document

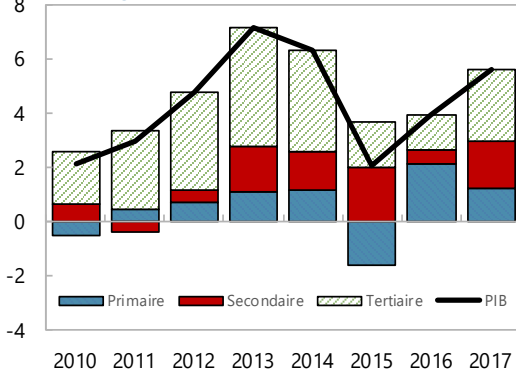
définissent les politiques adéquates en vue de poursuivre les objectifs du programme. La capacité du pays à rembourser le Fonds est satisfaisante et les risques liés à la mise en œuvre du programme sont gérables.

51. Il est prévu que la prochaine consultation au titre de l'Article IV avec le Benin sera tenue selon la décision du Conseil d'administration relative aux cycles de consultation des pays membres qui ont des accords de financement avec le Fonds.

Graphique 1. Bénin : évolution récente de la situation économique, 2010–17

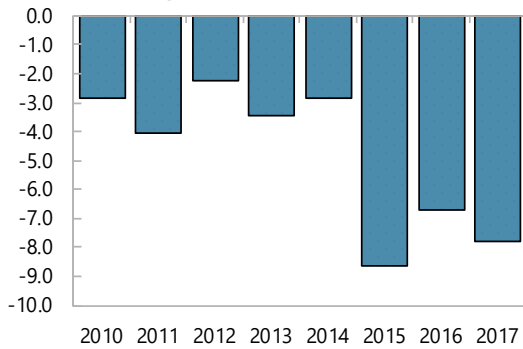
La croissance a augmenté depuis 2015, tirée par l'agriculture et le secteur tertiaire...

Contribution à la croissance du PIB
(pourcentage)



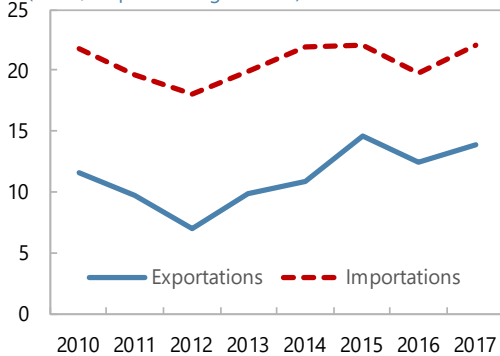
Les résultats budgétaires sont conformes aux objectifs du programme...

Équilibre budgétaire global
(en pourcentage du PIB, hors dons)



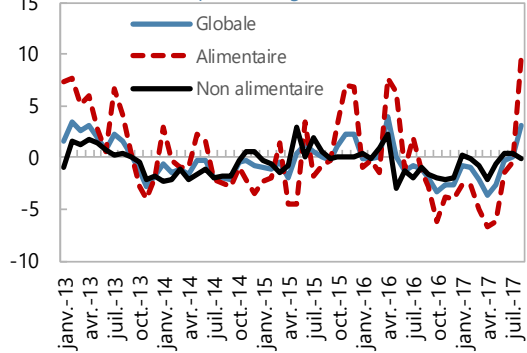
Un grand déficit commercial structurel, aggravé par les récentes retombées négatives du Nigéria...

Commerce international
(biens, en pourcentage du PIB)



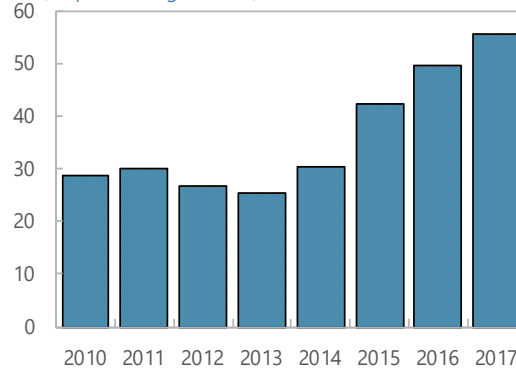
...tandis que l'inflation est restée modérée.

Inflation
(IPC, variation de pourcentage annuelle)



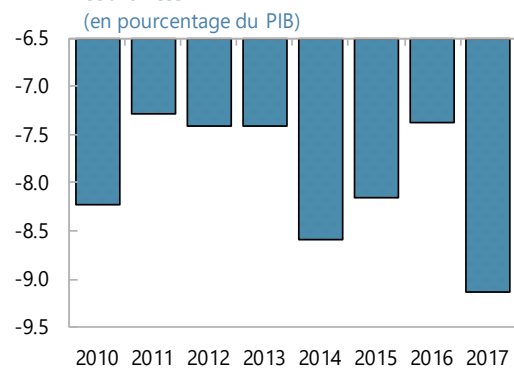
...mais la dette publique augmente.

Dette du secteur public
(en pourcentage du PIB)



... a causé une détérioration plus marquée du déficit du compte des transactions courantes.

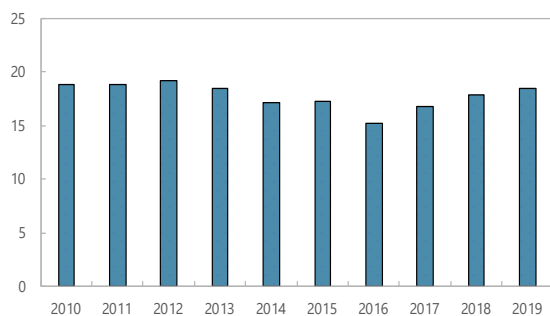
Solde du compte des transactions courantes
(en pourcentage du PIB)



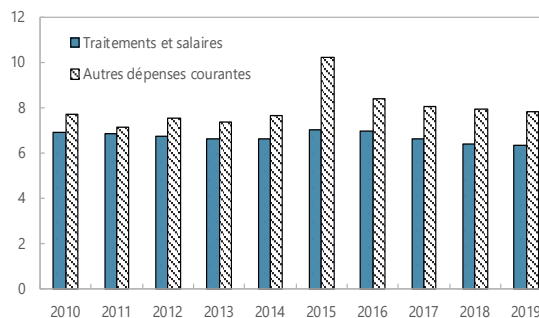
Sources : Autorités béninoises et calculs des services du FMI.

Graphique 2. Bénin : évolution de la situation budgétaire et projections, 2012–19

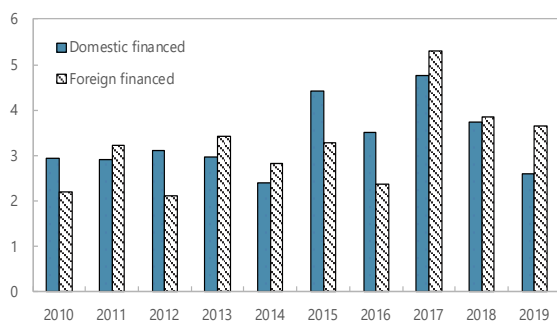
Total des recettes et dons



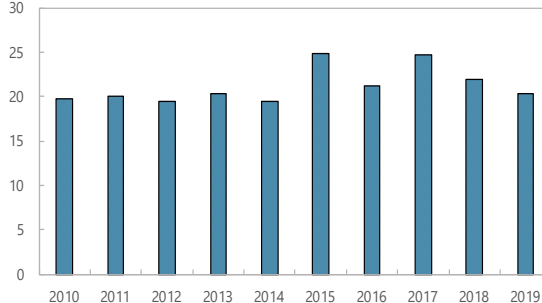
Dépenses courantes



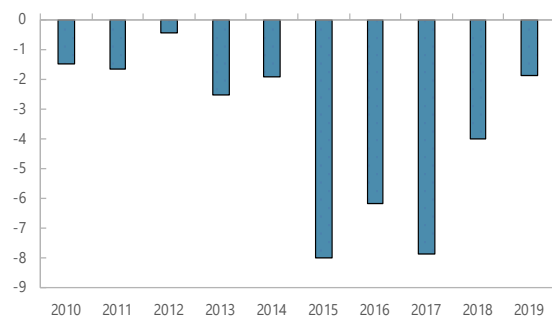
Dépenses d'investissement



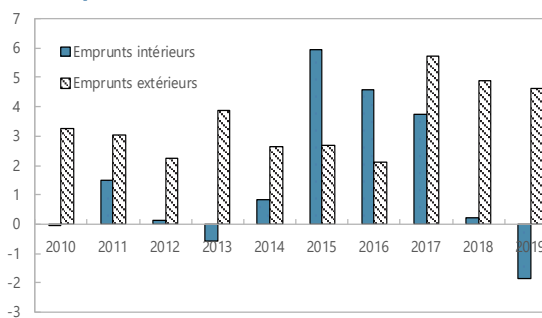
Total des dépenses



Déficit budgétaire global (dons compris)



Composition du financement

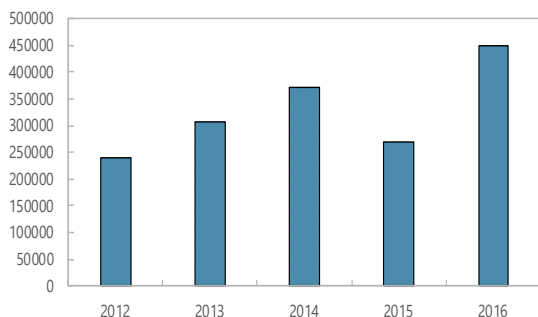


Sources : Autorités béninoises et calculs des services du FMI.

Graphique 3. Bénin : évolution des secteurs réel et extérieur

Production de coton

(en tonnes)



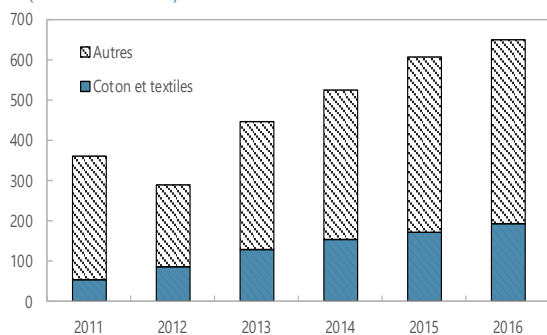
Prix internationaux du coton,

jan. 2013-mai 2017



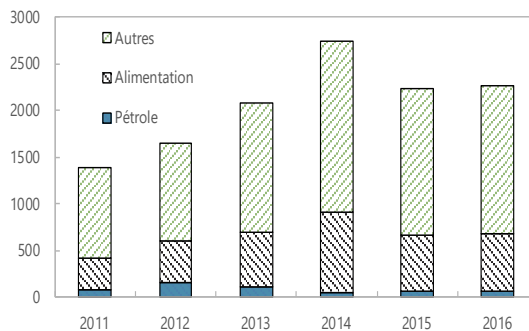
Composition des exportations,

(milliards de FCFA)



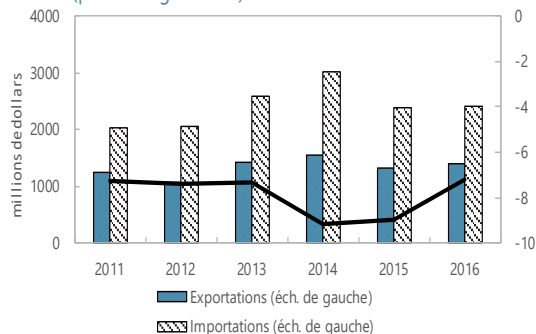
Composition des importations,

(milliards de FCFA)



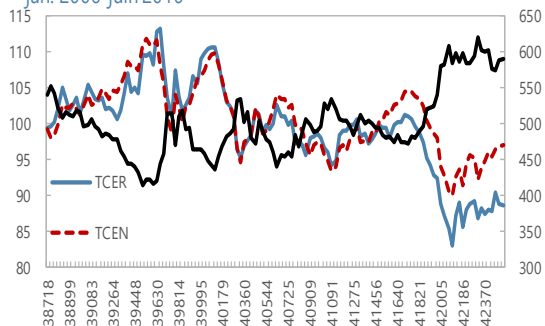
Solde du compte des transactions courantes

(pourcentage du PIB)



Taux de change

jan. 2006-juin 2016



Sources : Autorités béninoises et calculs des services du FMI.

Tableau 1. Bénin : état d'avancement des critères de réalisation quantitatifs et des objectifs indicatifs et modifications proposées, 2017¹
(Milliards FCFA)

	31 mars, 2017			30 juin, 2017				30 septembre, 2017	31 décembre, 2017	
	Objectifs indicatifs			Critères de réalisation				Objectifs indicatifs	Critères de réalisation	
	Prog.	Prel.	Statut	Prog.	Ajusté	Prel.	Statut	Prog.	Prog.	Rev.
A. Critères de réalisation quantitatifs²										
Financement intérieur net de l'Etat (plafond) ^{3, 4, 5}	70.1	38.1	Atteint	116.1	131.1	113.7	Atteint	183.9	177.7	183.7
Solde primaire de base (dons exclus) (plancher)	-64.7	8.8	Atteint	-73.1		-33.1	Atteint	-139.0	-171.3	-142.6
Recettes totales (plancher)	182.9	189.6	Atteint	386.1		443.9	Atteint	602.9	843.9	907.5
B. Critères de réalisation quantitatifs continus (plafonds)										
Accumulation d'arriérés de paiement extérieurs	0.0	0.0	Atteint	0.0		0.0	Atteint	0.0	0.0	0.0
Plafond de la valeur actualisée des nouveaux flux ou garanties de l'Et	402.8	-	Atteint	402.8		48.5	Atteint	402.8	402.8	402.8
Accumulation d'arriérés de paiement intérieurs	0.0	0.0	Atteint	0.0		0.0	Atteint	0.0	0.0	0.0
Contrats de l'État portant sur les préfinancements des investissements publics	0.0	0.0	Atteint	0.0		0.0	Atteint	0.0	0.0	0.0
C. Objectifs indicatifs²										
Dépenses sociales prioritaires (plancher)	36.3	3.6	Non atteint	85.0		55.6	Non atteint	125.0	160.0	160.0
Pour mémoire: Aide budgétaire ⁶	16.2	0.0	Non atteint	16.2		0.0	Non atteint	39.2	55.0	55.0

Sources: Autorités béninoises; et estimations et prévisions des services du FMI.

¹ Les termes établis dans ce tableau sont définis dans le Protocole d'accord technique (PAT).

² Les critères de réalisation et objectifs indicatifs sont cumulatifs à partir du début de l'année calendaire.

³ Le critère de réalisation sur le financement intérieur net de l'Etat (FINE) sera ajusté comme indiqué dans le PAT.

⁴ Si le montant de l'assistance budgétaire extérieure décaissé net des obligations de service de la dette extérieure est inférieur aux prévisions du programme, le plafond sur le financement intérieur net sera ajusté pro tanto, dans des limites qui sont indiquées dans le PAT.

⁵ Si le montant de l'assistance budgétaire extérieure décaissé net des obligations de service de la dette extérieure est supérieur aux prévisions du programme, le plafond du FINE sera ajusté à la baisse, à moins qu'il soit utilisé pour résorber les arriérés de paiement intérieurs.

⁶ Décaissements bruts, non ajustés pour les obligations de service de la dette.

Tableau 2. Bénin : état d'avancement des repères structurels pour 2017*

Mesures	Dates	Justification économique	État d'avancement
Administration fiscale			
Faire approuver le plan d'orientation stratégique de l'administration fiscale (Posaf) par le Ministère des finances.	Mesure préalable	Moderniser l'administration fiscale afin d'accroître la mobilisation de recettes intérieures.	Atteint
Intégrer les systèmes informatiques des douanes et de l'administration fiscale pour renforcer leur coordination.	Mesure préalable	Renforcer la mobilisation de recettes intérieures.	Atteint
Convenir d'un budget 2017 conforme au programme appuyé par la FEC	Mesure préalable	Préserver la viabilité des finances publiques.	Atteint
Passer en revue et quantifier toutes les dépenses fiscales et convenir d'une stratégie assortie d'échéances précises pour les réduire au minimum selon les directives de l'UEMOA.	Fin septembre 2017	Renforcer la mobilisation de recettes intérieures.	Atteint
Gestion des finances publiques			
Mettre en place le cadre de préparation et de suivi du plan de trésorerie de l'État.	Fin juin 2017	Assurer une gestion effective des liquidités.	Atteint
Préparer des plans mensuels de prévision de trésorerie et des évaluations trimestrielles exhaustives de l'exécution du budget.	Fin juin 2017 (de manière continue par la suite)	Accroître la transparence, l'actualité et l'exactitude de l'information budgétaire.	Atteint
Accroître la transparence en matière de passation des marchés en publiant sur internet toutes les informations de base à la passation des marchés.	Fin juin 2017	Assurer une utilisation optimale des ressources et encourager la concurrence dans le secteur privé.	Atteint
Entreprendre une revue des dépenses publiques avec l'assistance de la Banque mondiale.	Fin septembre 2017	Améliorer la qualité des dépenses publiques.	Atteint
Investissement public			
Créer une structure chargée de la mise en œuvre du PAG, notamment de sa composante « Projets Phares ».	Mesure préalable	Améliorer les perspectives de croissance et contribuer à la viabilité de la dette.	Atteint

Tableau 2. Bénin : état d'avancement des repères structurels pour 2017 (suite et fin)

Mesures	Dates	Justification économique	État d'avancement
Rendre opérationnelle l'Unité stratégique d'appui au Ministère des Finances, chargée, entre autres, d'évaluer les risques budgétaires liés aux partenariats public-privé.	Fin juin 2017	Promouvoir la transparence et réduire les engagements conditionnels.	Atteint
Mettre au point un cadre d'engagements Pluriannuel pour les projets d'investissement.	Fin septembre 2017	Assurer la disponibilité d'informations sur les clauses et conditions afin d'observer la politique de limitation de l'endettement.	Atteint
Gestion et viabilité de la dette			
Étendre la stratégie d'endettement à moyen terme aux dettes des entreprises publiques, une fois recueillies les données sur leur situation financière, et aux engagements conditionnels.	Fin décembre 2017	Accroître la capacité de gestion active de la dette et garantir la viabilité de la dette.	En cours
Réforme des entreprises publiques			
Collecter des données sur la dette des entreprises publiques et adopter un dispositif de suivi.	Fin septembre 2017	Améliorer le suivi des engagements conditionnels et la gestion de la dette publique.	En cours
Climat des affaires et inclusion financière			
Prendre des décrets d'application pour les lois 2001-37 et 2008-07 relatives aux tribunaux de commerce.	Mesure préalable	Améliorer la gouvernance et le climat des affaires.	Atteint
Créer un bureau du crédit et le rendre opérationnel.	Fin décembre 2017	Accroître l'efficacité du secteur financier et de l'intermédiation financière.	En cours
* dont mesures préalables à l'approbation de l'accord au titre de la FEC.			

Tableau 3. Bénin : principaux indicateurs économiques et financiers, 2014–22

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2020	2021	2022
			Est.	EBS/17/25			Nouvelle cibles			Projections		
(variation annuelle en pourcentage)												
Revenu national												
PIB aux prix courants	6.1	2.2	3.7	7.6	8.2	8.4	6.0	8.4	9.1	9.6	10.0	8.9
PIB à prix constants	6.4	2.1	4.0	5.4	6.0	6.3	5.6	6.0	6.3	6.7	7.1	6.2
Déflateur du PIB	-0.2	0.1	-0.3	2.1	2.0	2.0	0.4	2.3	2.6	2.7	2.8	2.0
Indice des prix à la consommation (moyenne)	-1.1	0.3	-0.8	2.0	2.1	2.0	0.6	2.5	2.8	2.8	2.8	2.8
Indice des prix à la consommation (fin de période)	-0.8	2.3	-2.7	2.2	2.0	2.0	2.8	2.2	3.2	2.5	3.1	2.6
Finances publiques												
Recettes	-1.9	5.0	-9.0	13.2	12.4	13.4	21.7	12.6	8.3	13.4	13.3	10.9
Dépenses et prêts nets	-3.7	35.5	-12.6	24.4	-4.0	1.0	21.0	4.8	-2.8	5.5	6.0	6.2
Secteur extérieur (en francs CFA)												
Exportations de biens et services	8.3	15.9	-8.5	19.7	16.1	13.8	16.0	14.4	13.0	4.3	14.7	8.9
Importations de biens et services	16.4	-0.8	-5.0	22.3	7.8	10.9	18.7	8.4	8.3	5.4	10.7	7.0
Termes de l'échange	1.0	2.1	1.7	1.0	0.2	0.3	0.4	-0.7	0.4	1.8	0.8	0.2
Taux de change effectif nominal (moins = dépréciation)	2.6	-8.9
Taux de change effectif réel (moins = dépréciation)	-1.1	-10.8
(variation en % de la monnaie au sens large en début de période)												
Monnaie et crédit												
Avoirs intérieurs nets	8.7	-17.5	11.4	9.6	1.4
Crédit intérieur	0.7	-19.0	13.7	9.6	1.4
Créances nettes sur l'administration centrale	1.7	5.2	5.1	3.1	0.8
Crédit au secteur privé	-1.0	-24.2	8.6	6.5	0.5
Masse monétaire large (M2)	16.7	-10.4	0.3	11.5	7.8
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)												
Principaux ratios												
Investissement brut	28.6	25.6	24.6	29.3	27.4	26.3	28.6	28.3	26.3	26.9	27.5	24.2
Investissement public	5.2	7.7	5.9	10.1	7.6	6.2	9.3	8.6	6.3	5.9	5.5	5.3
Investissement privé ¹	23.4	17.9	18.7	19.3	19.8	20.1	19.2	19.7	20.1	21.0	22.0	18.9
Épargne intérieure brute	13.4	13.4	12.8	15.5	15.0	14.2	15.0	15.7	14.6	15.5	16.6	13.9
Épargne publique	2.0	-0.5	-0.7	0.8	1.7	2.6	1.8	2.5	2.8	3.9	4.7	5.4
Épargne privée	11.4	13.9	13.5	14.7	13.3	11.6	13.2	13.2	11.8	11.6	12.0	8.5
Épargne nationale brute	20.0	17.4	17.2	20.2	20.0	19.1	19.4	20.1	19.4	20.4	21.2	18.5
Consommation	86.6	86.6	87.2	84.5	85.0	85.8	85.0	84.3	85.4	84.5	83.4	86.1
Consommation publique	12.5	15.0	12.6	11.3	11.0	10.7	11.4	11.1	10.8	10.7	10.7	10.6
Consommation privée	74.2	71.6	74.6	73.3	74.0	75.1	73.6	73.2	74.6	73.9	72.7	75.5
Finances publiques												
Recettes	16.3	16.7	14.7	15.4	16.0	16.8	16.8	17.5	17.4	18.0	18.5	18.8
Dépenses et prêts nets	19.1	25.3	21.4	24.7	21.9	20.4	24.4	23.6	21.0	20.2	19.5	19.0
Solde primaire ²	-2.4	-7.9	-5.5	-7.5	-4.1	-1.7	-5.5	-3.8	-1.3	-0.1	0.9	1.4
Solde primaire de base ³	0.0	-4.2	-3.0	-3.1	-0.7	1.7	-2.4	0.1	2.4	3.1	3.6	4.2
Déficit budgétaire global (base ordonnancement, dons exclus)	-2.8	-8.6	-6.7	-9.3	-5.9	-3.6	-7.5	-6.1	-3.6	-2.3	-1.0	-0.2
Déficit budgétaire global (base caisse, dons exclus)	-1.9	-8.0	-6.0	-7.9	-4.0	-1.9	-6.1	-4.5	-1.8	-0.6	0.0	0.8
Service de la dette (en pourcentage des recettes)	6.0	8.2	12.0	15.4	14.8	14.8	16.1	17.2	17.6	15.6	13.6	11.6
Dette publique	30.5	42.4	49.5	54.3	54.4	52.3	55.5	56.0	53.1	48.3	43.8	39.7
Secteur extérieur												
Balance de biens et services	-15.2	-12.2	-11.7	-13.8	-12.4	-12.1	-13.6	-12.6	-11.7	-11.5	-10.9	-10.4
Solde extérieur courant (dons inclus)	-8.6	-8.2	-7.4	-9.1	-7.4	-7.2	-9.1	-8.2	-6.9	-6.5	-6.3	-5.7
Solde extérieur courant (dons exclus)	-8.8	-8.2	-7.5	-9.4	-8.1	-7.9	-9.4	-8.7	-7.7	-7.2	-6.9	-6.3
Balance globale des paiements	0.9	2.3	-6.4	-1.4	-0.8	-0.8	1.6	3.8	6.7	6.5	6.5	6.7
Ratio du service de la dette aux exportations	5.1	5.3	4.7	5.3	5.3	5.1	5.9	6.4	5.7	6.1	5.5	5.2
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	4,800	4,904	5,084	5,472	5,919	6,415	5,390	5,844	6,378	6,992	7,693	8,375
Taux de change francs CFA/dollar EU (moyenne de la période)	9,722.9	8,295.3	8,577.1	#####	9,485.2	#####	#####	10,481.3	#####	12,595.9	13,859.1	15,087.6
	493.6	591.2	592.7
Dette du secteur public non-financier ⁴	49.7	55.1	55.2	53.1	55.6	56.2	53.3	48.5	44.0	39.8
Investissement du secteur public non-financier ⁵	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!	#REF!
	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Population (en millions)	10.3	10.6	10.8	11.4	11.7	11.9	11.1	11.4	11.7	12.0	12.3	12.6
PIB nominal par habitant (en dollars EU)	946	786	792	772	813	863	833	918	980	1047	1124	1193

Sources : autorités béninoises ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Incluant les investissements réalisés par les entreprises publiques non pris en compte dans le budget.² Recettes totales moins dépenses courantes primaires, dépenses d'équipement et prêts nets.³ Recettes totales moins dépenses courantes primaires, dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures.⁴ Les données incluent la dette prévue de l'administration centrale et les nouveaux emprunts non financiers du secteur public pour les infrastructures à partir de 2016, ainsi que le montant nominal des garanties de l'Etat.

Tableau 4. Bénin : opérations de l'administration centrale consolidée, 2014–22
(milliards FCFA)

	2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022	
	Effectif	Budget	Budget révisé ⁴	Effectif	EBS/17/25	Nouvelles cibles	Projections											
(Milliards de francs CFA)																		
Recettes totales	780.8	819.5	896.3	845.9	745.7	843.9	949.0	1076.0	907.5	1021.6	1106.6	1255.1	1422.1	1576.4				
Recettes fiscales	701.2	713.1	792.4	742.0	641.1	739.3	835.2	950.1	735.9	855.2	957.3	1091.4	1242.0	1380.4				
Taxes sur le commerce extérieur	362.1	345.7	397.7	347.3	288.5	337.6	377.0	427.9	333.4	387.0	427.2	482.3	547.2	610.1				
Fiscalité directe et indirecte	339.1	367.4	394.7	394.7	352.6	401.7	458.2	522.3	402.5	468.2	530.1	609.2	694.8	770.2				
Recettes non fiscales	79.5	106.4	103.9	103.9	104.6	104.6	113.7	125.8	171.6	166.4	149.3	163.7	180.1	196.0				
Dépenses totales et prêts nets	916.5	1242.3	1196.5	1105.9	1086.3	1351.7	1297.4	1309.7	1314.1	1377.6	1339.4	1412.5	1497.2	1589.7				
Dépenses courantes	683.4	845.3	800.5	774.1	781.1	801.7	847.5	909.7	812.5	877.6	939.4	1000.4	1075.9	1145.8				
Dépenses courantes primaires	665.1	809.0	736.2	692.1	717.8	705.2	744.3	788.1	702.6	744.7	787.7	852.2	932.6	1011.2				
Traitements et salaires	317.4	343.4	331.4	340.7	353.8	363.1	378.0	406.5	363.1	378.3	404.1	443.0	487.4	530.6				
Retraites et bourses d'études	67.5	75.0	83.1	83.1	78.4	88.9	93.9	99.1	88.9	93.9	100.0	106.4	113.3	120.3				
Transferts courants	176.4	249.5	202.6	174.1	185.5	158.5	170.0	172.0	155.9	170.0	172.0	187.4	205.0	222.1				
<i>Dont subventions au secteur du coton</i>	30.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				
Dépenses de fonctionnement	103.9	141.1	119.1	94.2	100.1	94.7	102.5	110.5	94.7	102.5	111.6	115.4	127.0	138.2				
Intérêts	18.3	36.3	64.3	82.0	63.3	96.5	103.1	121.6	109.9	132.9	151.7	148.2	143.2	134.6				
Dettes intérieure	8.1	20.3	40.2	58.9	51.4	77.6	78.6	91.3	91.2	107.6	127.2	121.4	115.1	104.3				
Dettes extérieure	10.3	16.0	24.1	23.1	11.9	18.8	24.5	30.3	18.7	25.3	24.4	26.8	28.1	30.2				
Dépenses d'équipement et prêts nets	233.1	397.0	396.0	331.9	305.2	550.0	449.9	400.0	501.6	500.0	400.0	412.1	421.4	443.9				
Dépenses d'équipement ¹	249.6	376.9	396.0	331.9	299.6	550.0	449.9	400.0	501.6	500.0	400.0	412.1	421.4	443.9				
Financés sur ressources intérieures	114.6	216.6	214.1	177.0	178.5	310.0	246.9	178.9	332.2	273.0	166.5	183.6	215.4	209.4				
Financés sur ressources extérieures	135.1	160.3	181.9	154.9	121.1	240.0	203.0	221.1	169.4	227.0	233.5	228.5	206.0	234.5				
Prêts nets (moins = remboursement)	-16.5	20.2	0.0	0.0	5.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				
Solde global (base ordonnancements, hors dons)	-91.8	-394.0	-209.2	-204.9	-306.0	-432.0	-237.4	-116.6	-330.7	-262.6	-113.5	-42.2	2.4	70.4				
<i>Solde primaire²</i>	-117.5	-386.6	-235.9	-178.0	-277.3	-411.3	-245.3	-112.1	-296.6	-223.1	-81.1	-9.2	68.0	121.3				
<i>Solde primaire de base³</i>	1.1	-206.1	-54.0	-23.1	-150.6	-171.3	-42.3	109.0	-127.3	3.9	152.4	219.3	274.0	355.8				
Variation des arriérés	-2.4	-0.4	-10.0	-10.0	-1.4	-10.0	-10.0	-10.0	-5.0	-10.0	-10.0	-10.0	-10.0	-10.0				
Dettes extérieure	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				
Dettes intérieure (nette)	-2.4	-10.3	-10.0	-10.0	-1.4	-10.0	-10.0	-10.0	-5.0	-10.0	-10.0	-10.0	-10.0	-10.0				
Solde global (base caisse, dons exclus)	-122.2	-393.9	-219.2	-214.9	-306.6	-442.0	-247.4	-126.6	-335.7	-272.6	-123.5	-52.2	-7.6	60.4				
Financement	166.2	422.8	310.2	270.0	341.3	441.2	308.6	178.0	411.5	376.6	224.6	122.5	85.2	23.2				
Financement intérieur	39.8	291.4	113.3	138.0	224.2	177.7	43.5	-104.8	168.4	118.8	-68.8	-159.9	-148.5	-234.7				
Financement bancaire	33.6	121.4	77.7	91.2	158.0	56.0	-96.2	-256.3	17.3	145.1	-145.1	-243.6	-240.5	-334.9				
Utilisation nette de ressources du FMI	5.1	-3.6	-6.6	-6.6	-5.1	-10.0	-12.5	-12.4	17.8	14.2	13.3	1.7	-9.1	-7.1				
Décaissements	7.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	26.6	26.7	24.9	12.5	0.0	0.0				
Remboursements	-2.8	-3.6	-6.6	-6.6	-5.1	-10.0	-12.5	-12.4	-8.8	-12.5	-11.6	-10.8	-9.1	-7.1				
Autres	28.5	125.1	84.3	97.8	163.1	66.0	-83.7	-243.9	-0.5	130.9	-158.4	-245.2	-231.4	-327.8				
Financement non bancaire	6.1	170.0	86.0	46.8	66.2	121.7	139.7	151.5	151.1	-26.3	76.3	83.6	92.0	100.2				
Privatisations	0.0	0.0	100.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				
Restructurations	-8.7	-7.4	-10.2	-10.2	-7.1	-7.5	0.0	0.0	-7.5	-7.0	0.0	0.0	0.0	0.0				
Autres	14.8	177.4	-3.8	57.0	73.3	129.2	139.7	151.5	158.6	-19.3	76.3	83.6	92.0	100.2				
Financement extérieur	126.5	131.4	146.5	132.0	117.0	263.5	265.1	282.8	243.1	257.7	293.4	282.4	233.7	258.0				
Financement projets	135.1	160.3	181.9	154.9	121.1	240.0	203.0	221.0	240.0	227.0	233.5	228.5	206.0	264.3				
Dons	35.9	28.8	91.0	55.1	26.1	60.0	67.0	71.0	60.0	67.0	71.0	71.0	60.0	72.9				
Prêts	99.2	131.4	90.9	99.8	95.0	180.0	136.0	150.0	180.0	160.0	162.5	157.5	146.0	191.5				
Amortissement exigible	-26.6	-28.9	-47.1	-46.1	-24.3	-31.5	-23.8	-24.0	-51.9	-35.3	-33.5	-39.0	-42.7	-44.0				
Aide budgétaire	18.0	0.0	11.7	23.2	20.2	55.0	85.8	85.8	55.0	66.0	93.4	92.9	70.4	67.5				
Écart de financement					0.0	76.6	49.8	65.7	0.0	-10.6	18.2	44.9	0.0	0.0				
PIB (milliards de francs CFA)	4,800	4,904	...	5,139	5,084	5,472	5,919	6,415	5,390	5,844	6,378	6,992	7,693	8,375				
Dettes du Gouvernement centrale	1,462	2,080	2,517	2,974	3,223	3,356	2,989	3,275	3,386	3,378	3,372	3,322				
	511	1,037			1,373	1,569	1,628	1,537	1,799	1,911	1,815	1,639	1,487	1,241				
	951	1,044			1,143	1,405	1,594	1,818	1,190	1,365	1,570	1,738	1,884	2,081				
Garanties du Gouvernement					9.0	42.0	45.4	49.2	9.5	10.3	11.3	12.4	13.6	14.8				
Dettes du secteur public non-financier			2,526	3,016	3,268	3,405	2,998	3,286	3,397	3,390	3,385	3,336				

Sources : autorités béninoises ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Les données incluent les projets pré-financés exécutés.

² Recettes totales moins dépenses courantes primaires, dépenses d'équipement et prêts nets.

³ Recettes totales moins dépenses courantes primaires et dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures.

⁴ Comme présenté par les autorités dans la LF rectificative le 10 juin 2016.

Tableau 5. Bénin : opérations de l'administration centrale consolidée, 2014–22
(pourcentage du PIB)

	2014	2015		2016		2017	2018	2019	2017	2018	2019	2020	2021	2022
		Prél.	Budget	Budget révisé 4	Est.									
(en pourcentage du PIB)														
Recettes totales	16.3	16.7	17.6	16.6	14.7	15.4	16.0	16.8	16.8	17.5	17.4	18.0	18.5	18.8
Recettes fiscales	14.6	14.5	15.6	14.6	12.6	13.5	14.1	14.8	13.7	14.6	15.0	15.6	16.1	16.5
Taxes sur le commerce extérieur	7.5	7.0	7.8	6.8	5.7	6.2	6.4	6.7	6.2	6.6	6.7	6.9	7.1	7.3
Fiscalité directe et indirecte	7.1	7.5	7.8	7.8	6.9	7.3	7.7	8.1	7.5	8.0	8.3	8.7	9.0	9.2
Recettes non fiscales	1.7	2.2	2.0	2.0	2.1	1.9	1.9	2.0	3.2	2.8	2.3	2.3	2.3	2.3
Dépenses totales et prêts nets	19.1	25.3	23.5	21.8	21.4	24.7	21.9	20.4	24.4	23.6	21.0	20.2	19.5	19.0
Dépenses courantes	14.2	17.2	15.7	15.2	15.4	14.7	14.3	14.2	15.1	15.0	14.7	14.3	14.0	13.7
Dépenses courantes primaires	13.9	16.5	14.5	13.6	14.1	12.9	12.6	12.3	13.0	12.7	12.4	12.2	12.1	12.1
Traitements et salaires	6.6	7.0	6.5	6.7	7.0	6.6	6.4	6.3	6.7	6.5	6.3	6.3	6.3	6.3
Retraites et bourses d'études	1.4	1.5	1.6	1.6	1.5	1.6	1.6	1.5	1.6	1.6	1.6	1.5	1.5	1.4
Transferts courants	3.7	5.1	4.0	3.4	3.6	2.9	2.9	2.7	2.9	2.9	2.7	2.7	2.7	2.7
Dépenses de fonctionnement	2.2	2.9	2.3	1.9	2.0	1.7	1.7	1.7	1.8	1.8	1.8	1.7	1.7	1.7
Intérêts	0.4	0.7	1.3	1.6	1.2	1.8	1.7	1.9	2.0	2.3	2.4	2.1	1.9	1.6
Dettes intérieure	0.2	0.4	0.8	1.2	1.0	1.4	1.3	1.4	1.7	1.8	2.0	1.7	1.5	1.2
Dettes extérieure	0.2	0.3	0.5	0.5	0.2	0.3	0.4	0.5	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
Dépenses d'équipement et prêts nets	4.9	8.1	7.8	6.5	6.0	10.1	7.6	6.2	9.3	8.6	6.3	5.9	5.5	5.3
Dépenses d'équipement	5.2	7.7	7.8	6.5	5.9	10.1	7.6	6.2	9.3	8.6	6.3	5.9	5.5	5.3
Financés sur ressources intérieures	2.4	4.4	4.2	3.5	3.5	5.7	4.2	2.8	6.2	4.7	2.6	2.6	2.8	2.5
Financés sur ressources extérieures	2.8	3.3	3.6	3.0	2.4	4.4	3.4	3.4	3.1	3.9	3.7	3.3	2.7	2.8
Prêts nets (moins = remboursement)	-0.3	0.4	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base ordonnancements, hors dor)	-1.9	-8.0	-4.1	-4.0	-6.0	-7.9	-4.0	-1.9	-6.1	-4.5	-1.8	-0.6	0.0	0.8
<i>Solde primaire</i> ¹	-2.4	-7.9	-4.6	-3.5	-5.5	-7.5	-4.1	-1.7	-5.5	-3.8	-1.3	-0.1	0.9	1.4
<i>Solde primaire de base</i> ²	0.0	-4.2	-1.1	-0.5	-3.0	-3.1	-0.7	1.7	-2.4	0.1	2.4	3.1	3.6	4.2
Variation des arriérés	0.0	0.0	-0.2	-0.2	0.0	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1
Dettes extérieure	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dettes intérieure (nette)	0.0	-0.2	-0.2	-0.2	0.0	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1
Solde global (base caisse, dons exclus)	-2.5	-8.0	-4.3	-4.2	-6.0	-8.1	-4.5	-2.3	-6.2	-4.7	-1.9	-0.7	-0.1	0.7
Financement	3.5	8.6	6.1	5.3	6.7	8.1	5.2	2.8	7.6	6.4	3.5	1.8	1.1	0.3
Financement intérieur	0.8	5.9	2.2	2.7	4.4	3.2	0.7	-1.6	3.1	2.0	-1.1	-2.3	-1.9	-2.8
Financement bancaire	0.7	2.5	1.5	1.8	3.1	1.0	-1.6	-4.0	0.3	2.5	-2.3	-3.5	-3.1	-4.0
Utilisation nette de ressources du FMI	0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.2	-0.2	-0.2	0.3	0.2	0.2	0.0	-0.1	-0.1
Autres	0.6	2.6	1.7	1.9	3.2	1.2	-1.4	-3.8	0.0	2.2	-2.5	-3.5	-3.0	-3.9
Financement non bancaire	0.1	3.5	1.7	0.9	1.3	2.2	2.4	2.4	2.8	-0.4	1.2	1.2	1.2	1.2
Privatisations	0.0	0.0	2.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Restructurations	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	0.0	0.0	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	0.3	3.6	-0.1	1.1	1.4	2.4	2.4	2.4	2.9	-0.3	1.2	1.2	1.2	1.2
Financement extérieur	2.6	2.7	2.9	2.6	2.3	4.8	4.5	4.4	4.5	4.4	4.6	4.0	3.0	3.1
Financement-projets	2.8	3.3	3.6	3.0	2.4	4.4	3.4	3.4	4.5	3.9	3.7	3.3	2.7	3.2
Dons	0.7	0.6	1.8	1.1	0.5	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.0	0.8	0.9
Prêts	2.1	2.7	1.8	1.9	1.9	3.3	2.3	2.3	3.3	2.7	2.5	2.3	1.9	2.3
Amortissement exigible	-0.6	-0.6	-0.9	-0.9	-0.5	-0.6	-0.4	-0.4	-1.0	-0.6	-0.5	-0.6	-0.6	-0.5
Aide budgétaire	0.4	0.0	0.2	0.5	0.4	1.0	1.5	1.3	1.0	1.1	1.5	1.3	0.9	0.8
Écart de financement				0.0	0.0	1.4	0.8	1.0	0.0	-0.2	0.3	0.6	0.0	0.0
									0.0	0.0	0.4	0.8	0.0	0.0
<i>Pour mémoire :</i>														
Recettes totales et dons	17.2	16.5	19.5		15.2	16.8	17.9	18.5	18.2	19.1	19.2	19.6	19.3	19.7
Recettes	16.3	15.9	17.4		14.5	15.4	16.0	16.8	16.8	17.5	17.4	18.0	18.5	18.8
Dons	0.9	0.6	2.1		0.7	1.4	1.9	1.7	1.4	1.6	1.9	1.6	0.8	0.9
Total des décaissements de prêts	2.3	2.6	1.9		2.1	4.0	3.0	3.0	4.1	3.4	3.3	2.9	1.9	2.3
Solde global (base ordonnancements, dons incl)	-1.0	-7.1	-2.0		-5.3	-7.9	-4.0	-1.9	-4.7	-2.9	0.1	1.0	0.8	1.7
Dettes du Gouvernement central	30.5	42.4	...		49.5	54.3	54.4	52.3	55.5	56.0	53.1	48.3	43.8	39.7
Dettes du secteur public non-financier ⁴					49.7	55.1	55.2	53.1	55.6	56.2	53.3	48.5	44.0	39.8
PIB (milliards de francs CFA)	4,800	4,904	...	5,139	5,084	5,472	5,919	6,415	5,390	5,844	6,378	6,992	7,693	8,375

Sources : autorités béninoises ; estimations et projections des services FMI.

¹ Recettes totales moins dépenses courantes primaires, dépenses d'équipement et prêts nets.

² Recettes totales moins dépenses courantes primaires et dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures.

⁴ Dette du gouvernement central ainsi que celle des entreprises publiques en charge des projets d'investissement en infrastructure à partir de 2016.

⁵ Investissements mis en place par le gouvernement central et ceux réalisés par les entreprises publiques non pris en compte dans le budget.

Tableau 6. Bénin : opérations de l'administration centrale consolidée, 2016–18

	2016		2017					2018				
	Année	T1		T2		T3	Année		T1	T2	T3	Année
		Est.	EBS/17/25	Nouvelle cible	EBS/17/25	Nouvelle cible	EBS/17/25	EBS/17/25	Nouvelle cible	Nouvelle cible	Nouvelle cible	Nouvelle cible
	(milliards FCFA)											
Recettes totales	745.7	182.9	189.6	386.1	443.9	602.9	843.9	907.5	204.8	445.5	707.1	1021.6
Recettes fiscales	641.1	161.5	160.9	338.9	337.4	527.5	739.3	735.9	187.7	395.6	612.4	855.2
Taxes sur le commerce extérieur	288.5	70.1	69.4	143.6	141.8	239.1	337.6	333.4	80.4	164.7	274.2	387.0
Fiscalité directe et indirecte	352.6	91.4	91.5	195.3	195.6	288.4	401.7	402.5	107.3	230.9	338.2	468.2
Recettes non fiscales	104.6	21.4	28.7	47.2	106.5	75.3	104.6	171.6	17.1	49.9	94.7	166.4
Dépenses totales et prêts nets	1086.3	311.9	239.4	616.0	586.2	964.4	1351.7	1314.1	341.3	659.2	988.4	1377.6
Dépenses courantes	781.1	216.6	166.8	404.1	394.4	597.0	801.7	812.5	218.3	424.6	630.8	877.6
Dépenses courantes primaires	717.8	202.5	148.4	365.4	348.3	540.6	705.2	702.6	198.5	364.2	537.7	744.7
Traitements et salaires	353.8	106.9	88.0	192.7	163.1	282.7	363.1	363.1	102.2	193.5	264.0	378.3
Retraites et bourses d'études	78.4	23.7	19.2	44.4	40.2	68.3	88.9	88.9	25.2	54.2	78.5	93.9
Transferts courants	185.5	49.3	23.1	86.7	80.8	128.0	158.5	155.9	49.6	70.6	127.4	170.0
<i>Dont subventions du secteur coton</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Dont subventions au secteur énergie</i>												
Dépenses de fonctionnement	100.1	22.6	18.4	41.6	64.2	61.6	94.7	94.7	21.5	45.9	67.9	102.5
Intérêts	63.3	14.1	18.3	38.7	46.1	56.3	96.5	109.9	19.8	60.3	93.1	132.9
Dette intérieure	51.4	10.3	15.0	29.3	37.7	43.2	77.6	91.2	15.5	48.7	75.8	107.6
Dette extérieure	11.9	3.7	3.4	9.3	8.4	13.2	18.8	18.7	4.3	11.6	17.2	25.3
Dépenses d'équipement et prêts nets	305.2	95.3	72.6	211.9	191.7	367.5	550.0	501.6	123.0	234.6	357.6	500.0
Dépenses d'équipement	299.6	95.3	69.1	211.9	189.1	367.5	550.0	501.6	123.0	234.6	357.6	500.0
Financés sur ressources intérieures	178.5	45.1	32.3	93.8	128.7	201.3	310.0	332.2	75.9	128.8	189.7	273.0
Financés sur ressources extérieures	121.1	50.2	36.8	118.1	60.4	166.2	240.0	169.4	47.0	105.9	167.9	227.0
Prêts nets (moins = remboursement)	5.5	0.0	3.5	0.0	2.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base ordonnancements, dons exclus)	-306.0	-122.7	-42.3	-213.0	-121.7	-329.7	-432.0	-325.7	-123.2	-183.8	-236.7	-273.2
<i>Solde primaire</i> ¹	-277.3	-114.9	-31.5	-191.2	-96.2	-305.2	-411.3	-296.6	-277.3	-276.3	-275.3	-223.1
<i>Solde primaire de base</i> ²	-150.6	-64.7	8.8	-73.1	-33.7	-139.0	-171.3	-127.3	-69.7	-47.5	-20.3	3.9
Variation des arriérés	-1.4	-2.5	-0.1	-5.0	-0.5	-7.5	-10.0	-5.0	-2.5	-5.0	-7.5	-10.0
Dette extérieure	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette intérieure (nette)	-1.4	-2.5	-0.1	-5.0	-0.5	-7.5	-10.0	-5.0	-2.5	-5.0	-7.5	-10.0
Solde global (base caisse, dons exclus)	-306.6	-125.2	-46.1	-218.0	-121.0	-337.2	-442.0	-330.7	-125.7	-188.8	-244.2	-283.2
Financement	341.3	131.5	53.6	234.9	141.6	369.1	441.2	411.5	139.0	218.7	288.8	366.0
Financement intérieur	224.2	70.1	38.1	116.1	113.7	183.9	177.7	168.4	22.0	190.9	103.0	118.8
Financement bancaire	158.0	-50.6	-26.8	23.6	-89.5	47.4	56.0	17.3	42.4	145.8	106.5	145.1
Utilisation nette de ressources du FMI	-5.1	-3.9	-2.3	-4.3	9.3	-6.8	-10.0	17.8	-12.5	0.8	-12.5	14.2
Décaissements	0.0	0.0	0.0	0.0	13.3	0.0	0.0	26.6	0.0	13.3	0.0	26.7
Remboursements	-5.1	-3.9	-2.3	-4.3	-4.0	-6.8	-10.0	-8.8	-12.5	-12.5	-12.5	-12.5
Autres	163.1	-46.7	-24.4	27.9	-98.8	54.2	66.0	-0.5	163.1	-98.8	119.0	130.9
Financement non bancaire	66.2	117.8	64.9	88.0	203.2	130.5	121.7	63.6	-20.5	45.0	-3.5	-26.3
Privatisations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Restructurations	-7.1	-3.0	-6.7	-4.5	-6.9	-6.0	-7.5	-7.5	-2.0	-2.0	-4.0	-7.0
Autres	73.3	120.8	71.7	92.5	210.1	136.5	129.2	71.1	-18.5	47.0	0.5	-19.3
Financement extérieur	117.0	61.3	15.5	118.8	27.8	185.2	263.5	243.1	117.0	27.8	185.8	247.1
Financement-projets	121.1	50.2	36.8	118.1	60.4	166.2	240.0	240.0	47.0	105.9	167.9	227.0
Dons	26.1	6.3	7.5	16.9	20.6	31.9	60.0	60.0	13.3	29.9	44.6	67.0
Prêts	95.0	43.9	29.3	101.2	39.8	134.3	180.0	180.0	33.8	76.0	123.3	160.0
Amortissement exigible	-24.3	-5.1	-21.4	-15.5	-32.5	-20.2	-31.5	-51.9	-5.3	-17.7	-21.7	-35.3
Aide budgétaire	20.2	16.2	0.0	16.2	0.0	39.2	55.0	55.0	22.6	22.6	39.6	55.4
Dons	8.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	15.8	15.8	0.0	0.0	0.0	15.8
Prêts	11.6	16.2	0.0	16.2	0.0	39.2	39.2	39.2	22.6	22.6	39.6	39.6
Écart statistique	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	76.6	0.0	0.0	0.0	0.0	6.8
Pour mémoire :	34.6	6.3	7.5	16.9	20.6	31.9	75.8	75.8	13.3	29.9	44.6	82.8
PIB (milliards de francs CFA)	5084	5,472	5,390	5,472	5,390	5,472	5,472	5,390	5,844	5,844	5,844	5,844

Sources : autorités béninoises ; estimations et projections des services FMI.

¹ Recettes totales moins dépenses courantes primaires, dépenses d'équipement et prêts nets.² Recettes totales moins dépenses courantes primaires et dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures.

Tableau 7. Bénin : balance des paiements, 2012–22

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
				Est.	Est.	Programme			Projections		
(milliards FCFA)											
Solde extérieur courant	-308.2	-335.6	-412.3	-399.8	-375.0	-492.5	-479.5	-441.2	-453.1	-482.4	-481.3
Solde extérieur courant (dons exclus)	-339.8	-348.4	-420.5	-399.8	-383.5	-508.3	-505.9	-489.5	-501.3	-530.7	-529.6
Balance des biens et services	-497.4	-577.4	-728.9	-596.4	-597.3	-730.5	-735.5	-746.4	-801.1	-836.9	-868.1
Crédit	551.0	701.7	760.2	880.8	806.3	935.1	1069.6	1209.1	1260.6	1446.4	1575.7
Débit	-1048.4	-1279.1	-1489.1	-1477.1	-1403.6	-1665.6	-1805.1	-1955.6	-2061.7	-2283.3	-2443.8
Balance commerciale ¹	-460.1	-455.5	-527.9	-366.3	-370.1	-443.8	-423.9	-405.3	-416.5	-396.7	-366.2
Exportations, f.à.b.	289.5	447.6	523.6	719.5	632.1	748.1	875.1	1007.7	1057.1	1244.0	1391.6
Coton et produits textiles	85.5	128.9	153.5	166.6	140.0	175.7	189.5	240.3	303.6	363.0	427.0
Autres	204.0	318.7	370.1	552.9	492.1	572.5	685.6	767.5	753.5	881.0	964.6
Importations, f.à.b.	-749.6	-903.1	-1051.5	-1085.8	-1002.2	-1191.9	-1299.0	-1413.0	-1473.6	-1640.6	-1757.8
Services (net)	-37.3	-121.8	-201.0	-230.1	-227.1	-286.7	-311.6	-341.1	-384.6	-440.2	-501.9
Crédit	261.5	254.1	236.6	161.2	174.2	187.0	194.5	201.4	203.5	202.4	184.1
Débit	-298.7	-376.0	-437.7	-391.3	-401.3	-473.7	-506.1	-542.5	-588.2	-642.6	-686.0
Revenu (net)	-15.4	2.7	7.2	-0.1	1.9	-7.5	-17.3	-20.3	-21.1	-22.3	-24.5
<i>dont</i> : intérêts sur la dette publique	-10.6	-9.8	-10.3	-16.0	-11.9	-18.7	-25.3	-24.4	-26.8	-28.1	-30.2
Transferts courants (net)	204.6	239.1	309.4	196.7	220.4	245.5	273.4	325.5	369.1	376.8	411.3
Transferts privés sans contrepartie	70.5	86.6	95.5	118.4	134.6	150.9	167.2	197.1	240.1	247.2	273.1
Transferts publics courants	134.1	152.6	214.0	78.3	85.8	94.5	106.2	128.4	129.0	129.6	138.2
<i>dont</i> : dons programme	31.5	12.8	8.2	0.0	8.5	15.8	26.4	48.3	48.3	48.3	48.3
Compte de capital et d'opérations financières (net)	125.9	198.3	274.8	392.6	278.9	579.8	700.1	866.7	909.0	985.4	1045.0
Compte de capital	43.4	28.1	35.9	28.8	26.1	60.0	67.0	71.0	75.2	79.7	84.5
Compte d'opérations financières	82.4	170.2	239.0	363.7	252.8	519.8	633.1	795.7	833.7	905.6	960.5
Capitaux publics à moyen et long terme	23.2	139.3	86.4	106.5	86.4	171.3	168.3	177.4	186.7	200.1	218.3
Décaissements	48.3	167.4	113.1	135.4	110.6	223.2	203.6	210.9	225.8	242.8	262.3
Prêts projets	48.3	130.2	103.2	135.4	99.0	184.0	164.0	166.5	181.3	198.4	217.9
<i>dont</i> : prêts projets contractés par l'adm. centr.	44.3	126.2	99.2	131.4	95.0	180.0	160.0	162.5	157.5	146.0	191.5
Prêts programme (aide budgétaire)	0.0	37.3	9.8	0.0	11.6	39.2	39.6	44.4	44.4	44.4	44.4
Amortissement exigible	-25.0	-28.2	-26.6	-28.9	-24.3	-51.9	-35.3	-33.5	-39.0	-42.7	-44.0
Investissement direct étranger	107.5	149.0	191.8	69.2	71.0	248.5	338.2	483.2	511.8	563.1	613.0
Investissement de portefeuille	35.2	19.5	23.9	117.5	38.4	46.8	45.6	39.8	50.2	55.3	60.2
Capitaux privés à moyen et long terme	74.6	-3.2	31.1	28.6	29.0	30.1	36.0	43.3	47.9	53.3	117.2
Banques créatrices de monnaie	-175.7	-148.3	-117.4	-53.6	-43.5	-49.0	-49.0	-48.4	-43.8	-46.2	-46.2
Allocation de DTS	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Capitaux à court terme	17.7	13.9	23.1	217.1	71.6	72.2	93.9	100.4	80.9	80.1	69.8
Erreurs et omissions	74.4	104.4	181.9	121.6	-231.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	-108.0	-32.8	44.4	114.4	-327.7	87.3	220.6	425.5	455.9	502.9	563.7
Variation des avoirs extérieurs nets, BCEAO (- = augm.)	108.0	32.8	-44.4	-114.4	327.7	-87.3	-210.0	-444.4	-501.6	-502.9	-563.7
	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-10.6	18.2	44.9	0.0	0.0
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)											
<i>Pour mémoire :</i>											
Solde extérieur courant (dons inclus)	-7.4	-7.4	-8.6	-8.2	-7.4	-9.1	-8.2	-6.9	-6.5	-6.3	-5.7
Solde extérieur courant (dons exclus)	-8.2	-7.7	-8.8	-8.2	-7.5	-9.4	-8.7	-7.7	-7.2	-6.9	-6.3
Balance des biens et services	-12.0	-12.8	-15.2	-12.2	-11.7	-13.6	-12.6	-11.7	-11.5	-10.9	-10.4
Balance commerciale	-11.1	-10.1	-11.0	-7.5	-7.3	-8.2	-7.3	-6.4	-6.0	-5.2	-4.4
Exportations	7.0	9.9	10.9	14.7	12.4	13.9	15.0	15.8	15.1	16.2	16.6
Importations	-18.0	-20.0	-21.9	-22.1	-19.7	-22.1	-22.2	-22.2	-21.1	-21.3	-21.0
Revenus et transferts courants (nets)	4.5	5.3	6.6	4.0	4.4	4.4	4.4	4.8	5.0	4.6	4.6
Compte de capital	1.0	0.6	0.7	0.6	0.5	1.1	1.1	1.1	1.1	1.0	1.0
Compte d'opérations financières	2.0	3.8	5.0	7.4	5.0	9.6	10.8	12.5	11.9	11.8	11.5
Solde global	-2.6	-0.7	0.9	2.3	-6.4	1.6	3.8	6.7	6.5	6.5	6.7
Prix international du coton (Index "A" Cotlook, U.S. cents par lb)	89.2	90.4	83.1	70.4	74.2	82.8	79.2	79.3	78.1	78.1	78.1
Prix international du pétrole (U.S. dollars par baril)	105.0	104.1	96.2	50.8	42.8	50.3	50.2	50.5	51.1	51.9	53.0
PIB (en milliards de francs CFA)	4,162	4,524	4,800	4,904	5,084	5,390	5,844	6,378	6,992	7,693	8,375

Sources : autorités béninoises ; estimations et projections des services FMI.

Note : ... = non disponible.

¹ Sont exclues les re-exportations et les importations pour re-exportations.

Tableau 8. Bénin : situation monétaire, 2013–18

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2017	2018
	Effectif		Est.		EBS/17/25		Nouvelle cibles	
(milliards FCFA)								
Avoirs extérieurs nets	952.3	1114.2	1282.2	1047.0	1234.0	1285.2	1183.4	1442.3
Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	257.8	302.3	416.6	88.9	275.2	277.7	176.3	386.3
Banques	694.5	812.0	865.5	958.1	958.8	1007.6	1007.1	1056.0
Avoirs intérieurs nets	1064.8	1239.3	826.6	1067.3	1767.8	2036.4	1095.9	1259.3
Crédit intérieur	1302.5	1316.5	869.6	1157.9	1810.8	2079.5	1186.5	1349.9
Créances nettes sur l'administration centrale	84.2	117.8	240.1	347.4	431.0	365.0	364.7	509.8
Crédit au secteur privé	1218.3	1198.7	629.6	810.5	1379.8	1714.4	821.8	840.1
Autres postes (net)	1022.6	1084.3	1064.5	810.5	1318.1	1652.7	821.8	840.1
Autres postes (net)	-237.6	-77.2	-43.0	-90.6	-43.0	-43.0	-90.6	-90.6
Masse monétaire large (M2)	2017.1	2353.5	2108.8	2114.3	3001.8	3321.6	2279.2	2701.6
Monnaie fiduciaire	505.3	629.2	605.9	526.4	768.7	870.5	584.4	709.0
Dépôts bancaires	1502.7	1715.9	1492.4	1577.5	2222.6	2440.6	1684.3	1982.2
Dépôts aux comptes chèques postaux	9.1	8.5	10.5	10.5	10.5	10.5	10.5	10.5
(Variation annuelle en % de la monnaie au sens large en début de période, sauf indication contraire)								
Avoirs extérieurs nets	6.7	8.0	7.1	-11.2	1.9	1.7	6.4	11.4
Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	-1.9	2.2	4.9	-15.5	0.1	0.1	4.1	9.2
Banques	8.6	5.8	2.3	4.4	1.8	1.6	2.3	2.1
Avoirs intérieurs nets	10.6	8.7	-17.5	11.4	9.6	9.0	1.4	7.2
Crédit intérieur	16.5	0.7	-19.0	13.7	9.6	9.0	1.4	7.2
Créances nettes sur l'administration centrale	0.9	1.7	5.2	5.1	3.1	-2.2	0.8	6.4
Crédit au secteur privé	15.6	-1.0	-24.2	8.6	6.5	11.1	0.5	0.8
Autres postes (net)	-5.9	8.0	1.5	-2.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Masse monétaire large (M2)	17.3	16.7	-10.4	0.3	11.5	10.7	7.8	18.5
Monnaie fiduciaire	5.8	6.1	-1.0	-3.8	3.7	3.4	2.7	5.5
Dépôts bancaires	11.2	10.6	-9.5	4.0	7.8	7.3	5.1	13.1
Dépôts aux comptes chèques postaux	0.2	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>								
Vitesse de circulation de la masse monétaire large	2.4	2.2	2.2	2.4	1.9	1.9	2.5	2.3
Masse monétaire large en proportion du PIB	44.6	49.0	43.0	41.6	54.9	56.1	42.3	46.2
publiques (variation en pourcentage, en glissement annuel) ¹	28.2	-1.6	-47.5	28.7	14.5	24.2	1.4	2.2
Crédit au secteur privé (variation en pourcentage, en glissement annuel)	10.6	6.0	-1.8	-23.9	15.3	25.4	1.4	2.2
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	4,524	4,800	4,904	5,084	5,472	5,919	5,390	5,844
Croissance du PIB nominal (variation annuelle en pourcentage)	8.7	6.1	2.2	3.7	7.6	8.2	6.0	8.4
Sources : autorités béninoises ; estimations et projections des services FMI.								
¹ Incluant crédit au secteur privé et crédit aux entreprises publiques.								

Tableau 9. Bénin : calendrier des décaissements dans le cadre de l'accord FEC

Date	Montant	Conditions préalables au décaissement
7 avril 2017	15, 917 millions de DTS	Approbation de l'accord FEC par le Conseil d'administration.
31 octobre 2017	15, 917 millions de DTS	Observation des critères de réalisation pour fin juin 2017 et achèvement de la première revue au titre de l'accord.
30 avril 2018	15, 917 millions de DTS	Observation des critères de réalisation pour fin décembre 2017 et achèvement de la deuxième revue au titre de l'accord.
31 octobre 2018	15, 917 millions de DTS	Observation des critères de réalisation pour fin juin 2018 et achèvement de la troisième revue au titre de l'accord.
30 avril 2019	15, 917 millions de DTS	Observation des critères de réalisation pour fin décembre 2018 et achèvement de la quatrième revue au titre de l'accord.
31 octobre 2019	15, 917 millions de DTS	Observation des critères de réalisation pour fin juin 2019 et achèvement de la cinquième revue au titre de l'accord.
23 mars 2020	15, 918 millions de DTS	Observation des critères de réalisation pour fin décembre 2019 et achèvement de la sixième revue au titre de l'accord.
Total	111,42 millions de DTS	

Source: Fonds monétaire international.

Tableau 10. Bénin : indicateurs de capacité à rembourser le FMI, 2017–31

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Obligations envers le FMI sur la base du crédit existant															
Principal	2.2	15.0	14.8	13.8	11.7	9.0	7.4	4.2	3.2	3.2	1.6	0.0	0.0	0.0	0.0
Commissions et intérêts	0.04	0.17	0.17	0.17	0.17	0.17	0.17	0.17	0.17	0.17	0.17	0.17	0.17	0.00	0.17
Obligations envers le FMI sur la base du crédit existant et prospectif															
Principal	2.2	15.0	14.8	13.8	11.7	9.0	12.2	17.0	22.3	22.3	20.7	14.3	6.4	0.0	0.0
Commissions et intérêts	0.04	0.17	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.17	0.17	0.17	0.2	0.2	0.2	0.0	0.2
Total obligations sur la base du crédit existant et prospectif															
En millions de DTS	2.2	11.8	15.0	14.0	11.8	9.2	12.4	17.2	22.5	22.5	20.9	14.5	6.5	0.0	0.2
En milliards de FCFA	1.8	9.3	11.7	10.9	9.3	7.2	9.7	13.4	17.6	17.6	16.3	11.4	5.1	0.0	0.1
En pourcentage des recettes de l'État	0.2	0.7	1.1	0.9	0.7	0.5	0.6	0.7	0.9	0.8	0.7	0.5	0.2	0.0	0.0
En pourcentage des exportations de biens et de services	0.2	0.6	1.0	0.8	0.6	0.5	0.6	0.7	0.7	0.8	0.7	0.4	0.2	0.0	0.0
En pourcentage du service de la dette	0.7	3.3	4.1	3.7	3.3	2.7	3.9	6.1	7.8	8.7	8.2	5.6	2.3	0.0	0.1
En pourcentage du PIB	0.0	0.1	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0
En pourcentage de la quote-part	12.2	12.1	11.3	9.5	7.4	10.0	12.5	16.8	n.a.	16.8	11.7	n.a.	n.a.	0.0	n.a.
Encours de crédit du FMI															
En millions de DTS	99.8	116.7	133.7	135.8	124.2	113.5	102.9	87.5	66.9	44.6	23.9	9.6	1.6	0.0	0.0
En milliards de FCFA	80.4	97.2	104.7	106.4	97.2	88.9	80.6	68.6	52.4	34.9	18.7	7.5	1.2	0.0	0.0
En pourcentage des recettes de l'État	8.9	6.8	9.5	8.5	6.8	5.6	4.7	3.7	2.7	1.6	0.8	0.3	0.0	0.0	0.0
En pourcentage des exportations de biens et de services	8.6	6.7	8.7	8.0	6.7	5.6	4.7	3.7	2.1	1.6	0.8	0.3	0.0	0.0	0.0
En pourcentage du service de la dette	33.2	34.3	36.1	36.2	34.3	33.2	32.7	30.9	23.2	17.2	9.3	3.7	0.5	0.0	0.0
En pourcentage du PIB	1.5	1.3	1.6	1.5	1.3	1.1	0.9	0.7	0.4	0.3	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0
En pourcentage de la quote-part	80.6	100.3	108.0	109.7	100.3	91.7	83.1	70.7	54.0	36.0	19.3	7.7	1.3	0.0	0.0
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)															
Décaissements	29.7	-11.7	17.0	2.1	-11.7	-9.0	-12.2	-17.0	-22.3	-22.3	-20.7	-14.3	-6.4	0.0	0.0
Remboursements et rachats	31.8	31.8	31.8	15.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	2.2	11.7	14.8	13.8	11.7	9.0	12.2	17.0	22.3	22.3	20.7	14.3	6.4	0.0	0.0
Pour mémoire :															
Charges et intérêts, après subventions présumées	0.14	0.14	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	n.a.	0.1	0.1	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
PIB nominal (milliards de FCFA)	5,390	5,844	6,378	6,992	7,693	8,375	9,072	9,796	13,381	11,463	12,424	13,381	14,438	15,608	16,935
Exportations de biens et de services (milliards de FCFA)	935	1,070	1,209	1,325	1,458	1,588	1,720	1,857	2,537	2,173	2,355	2,537	2,737	2,959	3,210
Recettes de l'État (milliards de FCFA)	908	1,022	1,107	1,255	1,422	1,576	1,730	1,873	1,950	2,123	2,315	2,508	2,722	2,960	3,232
Service de la dette (milliards de FCFA)	242	265	290	294	283	267	246	222	225	203	200	203	227	244	265
Avoirs nets extérieurs auprès de la Banque centrale	176	386	831	912	1,001	1,100	1,207	1,326	1,456	1,598	1,755	1,927	2,116	2,323	2,551
FCFA/DTS (moyenne sur la période)	805.3	785.4	783.2	783.2	783.2	783.2	783.2	783.2	783.2	783.2	783.2	783.2	783.2	783.2	783.2
Quote-parts (DTS)	123.8	123.8	123.8	123.8	123.8	123.8	123.8	123.8	123.8	123.8	123.8	123.8	123.8	123.8	123.8

¹ Les données sont des projections.

² Le 21 décembre 2012, le Conseil d'administration du FMI a prorogé jusqu'au 31 décembre 2014 la dérogation pour les paiements d'intérêts sur les prêts concessionnels mise en place le 7 janvier 2010. À compter de 2014, les projections des

³ Le service total de la dette inclut les rachats et les remboursements au FMI.

Tableau 11. Bénin : indicateurs de solidité financière, 2011–17

	2011	2012	2013	2014	2015	2015	2016	2017
					Jun.			June
	(pourcentage sauf indication contraire)							
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques	12.5	12.8	12.9	12.7	8.8	12.6	9.5	10.0
Fonds propres de base/actifs pondérés en fonction des risques ¹	11.7	11.9	11.8	11.2	7.1	10.5	7.6	8.6
Provisions générales/actifs pondérés en fonction des risques	10.7	10.8	10.3	10.7	12.7	11.7	15.6	19.8
Fonds propres/total des actifs	7.3	7.3	7.2	6.7	3.8	5.7	3.8	4.4
Composition et qualité des actifs								
Total des crédits/total des actifs	55.2	55.0	55.9	54.6	45.1	53.1	39.3	56.1
Concentration: crédits aux 5 plus grands emprunteurs/fonds propres	92.9	92.3	75.1	88.6	...	113.1	...	487.0
Répartition sectorielle des crédits ²								
Agriculture, sylviculture et pêche	2.9	2.6	2.9	3.1	1.9	3.2
Industries extractives	2.2	1.6	1.8	2.0	1.9	2.0
Industries manufacturières	18.8	18.2	17.0	17.9	14.5	17.2
Électricité, eau, gaz	3.2	3.2	3.7	3.9	2.0	4.2
Bâtiments, travaux publics	6.7	6.7	7.8	8.7	14.6	9.4
Commerce, restaurants, hôtels	32.3	34.7	33.5	31.1	32.4	31.5
Transports, entrepôts et communications	11.2	10.0	11.2	9.3	6.4	9.5
Assurances, immobilier, services aux entreprises	5.5	6.1	6.0	6.5	5.3	6.6
Services divers	17.2	16.8	16.2	17.0	21.1	16.4
Prêts improductifs								
Prêts improductifs bruts/total des prêts ³	15.9	16.0	15.5	14.4	21.5	14.4	21.4	20.3
Provisions générales/prêts improductifs bruts	64.2	63.4	61.0	62.8	50.3	62.8	63.2	66.3
Prêts improductifs nets des provisions/total des prêts	6.4	6.5	6.6	6.1	12.0	5.9	9.1	7.9
Prêts improductifs nets des provisions/fonds propres	47.8	48.8	51.1	50.0	...	54.9	95.2	100.8
Résultats et rentabilité ⁴								
Coût moyen des fonds empruntés	2.4	2.5	2.8	2.4	...	2.4
Taux d'intérêt moyen sur crédits	9.7	9.8	10.7	9.1	...	2.4
Marge d'intérêt moyenne ⁵	7.3	7.3	7.9	6.7	...	6.4
Rendement net d'impôt des actifs moyens (ROA)	1.2	0.9	0.9	1.1	...	1.2
Rendement net d'impôt des fonds propres moyens (ROE)	13.7	10.1	11.5	15.5	...	16.4
Dépenses hors intérêts/revenu bancaire net	61.6	61.0	60.7	58.6	...	58.6
Traitements et salaires/revenu bancaire net	26.4	25.7	26.5	25.4	...	25.4
Liquidité								
Actifs liquides/total des actifs	33.6	32.5	32.2	30.9	...	29.4
Actifs liquides/total des dépôts	46.1	45.8	46.1	45.9	...	43.8
Total des crédits/total des dépôts	84.3	86.2	90.0	89.5	73.3	87.0	68.4	71.8
Total des dépôts/total des passifs	72.9	71.1	68.5	63.4	61.6	67.1	57.4	78.0
Total des dépôts à vue/total des passifs ⁶	37.8	36.5	35.5	34.5	25.3	35.4	24.3	34.2
Total des dépôts et emprunts à terme/total des passifs	35.1	34.6	33.0	32.8	36.2	31.7	33.1	43.8

Source: BCEAO.

¹ Fonds propres de catégorie 1.² Les secteurs identifiés représentent au moins 80 % des crédits.³ La réduction des prêts improductifs depuis 2014 reflète également la moindre exposition de plusieurs banques à un groupe ayant connu des difficultés en 2012-14.⁴ Certains éléments du compte de résultat à périodicité semestrielle.⁵ Hors taxe sur les opérations bancaires.⁶ Comptes d'épargne compris.

Annexe I. Mise en œuvre des recommandations antérieures du FMI

L'application des recommandations antérieures est globalement satisfaisante. Au moment de l'achèvement des [consultations au titre de l'article IV de 2015](#), les administrateurs ont salué le plan des autorités pour accroître l'investissement dans les infrastructures et mis l'accent sur la nécessité d'appliquer une approche graduelle et conforme aux priorités établies, d'améliorer la gestion de la politique budgétaire afin d'accroître la marge de manœuvre budgétaire, de préserver la viabilité de la dette et de réduire les risques macro-financiers. Ils ont également souligné l'urgence de renforcer l'environnement économique et l'inclusion financière de façon à favoriser une croissance inclusive.

Bénin : synthèse des recommandations passées

Domaine	Recommandation	Application
Situation macroéconomique globale	<ul style="list-style-type: none"> • Accélérer les réformes structurelles pour améliorer l'environnement économique et favoriser une plus grande diversification 	Bonne
	<ul style="list-style-type: none"> • Mener des politiques prudentes dans le but de préserver la stabilité macroéconomique et de rendre la croissance plus inclusive 	Limitée
Secteur financier	<ul style="list-style-type: none"> • Approfondir la réforme des administrations douanière et fiscale afin d'élargir l'assiette fiscale et d'améliorer la gestion des finances publiques 	Limitée
	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter progressivement les investissements pour garantir leur qualité, conserver des marges confortables pour se prémunir contre les risques de surendettement et limiter au maximum les risques de financement 	En cours
Secteur financier	<ul style="list-style-type: none"> • Hâter l'établissement d'un bureau du crédit et entreprendre une réforme des titres de propriété pour améliorer l'inclusion financière et soutenir l'investissement privé 	En cours
	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire le nombre élevé d'institutions de microfinance non agréées plus rapidement et améliorer la supervision, mesures nécessaires pour garantir la pérennité des résultats en matière d'inclusion financière 	En cours
Gestion de la dette	<ul style="list-style-type: none"> • Élargir la définition de la dette pour englober la dette des entreprises publiques 	En cours
	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les risques macro-financiers associés aux liens entre banques et État 	Recommandation non appliquée

**Favoriser le
développement
du secteur privé**

- Mettre en œuvre des réformes judiciaires en vue de faciliter l'exécution des contrats

En cours

Données

- Améliorer la qualité et le délai d'obtention des comptes nationaux et des données budgétaires pour mieux étayer les décisions en matière d'action publique

En cours

Annexe II. Matrice d'évaluation des risques¹

Source des risques	Probabilité relative	Impact potentiel	Réponse recommandée
Risques extérieurs			
Durcissement des conditions financières mondiales	Moyenne	Moyen Une diminution de la demande d'exportations et une nouvelle baisse du prix du coton pourraient réduire les recettes et les exportations nettes, ce qui accroîtrait les risques budgétaires Des conditions financières mondiales plus dures (ou plus volatiles) pourraient faire augmenter les coûts de financement du Programme d'actions du gouvernement 2016-21	Améliorer l'environnement économique pour soutenir la diversification Diversifier les exportations en faisant davantage participer le secteur privé
Croissance mondiale plus faible que prévu	Moyenne	Moyen Effet négatif sur la croissance en raison de la baisse des investissements directs à l'étranger	Accroître les marges de manœuvre budgétaire grâce à la mobilisation des recettes intérieures et mettre en œuvre des plans d'investissement publics prudents
Évolutions défavorables au Nigéria	Moyenne	Élevé Une libéralisation des échanges ou une situation défavorable sur le plan de la sécurité fait diminuer les recettes issues du commerce et baisser la croissance ; la réduction des subventions peut provoquer une flambée du prix des carburants	Accélérer la transformation structurelle de l'économie pour réduire la dépendance du pays à l'égard du Nigéria ; améliorer l'environnement des entreprises pour soutenir la croissance et la diversification du secteur privé
Risques intérieurs			
Non-matérialisation des gains d'efficience de l'investissement public escomptés	Moyenne	Élevé La croissance en pâtira et le ratio d'endettement pourrait se dégrader	Renforcer l'EGIP et améliorer l'environnement économique, notamment en intensifiant la réforme du secteur financier
Accroissement des risques liés au secteur financier	Faible	Moyen Une envolée des prêts improductifs pourrait nuire à la stabilité du secteur bancaire	Renforcer la résolution des défaillances bancaires ainsi que la supervision et la réglementation des institutions de microfinance

¹ La matrice d'évaluation des risques (MER) présente des événements qui pourraient modifier sensiblement la trajectoire de base (le scénario le plus probable selon les services du FMI). La probabilité relative des risques reflète l'évaluation subjective des services du FMI quant aux risques qui pèsent sur le scénario de base (« faible » correspond à une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » à une probabilité comprise entre 10 % et 30 % et « élevée » à une probabilité comprise entre 30 % et 50 %). La MER reflète le point de vue des services du FMI sur les sources des risques et le degré de préoccupation qu'ils suscitaient lors des échanges avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent provoquer des interactions et se matérialiser simultanément.

Source des risques	Probabilité relative	Impact potentiel	Réponse recommandée
Hausse des primes de risque et du coût de la dette sur les marchés financiers régionaux	Faible	Élevé Une hausse du coût de l'emprunt pour les pouvoirs publics et les entreprises réduit l'activité économique	Avoir principalement recours à des financements à des conditions concessionnelles; optimiser le portefeuille d'endettement et réduire les besoins de financement Adapter le niveau d'investissement si nécessaire
Incertitudes prolongées quant aux réformes institutionnelles	Moyenne	Élevé Interruptions dans le programme de réformes, en particulier, s'agissant des réformes liées à la lutte contre la corruption, à la transparence, à la gouvernance et à la reddition de compte	Former une coalition de parties prenantes afin de renforcer la transparence, la gouvernance et la reddition de compte de façon à les aligner sur les meilleures pratiques internationales Renforcer le cadre de lutte contre la corruption

Annexe III. Évaluation du secteur extérieur

L'évaluation du secteur extérieur ne suscite pas des préoccupations immédiates, mais elle met en évidence la nécessité de renforcer la compétitivité. Elle montre que le cours de change effectif réel correspond globalement aux paramètres fondamentaux bien que la compétitivité reste faible. Le déficit des transactions courantes du Bénin s'est réduit en 2016, signe d'une hausse considérable des exportations. Il devrait néanmoins se creuser en 2017 du fait de l'intensification des investissements. En 2018, le déficit des transactions courantes devrait progressivement diminuer avec la stabilisation de la croissance de l'investissement et des exportations.

A. Récentes évolutions de la balance des paiements

1. Le déficit des transactions courantes hors dons s'est réduit en 2016. Il devrait toutefois se creuser en 2017 en raison de l'intensification des investissements. Entre 2015 et 2016, le déficit des transactions courantes a diminué, passant de 8,2 % du PIB à 7,5 % du PIB. Néanmoins, en 2017, il devrait s'accroître et atteindre 9,4 % du PIB. Cette évolution tient principalement à l'augmentation des importations de biens d'équipement liés à de nouveaux investissements. Le déficit des transactions courantes devrait progressivement diminuer à compter de 2018 avec la stabilisation de la croissance de l'investissement et des exportations. D'ici 2021, lorsque la période d'intensification des investissements prendra fin, le déficit des transactions courantes descendra à 6,9 % du PIB.

2. Le financement extérieur se compose principalement de financements à des conditions concessionnelles et d'investissements directs à l'étranger (IDE). Le financement extérieur du déficit des transactions courantes est resté relativement stable ces dernières années. Les flux de capitaux à court terme et les prêts privés à long terme représentaient 1 % du PIB. Les flux d'investissement direct à l'étranger équivalaient à 1,5 % du PIB en 2016 et devraient atteindre 1,9 % du PIB durant la période 2017-21. D'autres flux de capitaux, comme les prêts liés à des projets, sont restés stables et représentaient en moyenne 2,3 % du PIB entre 2014 et 2016 et devraient atteindre 3 % en moyenne durant la période 2017-21.

3. La couverture des réserves internationales brutes de l'UEMOA a fortement chuté en 2016 et les risques liés à la dette restent contenus malgré une augmentation de la dette publique en raison de déficits budgétaires élevés. La couverture des réserves internationales brutes de l'UEMOA a considérablement diminué depuis 2010 où elle s'élevait à 6,6 mois d'importations. En 2013-14, la couverture des réserves s'est stabilisée à environ 4½ mois d'importations. En 2016, les réserves régionales de l'UEMOA ont significativement baissé, reculant de 1 000 milliards FCFA (environ 2 milliards USD) pour se stabiliser à 3,7 mois d'importations. Fin 2016, les réserves brutes couvraient 55 % de la masse monétaire au sens strict et 74 % de la dette à court terme. Les réserves internationales ont augmenté de 2,7 milliards USD en 2017, atteignant 4,2 mois d'importations fin septembre. La dette extérieure du Bénin représente 22,5 % du PIB en 2016 (un chiffre inférieur à la moyenne des pays de l'UEMOA).

B. Évaluation du taux de change

1. La présente évaluation extérieure du Bénin est réalisée à l'aide de la méthode EBA-lite². L'évaluation du taux de change selon la méthode EBA-lite comprend trois approches. Le modèle du compte des transactions courantes (CTC) et l'indice du taux de change réel (ITCR) sont des analyses du CTC et du taux de change réel fondées sur des régressions de panels tandis que la dernière approche, la viabilité extérieure (VE), ne repose sur aucun modèle et est axée sur une analyse de la viabilité. L'EBA fait la distinction entre une compréhension descriptive des comptes courants et des taux de change réels et une évaluation normative :

$$CTC \text{ effectif} = \text{écart CTC} + (CTC \text{ ajusté} - \text{écart de politique})$$

Le terme entre parenthèses est le compte des transactions courantes normal et l'écart CTC est la différence entre le CTC effectif et sa valeur normale, c'est-à-dire la déviation. Le terme « écart de politique » correspond au changement dans le compte des transactions courantes qui tient à l'écart entre les politiques menées par le Bénin et les politiques optimales et l'écart moyen des premières par rapport au reste du monde.

Le taux de change effectif réel du Bénin est globalement conforme aux fondamentaux et aux paramètres de l'action publique souhaitables. Principalement sous l'effet d'une politique fiscale stricte ces dernières années, l'écart de politique du Bénin est positif et le compte des transactions courantes normal est fixé à -7,4 % du PIB. L'écart du compte courant, de 0,2 % du PIB, est globalement conforme au taux de change effectif réel, qui est surévalué de 0,5 %³. L'écart du compte des transactions courantes, de 0,2 % est compris dans l'intervalle [-1 % ; 1 %] tandis que l'écart du taux de change effectif réel de -0,5 % est compris dans l'intervalle [-2 % ; 2 %]. Par conséquent, la conclusion de cette évaluation est que la position extérieure est globalement conforme aux paramètres fondamentaux et aux paramètres de l'action publique souhaitables. Le modèle du compte des transactions courantes (CTC) constitue l'approche la plus fiable. Ses résultats concordent globalement avec ceux de l'évaluation du secteur extérieur de l'UEMOA réalisée lors des consultations régionales 2017 au titre de l'article IV. L'approche par l'ITCR indique une surévaluation de 12 %, tandis que celle par la VE montre une sous-évaluation de 4,8 % (tableau 1).

² Pour des précisions techniques, consulter le document du Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation et du Département des études, du 2 mai 2017.

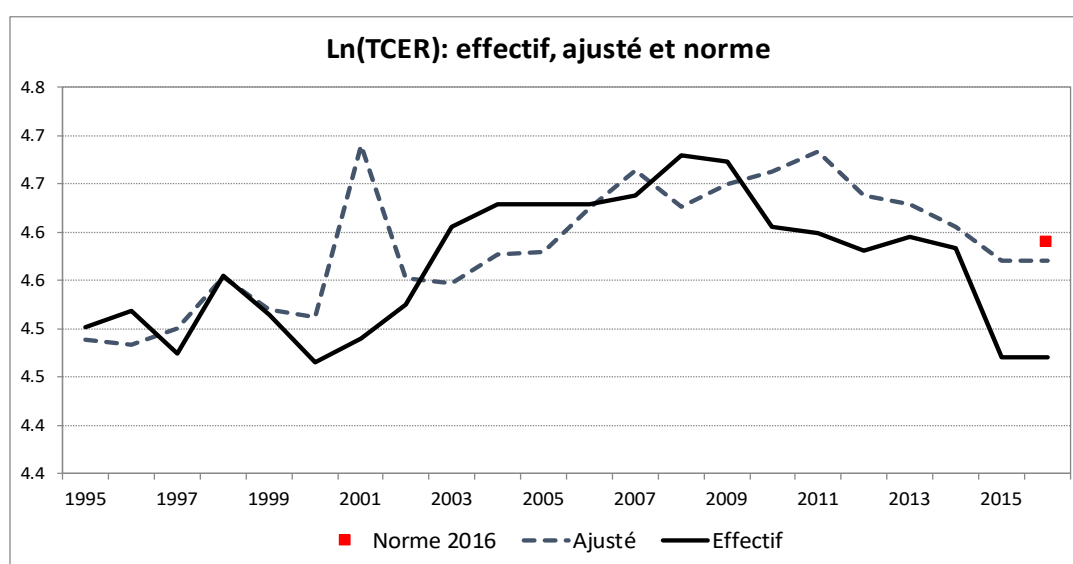
³ L'élasticité des échanges du Bénin est estimée à -0,483.

Tableau 1. Bénin : évaluation du taux de change (EBA-Lite)

	CAP/PIB		TCER
	Norme	Sous-jacent	
Solde courant	-7.4	-7.2	-0.5
TCRI			-12
Viabilité extérieure	-2.7	-5.1	4.8

Source : estimations des services du FMI

Graphique 1 : Estimations du solde des transactions courantes



Sources: autorités béninoises and calculs des services du FMI.

C. Compétitivité structurelle

2. La détérioration des indicateurs de compétitivité obtenus à partir d'enquêtes — mesurant les facteurs liés au cadre institutionnel et à l'action des pouvoirs publics — souligne l'importance des difficultés qui pèsent sur la compétitivité extérieure. Classé 122^e sur 140 par le rapport sur la compétitivité globale du Forum économique mondial 2015–16, le Bénin accuse un retard par rapport aux autres pays de l'UEMOA comme le Sénégal et la Côte d'Ivoire (tableau 2), le Bénin affiche des fragilités dans toutes les sous-catégories, en particulier en ce qui concerne l'environnement macroéconomique, l'efficacité du marché du travail et l'évolution du secteur financier. Dans la plupart des catégories, le Bénin a un score inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne⁴. S'agissant de l'indice de facilitation des échanges du Forum économique mondial, le Bénin a perdu 12 places par rapport au classement précédent (tableau 3). Les participants à

⁴ Les exceptions sont les indicateurs relatifs à la santé et à l'enseignement primaire, à l'enseignement supérieur et à la formation et la sous-catégorie composite « exigences de base ».

l'enquête citent l'accès aux moyens de financer le commerce, les difficultés à satisfaire les exigences des acheteurs et l'identification des marchés potentiels et des acheteurs comme les plus gros obstacles à l'exportation (graphique 2), et les procédures d'importation contraignantes, les obstacles tarifaires et non tarifaires et la corruption à la frontière comme les plus gros obstacles à l'importation (graphique 4).

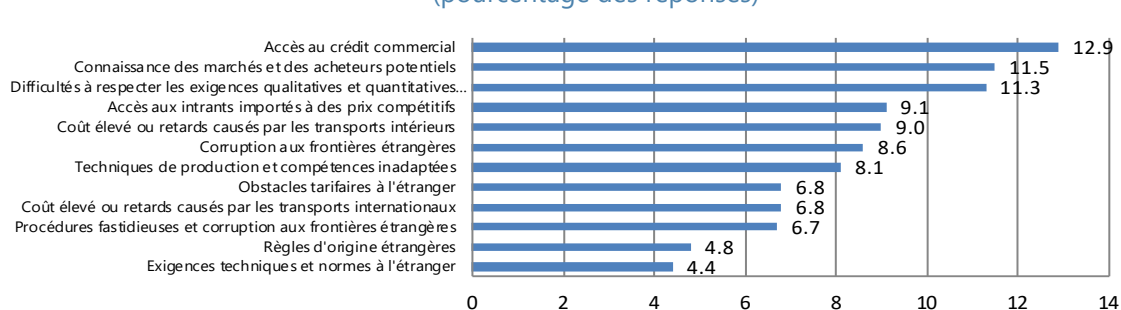
3. Le climat des affaires s'est amélioré au Bénin, mais des difficultés demeurent. Le Bénin, 151^e, a gagné 4 places dans le classement de l'enquête *Doing Business* 2018. Cette amélioration est le signe des progrès enregistrés en matière de commerce transfrontalier grâce à la dématérialisation de l'ensemble des documents de dédouanement préalable au moyen d'une plateforme électronique au port de Cotonou, en matière de création d'entreprise grâce à l'instauration d'un guichet unique et en matière de publication de permis de construire. Le paiement des impôts et taxes, le manque d'efficacité de la bureaucratie, la corruption et le règlement des litiges restent les principaux obstacles.

Tableau 2. Bénin : Indice mondial de compétitivité (IMC) 2016-17

	Bénin		Afrique sub-saharienne
	Rang (sur 138)	Indice (1-7)	(moyenne) Indice (1-7)
IMC 2016-17	124	3.5	3.6
IMC 2015-16 (sur 140)	122	3.5	3.6
IMC 2014-15 (Bénin exclus)	n/a	n/a	3.4
IMC 2013-14 (sur 148)	130	3.4	3.6
IMC 2012-13 (sur 144)	119	3.6	
Basic requirements (60%)	122	3.6	3.8
Institutions	95	3.5	3.7
Infrastructure	128	2.2	2.8
Environnement Macroéconomique	111	4.0	4.2
Santé et éducation primaire	116	4.6	4.3
Améliorateurs d'efficacité (35%)	125	3.3	3.4
Enseignement supérieur et formation	117	3.1	3.1
Efficacité du marché des biens	126	3.7	4.0
Efficacité du marché du travail	50	4.4	4.2
Développement du secteur financier	106	3.5	3.6
Préparation technologique	129	2.5	2.9
La taille du marché	123	2.6	2.9
Facteurs d'innovation et de sophistication (5%)	107	3.3	3.5
Sophistication d'affaires	116	3.4	3.1
Innovation	86	3.2	3.3

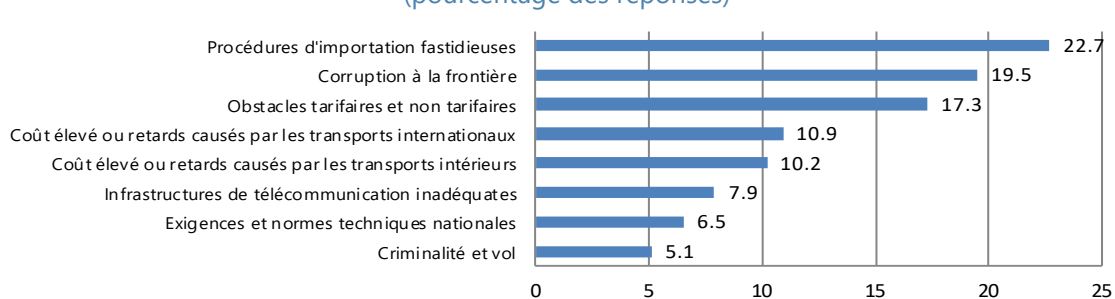
Sources: World Economic Forum, The Global Competitiveness Report, 2016-17.

Graphique 2. Facteurs les plus problématiques au regard des exportations
(pourcentage des réponses)



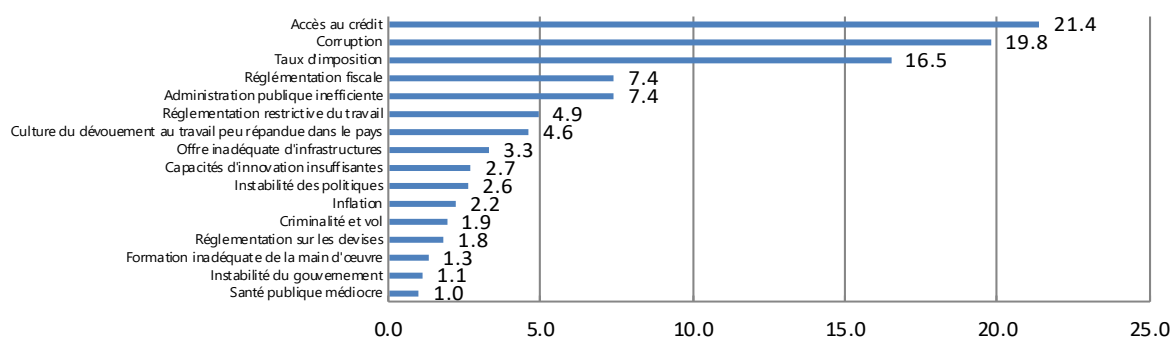
Source : Forum économique mondial, rapport sur la facilitation du commerce dans le monde, 2016.

Graphique 3. Facteurs les plus problématiques au regard des importations
(pourcentage des réponses)



Source: Forum économique mondial, rapport sur la facilitation du commerce

Graphique 4. Principaux obstacles à la pratique des affaires
(pourcentage des réponses)



Source : Forum économique mondial, rapport sur la compétitivité dans le monde, 2016–17

Tableau 3. Bénin : indices de facilitation du commerce , 2016

	Rang (Sur 138)	Score (1-7)
Indice composite	124	3.5
Sous-indice A : accès au marché	104	3.9
accès au marché intérieur	116	3.8
accès au marché extérieur	78	4.1
Sous-indice B : administration frontalière	122	3.3
Sous-indice C : infrastructures de transport et de communication	123	2.8
Disponibilité et qualité des infrastructures de transpor	106	2.7
Disponibilité et qualité des services de transport	120	3.2
Disponibilité et utilisation des TIC	126	2.5
Sous-indice D : environnement des affaires	101	3.9
Source : Forum économique mondial. The Global Enabling Trade Report, 2016.		

Annexe IV. Stratégie de développement des capacités pour l'exercice 2017

L'élection en mars 2016 d'un nouveau président déterminé à résoudre les problèmes existants depuis longtemps avec une vigueur nouvelle donne la possibilité d'un programme d'assistance technique renforcé (AT) avec le Bénin. Les autorités nationales se sont mises d'accord avec le FMI sur un programme financé par la facilité élargie de crédit (FEC); elles souhaiteraient donc appliquer avec succès des mesures économiques et financières, discutées avec le FMI, pour lesquelles l'AT pourrait être décisive. Le programme de renforcement des capacités du Bénin et la fourniture d'assistance technique qui l'accompagne sont intrinsèquement liés aux priorités de la surveillance.

Évaluation globale du développement des capacités

1. Le Bénin, pays fragile à faible revenu, est confronté à des défis en matière de renforcement des capacités et des institutions qui font l'objet d'une assistance technique adaptée. Une meilleure mobilisation des ressources publiques intérieures (administration des recettes et politique fiscale) ainsi que des progrès dans la préparation et l'exécution du budget seront essentiels pour préserver la viabilité de la dette à long terme. Ces priorités fondamentales nécessiteront également des réformes pour renforcer la gouvernance économique (les systèmes de gestion des finances publiques) et améliorer les statistiques du secteur réel, des administrations et du secteur extérieur, ainsi que la supervision des entreprises publiques et des autres entités publiques.

2. Dans le passé, l'engagement à l'égard de programmes a contribué au renforcement des capacités au Bénin. Toutefois, il y a eu des hauts et des bas dans l'application de l'AT. Les principales réalisations ont été les suivantes :

- Création d'un compte unique du Trésor (2015), néanmoins pas encore pleinement réalisé et opérationnel
- Développement des moyens de formuler des mesures économiques et financières dans le cadre du programme FEC, y compris des prévisions macroéconomiques (2015—16)
- Amélioration de la production de données et de rapports relatifs à l'exécution du budget (2015-16)
- Lancement de réformes de l'administration des douanes, concernant notamment la gestion du risque (2015-16)

3. L'évolution économique actuelle, en particulier les répercussions de la situation au Nigeria, freine la mise en œuvre des conseils de l'AT. L'application de l'AT est également compromise par des lacunes dans les données (absence d'indicateurs pertinents et disponibles en temps utile) parmi lesquelles une gestion et une analyse médiocres des données.

Priorités pour l'avenir

4. La stratégie d'AT à l'intention du Bénin doit se concentrer sur l'administration des recettes publiques et des douanes, la gestion financière publique – en mettant l'accent sur l'exécution du budget – la gestion de la dette, la comptabilité nationale, la politique fiscale et l'amélioration de la qualité des données macroéconomiques. En particulier,

- La gestion des investissements publics (GIP), actuellement divisée en unités administratives séparées, doit être rationalisée pour assurer le développement des capacités ainsi que l'efficacité/la transparence de la sélection et du suivi des projets d'investissement.
- Une unité des entreprises publiques a été récemment créée, mais la supervision reste déficiente et doit être encore renforcée et consolidée.
- En ce qui concerne le contrôle de l'exécution du budget et l'audit externe, y compris la mise en place complète de la Cour des comptes, les méthodes d'audit et de contrôle internes doivent aussi être renforcées par l'usage de normes professionnelles et par une approche systématique basée sur le risque.

5. La rotation des hauts fonctionnaires et du personnel ayant des compétences techniques a limité la capacité d'absorption de l'AT et sa fourniture. En outre, l'absence d'infrastructures appropriées et de coordination institutionnelle – en particulier dans les administrations douanière et fiscale – a empêché une assistance technique effective. Pour l'exercice 2017, les priorités et les objectifs les plus importants sont les suivants :

PRIORITÉS	OBJECTIFS
Administration fiscale	Réduire au minimum les dépenses fiscales et simplifier les impôts
Administration douanière	Améliorer la gestion et la gouvernance
Gestion financière publique	Renforcer l'exécution et le contrôle du budget
Statistiques	Comptabilité nationale : actualiser l'année de base et passer au SCN 2008 ; finances publiques : étendre les statistiques à l'ensemble des administrations ; statistiques extérieures : améliorer celles portant sur le compte courant et le compte financier
Diffusion des statistiques	Mise en œuvre de l'e-SGDD (achèvement prévu à la fin de février 2017)

Le principal risque pesant sur le renforcement des capacités est la faible possibilité d'absorption, qui pourrait être atténuée en choisissant et en concevant avec soin les programmes d'AT pour qu'ils soient adaptés aux besoins locaux.

Opinion des autorités

6. Les autorités sont d'accord avec l'orientation générale de la stratégie de renforcement des capacités. Elles estiment en particulier que la stratégie et les objectifs sont formulés de façon appropriée au pays et conformes aux orientations stratégiques du plan d'action 2016-21 du gouvernement présenté en 2016. De plus, au vu de la capacité actuelle d'absorption de l'assistance technique, elles ont recommandé d'en ajuster la quantité et les priorités à moyen terme de façon à ce que son application soit efficiente.

Annexe V. Assistance technique, évaluation de 2015-17

Le Bénin est confronté à des défis en matière de renforcement des capacités et des institutions qui font l'objet d'une assistance technique adaptée. L'assistance technique fournie a pour objectif de mobiliser davantage les ressources publiques intérieures, de renforcer la gestion financière publique ainsi que d'améliorer les statistiques et la comptabilité nationale. En outre, l'assistance technique a privilégié le développement des capacités sur le terrain. Celle fournie au Bénin par le FMI a été ciblée stratégiquement sur la réalisation de réformes structurelles. La mise en œuvre des recommandations antérieures de l'AT a été globalement satisfaisante, mais les principales réformes structurelles ont continué à prendre du retard en raison des faibles moyens disponibles pour les effectuer et d'obstacles liés au monde des affaires.

Prestataire	Description	Résultats/Éléments à réaliser	Évaluation des services
STA	e-SGDD Jean Galand, Brett Humberg, 2016-17)	Achevé en 2017. La page de données nationales (NSDP) résumées a été créée en mars.	Les statistiques économiques restent la priorité, en particulier l'amélioration des données de balance de paiements et le lancement d'un système général de diffusion des données plus perfectionné.
	Indicateurs à haute fréquence (Denis Gombert, expert. Mai 2017)	Bons. Amélioration du taux de réponse des entreprises aux questionnaires des enquêtes destinées à la construction des indices de la production industrielle (IPI) et des prix de la production industrielle (IPPI). Ces nouveaux indices peuvent servir de déflateurs pour le calcul du PIB.	
	Comptabilité nationale Achille Pegoue et Pierre Couaillac. 24 octobre-4 novembre 2016	Bons. La mission a contribué à l'application du système de comptes nationaux, 2008 (SCN 2008); elle a aidé à l'établissement du compte financier de 2014 ; elle a rédigé une note méthodologique contribuant à l'appropriation des travaux effectués	Les retards dans la publication des statistiques de comptabilité nationale gênent l'analyse économique et les prévisions macroéconomiques. Il reste à mettre en place une méthodologie adéquate pour le calcul des comptes nationaux trimestriels. Les faiblesses en matière d'infrastructures et de capacités sont aggravées par les

Prestataire	Description	Résultats/Éléments à réaliser	Évaluation des services
		jusqu' alors par le centre régional d'assistance technique AFRITAC ouest.	lacunes actuelles dans les statistiques et par l'absence d'un recueil en temps opportun et régulier de statistiques de base.
MCM	Stratégie de gestion de la dette à moyen terme (Oumar Dissou, août, 2017)	Fonctionnaires formés aux stratégies de gestion de la dette à moyen terme et à la mise en œuvre du programme d'emprunts intérieurs.	La viabilité de la dette est un ancrage à l'accord actuel FEC. Il est donc indispensable que les autorités du Bénin conçoivent et appliquent des stratégies saines de gestion de la dette. Il existe une marge d'amélioration pour les données sur les garanties fournies par l'État.
FAD	Réformes des douanes (Johanne Russell et Tadatsugu Toni Matsudaira, Japon)	Achevées en 2017. La mission a présenté un projet d'intégration des deux systèmes (SYDONIA et SGS). Les objectifs ont été partiellement atteints en raison de l'absence d'un mécanisme de coordination et de suivi.	L'absence de coordination entre les administrations des douanes et des impôts a des effets négatifs significatifs sur l'objectif de renforcement de la gestion des recettes. Les rentrées douanières ont sous-performé pendant les premiers mois de 2016 à cause de l'effet de la situation au Nigeria, le ratio tombant à 13.1% du PIB pour l'année. Les services du FMI estiment le potentiel fiscal non réalisé à 3% du PIB.
	GFP/PIMA (2016-17; PIMA à effectuer par le FAD en 2017)	La rapport PIMA estimera l'efficience de l'investissement public du pays, présentera les forces et les faiblesses institutionnelles relatives et formulera des recommandations pratiques pour améliorer l'efficience et l'effet de l'investissement public.	Il subsiste un manque de transparence concernant le processus de passation de marchés publics dans la gestion financière publique. Il faut améliorer l'analyse des données et l'information budgétaire en informatisant les canaux de dépenses (toutes les opérations des administrations) et en effectuant des évaluations exhaustives trimestrielles de l'exécution du budget qui pourraient s'intégrer à la budgétisation pluriannuelle déjà lancée par les autorités.

Prestataire	Description	Résultats/Éléments à réaliser	Évaluation des services
	Administration des recettes — politiques de gestion des ressources humaines Nathalie Andre, expert, 2017)	L'objectif était de rassembler des données sur les politiques de gestion des ressources humaines dans l'administration fiscale du Bénin. Résultats insuffisants. Un ensemble d'indicateurs de performance conçus pour améliorer encore les activités fiscales.	Les missions d'assistance technique à court terme n'ont pas encore eu d'incidence sur la mobilisation/l'administration des recettes publiques. Avec l'AT du FAD, la direction des impôts a mis au point un <i>Plan d'orientation stratégique de l'administration fiscale</i> (POSAF), qui reste néanmoins à appliquer intégralement. En outre, l'introduction dans l'administration des douanes de la gestion des risques dans le but de rationaliser les contrôles s'est interrompue. Les arriérés d'impôts doivent encore être réduits.
	Administration des recettes— mobilisation des recettes Rene Ossa, 2016-17.		
	Audits des grandes entreprises Sylvain Ngneba & Adrien Tocke, septembre 2016	Renforcement du contrôle des grandes entreprises dans le but d'améliorer la discipline fiscale et d'augmenter les recettes.	Cette assistance technique contribuera à la recherche par les autorités d'une amélioration de la discipline fiscale et devrait donc être maintenue.
AFRITAC CENTRAL	Administration des douanes : projet pluriannuel de gestion automatisée des risques et de	Mission accomplie mais la gestion automatisée des risques reste à appliquer.	L'assistance technique est centrée sur deux domaines ; (i) automatisation de la gestion des risques (finalisation du projet) et (ii) renforcement des capacités dans le contrôle après passage en douane (PCA). Ces deux domaines sont très liés. La finalité de la gestion automatisée des risques est d'améliorer la sélectivité des inspections avant de laisser passer les marchandises et d'augmenter le nombre

Prestataire	Description	Résultats/Éléments à réaliser	Évaluation des services
	sélectivité des contrôles Serge Vera - Christopher Grigoriou (2013-17)		de déclarations par « circuit vert » (sans contrôle), tandis que le contrôle après passage en douane a notamment pour objectif d'assurer la cohérence et l'exactitude des éléments déclarés qui figurent sur les déclarations de ce circuit. La dernière mission d'AT du FAD, du 26 septembre au 9 octobre 2017, a aussi souligné la nécessité de renforcer le système PCA en soulignant que les autorités du Bénin avaient pris des mesures pour améliorer cette importante fonction.
	Suivi et évaluation des recommandations de la mission de 2015 du FAD (13-24 février 2017)	Mission accomplie et une analyse du plan d'action établi par les autorités douanières sur la base du plan stratégique 2016-2018 a été effectuée. Certaines recommandations ont été formulées pour améliorer les renseignements sur les données et renforcer les contrôles douaniers.	Mission accomplie.
	Les statistiques de finances publiques. Nicolas Kacou 2016	Atteints. Le classement des opérations financières des administrations (TOFE) a été amélioré avec notamment la production de métadonnées.	Mission accomplie.
	Renforcement des opérations budgétaires de la Direction générale des impôts (DGI). Rénilde Bazahica 2016-17	Bons. Recensement des entreprises qui présentent des risques significatifs pour les impôts sur les revenus 4ou les bénéfices et pour la igurTVA.	Cette mission est de la plus haute importante pour réaliser l'un des critères de performance quantitatifs.

Prestataire	Description	Résultats/Éléments à réaliser	Évaluation des services
	Administration fiscale Jules Tapsoba Henry Tazartes 2016	Atteints. Amélioration de l'enregistrement des contribuables et élargissement de la base imposable.	Mission accomplie. Les autorités évalueront la nécessité d'un éventuel suivi.
	Administration de la dette Omar Dissou (mai 2017) Analyse macroéconomique Séverin Yves Kamgna Rolf Meier 2016-17	Atteints. Atelier (formation) pour aider les autorités à améliorer la qualité de leurs analyses de viabilité de la dette. Bons. Formation du personnel de la Direction Générale des affaires économiques (DGAE) pour améliorer l'analyse et la prévision macroéconomiques.	Formation achevée. Il subsiste un besoin de renforcer les compétences des fonctionnaires en matière d'application du plan d'émission de la dette intérieure et en particulier à propos des relations avec les investisseurs nationaux. Développement des capacités pour renforcer encore les compétences locales en matière de surveillance macroéconomique.
	Statistiques de comptabilité nationale Achille Pegoue (2016-17) Gestion des dépenses publiques Abdoulahi Mfombouot 2016-17	Bons. Application du système de comptes nationaux 2008 et réalisation de comptes trimestriels. Bons. Préparation de contrôles de la chaîne des dépenses, adaptation des systèmes d'information budgétaires et comptables et création d'un guide sur les modalités d'exécution des programmes.	Cette assistance technique est indispensable pour réactualiser la base de calcul du PIB et extrapoler les séries dans les comptes nationaux. Cette assistance technique porte sur des éléments essentiels de la chaîne des dépenses qui contribueront finalement à l'information sur les comptes nationaux.

Annexe VI. Viabilité de la dette extérieure et publique

La hausse rapide de la dette intérieure ces dernières années exige de respecter strictement le plan d'assainissement budgétaire afin de préserver la viabilité à long terme de la dette. L'AVD de septembre 2017 confirme un risque modéré de surendettement pour le Bénin.

A. Les hypothèses sous-jacentes à l'AVD

1. Les hypothèses du scénario de référence correspondent au cadre macroéconomique à moyen terme qui sous-tend le programme envisagé dans le cadre de l'accord FEC. Les principales hypothèses macroéconomiques sont les suivantes :

- **Contexte extérieur.** On suppose que le taux de change nominal (FCFA/USD) s'apprécie légèrement, de quelque 3 % à l'horizon de référence, puis se stabilise à moyen et long terme. La demande extérieure des partenaires commerciaux du Bénin serait stable.
Incidence sur la croissance. Les hypothèses concernant la croissance sont restées à peu près identiques par rapport à l'AVD de mars 2017. On s'attend à ce que le PIB augmente de 6 % en moyenne pendant la période 2017–19, soutenu par une bonne performance du secteur agricole, la reprise en cours de l'économie du Nigeria, la hausse de l'investissement public, la résilience du secteur tertiaire (transport et télécommunications, commerce) et une progression de l'investissement privé en réaction à l'amélioration prévue des infrastructures. Le taux de croissance devrait se stabiliser à 6.6 % de 2020 à 2022.
- **Inflation.** Les biens de capital seront en partie importés et l'effet sur le secteur des biens non échangeables serait atténué par le chômage élevé et la mobilité de la main-d'œuvre dans l'UEMOA. On prévoit un taux moyen d'inflation de 2.8 % de 2018 à 2022, inférieur au critère de convergence de l'UEMOA fixé à 3 %.
- **Incidence budgétaire.** Les recettes fiscales devraient passer de 12.6 % du PIB en 2016 à 14.8 % en 2019 au fur et à mesure que les réformes attendues de la politique et de l'administration fiscales arriveront à maturité. Le déficit primaire s'élève temporairement du fait de la hausse des dépenses d'investissement puis laisse place à un excédent en 2021.
- **Incidence sur la balance courante.** Comme le supposait l'AVD de mars 2017, le déficit de la balance courante (y compris les dons) culminerait en 2017 puis fléchirait à 8.2 % du PIB en 2018 et à une moyenne de 6.4 % du PIB de 2019 à 2022 sous l'effet de la progression de l'investissement et des importations.
- **Financement.** La hausse des investissements des administrations centrales, représentant 9 % du PIB, est financée par des ressources concessionnelles mais également par des sources intérieures. La dette non concessionnelle contractée ou garantie par l'État est également incluse. De plus, on prévoit que l'augmentation récente de l'IDE dans la construction, le secteur manufacturier et les services se poursuive, du fait de l'amélioration récente du classement du Bénin dans *les indicateurs de la facilité de faire des affaires* (il a gagné quatre places, passant de la 155^{ème} en 2017 à la 151^{ème} en 2018).

B. Analyse de viabilité de la dette extérieure

2. Les résultats de l'AVD extérieure montrent qu'au Bénin la dynamique de la dette est viable dans le scénario de référence avec un risque modéré de surendettement (tableaux A1, A2 et graphique A1). Dans le scénario de référence, tous les indicateurs de la dette restent en deçà de leurs seuils dépendant de la politique économique. La valeur actuelle (VA) de la dette par rapport au PIB, par rapport aux exportations, par rapport aux recettes publiques et la VA du service de la dette par rapport aux exportations demeurent nettement inférieures au seuil de surendettement dans le scénario de référence. On prévoit que la valeur actuelle de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État s'élève de quelque 14,9 % du PIB en 2017 à une moyenne de 15,8 % de 2019 à 2021 et connaisse une hausse sensible à 18,1 % du PIB en 2037. Le ratio resterait en deçà du seuil correspondant de 40 % du PIB pendant toute la période de projection. Néanmoins, un indicateur – le rapport entre la VA de la dette extérieure et les exportations – dépasse son seuil en cas de choc extrême sur les exportations, alors que le ratio dette/PIB et tous les indicateurs du service de la dette restent inférieurs aux seuils. Dans le scénario historique, les rapports entre la VA de la dette et le PIB majoré des envois de fonds des émigrés, entre la VA de la dette et les exportations majorées de ces envois, ainsi qu'entre la VA de la dette et les recettes publiques dépassent les seuils. Ainsi, le risque de surendettement extérieur du Bénin est jugé modéré.

C. Analyse de viabilité de la dette publique

3. On prévoit que la dette publique totale (extérieure et intérieure) augmente parallèlement à la hausse de l'investissement public puis diminue (tableau A3 et graphique A2). Le recours accru de l'État au marché financier régional pour financer les projets d'investissement public a fait passer la valeur actuelle (VA) de la dette publique à 48,4 % du PIB en 2017 (au lieu de 46,7 % dans l'AVD de mars 2017). La dette publique intérieure s'est élevée de quelque 8,6 % du PIB à 33,6 % de 2013 à 2017 pour représenter 60 % de la dette totale. Les services du FMI ont incité les autorités à poursuivre avec détermination la mise en œuvre des réformes budgétaires pour assurer le respect de la trajectoire d'assainissement budgétaire programmée de façon à soutenir l'ancrage de la dette publique et à préserver la viabilité à long terme de la dette. On prévoit que la valeur actuelle de la dette par rapport au PIB passe de 41,9 % en 2016 à 48,3 % en 2017 du fait de la poussée de l'investissement, puis diminue régulièrement. Le ratio reste constamment en deçà de la référence indicative de 56 %, niveau que certains chercheurs lient à une probabilité accrue de surendettement. Le niveau de la dette demeure aussi inférieur aux critères de convergence de l'UEMOA fixés à 70 % du PIB. Dans le scénario de choc le plus extrême (graphique A2), le pic de la VA de la dette par rapport au PIB dépasse 50 % mais reste inférieur au seuil de 56 %. Globalement, la dynamique de la dette publique totale correspond à un risque modéré de surendettement.

Tableau A1. Bénin : cadre de viabilité de la dette extérieure, 2014–37 1/
(en % du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne ^{6/} historique	Écart ^{6/} type	Projections											
	2014	2015	2016			2017-2022										2023-2037	
						Moyenne										2027	2037
Dette extérieure (nominale) 1/	19.8	21.3	22.5			22.1	23.5	24.9	25.2	24.8	24.9			26.9	26.8		
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	19.8	21.3	22.5			22.1	23.5	24.9	25.2	24.8	24.9			26.9	26.8		
Variation de la dette extérieure	3.1	1.5	1.2			-0.4	1.5	1.4	0.2	-0.4	0.2			0.4	-0.4		
Flux générateurs d'endettement net identifiés	3.6	10.2	5.3			3.4	1.4	-1.9	-2.2	-2.5	-2.9			0.4	-0.3		
Déficit extérieur courant hors intérêts	8.4	7.8	7.1	7.6	0.5	8.8	8.0	6.7	6.2	6.0	5.5			3.8	2.4	3.7	
Déficit de la balance des biens et services	15.2	12.2	11.7			13.6	12.6	11.7	11.5	10.9	10.3			7.9	5.6		
Exportations	15.8	18.0	15.9			17.3	18.3	19.0	18.0	18.8	18.7			23.4	28.0		
Importations	31.0	30.1	27.6			30.9	30.9	30.7	29.5	29.7	28.9			31.4	33.6		
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-6.4	-4.0	-4.3	-4.7	0.9	-4.6	-4.5	-4.9	-5.1	-4.8	-4.7			-3.7	-2.8	-3.5	
<i>dont : officiels</i>	-4.5	-1.6	-1.7			-1.8	-1.6	-1.9	-1.7	-1.5	-1.5			-1.5	-1.5		
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	-0.4	-0.3	-0.3			-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1			-0.4	-0.5		
IDE nets (négatifs = entrées)	-4.0	-1.4	-1.4	-2.5	1.1	-4.6	-5.8	-7.6	-7.3	-7.3	-7.3			-2.6	-2.0	-2.2	
Dynamique endogène de la dette 2/	-0.8	3.8	-0.5			-0.8	-0.8	-1.0	-1.1	-1.3	-1.0			-0.8	-0.8		
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.2	0.4	0.2			0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4			0.4	0.5		
Contribution de la croissance du PIB réel	-1.0	-0.5	-0.8			-1.2	-1.2	-1.4	-1.5	-1.6	-1.4			-1.2	-1.2		
Contribution des variations de prix et de taux de change	0.0	3.9	0.1				
Résiduel (3-4) 3/	-0.5	-8.7	-4.1			-3.8	0.1	3.3	2.4	2.2	3.0			0.0	0.0		
<i>dont : financement exceptionnel</i>	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0		
VA de la dette extérieure 4/	14.9			14.9	15.4	15.8	15.9	15.7	15.8			17.2	18.1		
En pourcentage des exportations	94.0			85.7	84.4	83.5	88.2	83.4	84.7			73.4	64.7		
VA de la dette extérieure CGE	14.9			14.9	15.4	15.8	15.9	15.7	15.8			17.2	18.1		
En pourcentage des exportations	94.0			85.7	84.4	83.5	88.2	83.4	84.7			73.4	64.7		
En pourcentage des recettes publiques	101.7			88.3	88.3	91.4	88.8	85.1	84.0			89.4	91.8		
Ratio service de la dette/exportations (en pourcentage)	5.1	5.3	4.7			5.5	6.0	5.8	6.1	5.5	5.2			4.1	4.5		
Ratio service de la dette CGE/exportations (en pourcentage)	5.1	5.3	4.7			5.5	6.0	5.8	6.1	5.5	5.2			4.1	4.5		
Ratio service de la dette CGE/recettes (en pourcentage)	5.0	5.7	5.1			5.6	6.3	6.3	6.1	5.6	5.1			5.0	6.4		
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	0.5	0.6	0.6			0.5	0.3	0.0	0.0	0.0	-0.1			0.5	0.7		
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	5.3	6.4	5.9			9.2	6.5	5.3	6.0	6.4	5.3			3.4	2.8		
Principales hypothèses macroéconomiques																	
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	6.4	2.1	4.0	4.3	1.9	5.6	6.0	6.3	6.7	7.1	6.2	6.3	4.8	4.8	5.0		
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	-0.2	-16.4	-0.6	1.3	8.7	2.3	6.6	3.1	2.7	2.8	3.4	3.5	2.0	2.0	2.1		
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/	1.3	1.5	1.2	3.0	4.6	1.8	2.1	1.8	1.7	1.6	1.6	1.8	1.6	1.8	1.7		
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	8.4	-3.3	-8.7	9.9	21.5	18.2	19.3	13.6	4.3	14.7	8.9	13.2	7.0	8.0	10.2		
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	16.5	-17.2	-5.3	9.5	21.7	21.0	13.0	8.8	5.4	10.8	7.0	11.0	7.5	7.5	8.3		
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	44.9	44.6	44.4	44.8	45.2	45.4	44.9	39.5	34.9	38.0		
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	16.3	16.7	14.7			16.8	17.5	17.3	17.9	18.4	18.8			19.2	19.7		
Flux d'aide (en milliards de dollars) 7/	0.1	0.0	0.1			0.1	0.1	0.2	0.2	0.1	0.2			0.1	0.1		
<i>dont : dons</i>	0.1	0.0	0.1			0.1	0.1	0.2	0.2	0.1	0.2			0.1	0.1		
<i>dont : prêts concessionnels</i>	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0		
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 8/			3.4	3.1	3.3	2.9	2.2	2.4			1.5	1.0		
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 8/			57.9	59.5	62.1	63.0	60.6	59.0			48.9	42.9		
<i>Pour mémoire :</i>																	
PIB nominal (milliards de dollars EU)	9.7	8.3	8.6			9.3	10.5	11.5	12.6	13.9	15.2			22.2	43.2		
Croissance du PIB nominal en dollars	6.1	-14.7	3.4			8.1	13.1	9.6	9.6	10.0	9.8	10.0	6.9	6.9	7.2		
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	1.2			1.4	1.6	1.8	2.0	2.2	2.4			3.8	7.8		
(VAt - VAt-1)/PIBt-1 (en pourcentage)			2.5	2.0	1.9	1.6	1.4	1.7	1.8	1.5	1.1	1.4		
Envois de fonds bruts des travailleurs (milliards de dollars EU)	0.3	0.3	0.3			0.3	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5			0.5	0.7		
VA de la dette extérieure CGE (en % du PIB + envois de fonds)	14.4			14.3	14.9	15.2	15.2	15.2	15.3			16.8	17.9		
VA de la dette extérieure CGE (en % des exportations + envois de fo)	77.2			71.0	70.4	69.5	71.1	70.4	71.4			66.4	61.4		
Service de la dette extérieure CGE (en % des exportations + envois c)	3.9			4.5	5.0	4.8	4.9	4.7	4.4			3.7	4.3		

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - \rho(1+g)] / (1+g + \rho + g)$ fois le ratio d'endettement

de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux

de croissance du PIB réel, et ρ = taux de croissance du déflateur du

PIB en \$EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des

arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs

extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections,

comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux

de change.

4/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

5/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

7/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

8/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

Tableau A2. Bénin : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure garantie ou contractée par l'État, 2017-37
(en pourcentage)

	Projections							
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2027	2037
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	15	15	16	16	16	16	17	18
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2017-2037 1/	15	18	23	28	32	37	48	61
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2017-2037 2/	15	16	18	19	19	20	24	30
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	15	16	17	17	17	17	19	20
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 3/	15	19	24	24	23	23	23	20
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	15	18	20	20	20	20	22	23
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 4/	15	19	24	24	23	23	23	20
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	15	23	36	35	34	34	33	27
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2018 5/	15	22	22	22	22	22	24	25
Ratio VA de la dette/exportations								
Scénario de référence	86	84	84	88	83	85	73	65
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2017-2037 1/	86	100	122	153	170	195	204	215
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2017-2037 2/	86	90	94	103	101	106	103	105
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	86	85	84	88	84	85	73	65
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 3/	86	137	218	226	211	210	169	125
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	86	85	84	88	84	85	73	65
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 4/	86	103	126	131	122	121	97	72
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	86	136	211	217	201	199	155	106
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2018 5/	86	85	84	88	84	85	73	65
Ratio VA de la dette/recettes								
Scénario de référence	88	88	91	89	85	84	89	92
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2017-2037 1/	88	105	133	154	173	195	248	305
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2017-2037 2/	88	94	102	104	103	106	126	149
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	88	92	98	95	92	91	96	99
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 3/	88	106	137	131	124	121	118	102
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	88	102	117	114	109	108	115	118
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019 4/	88	108	138	131	124	121	118	102
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	88	133	206	195	184	178	169	134
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2018 5/	88	123	127	124	119	118	124	128

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence, et que le différé d'amortissement et les échéances sont les mêmes que dans ce scénario.

3/Par hypothèse, la valeur des exportations reste en permanence au niveau plus faible, mais le solde extérieur courant, en pourcentage du PIB, retourne à son

niveau de référence après le choc (ce qui laisse implicitement supposer un ajustement compensatoire du niveau des importations).

4/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

5/ Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale qui ne dépasse jamais 100%.

Tableau A3. Bénin : cadre de viabilité de la dette du secteur public, 2014–37
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			5/		Estimation					Projections				
	2014	2015	2016	Moyenne	Écart type	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne 2017-22	2027	2037	Moyenne 2023-37
Dette du secteur public 1/	30.5	42.4	49.5			55.6	56.2	53.5	48.9	44.6	40.6		33.6	33.5	
<i>dont : libellée en devises</i>	19.8	21.3	22.5			22.1	23.3	24.6	24.9	24.5	24.9		27.1	27.0	
Variation de la dette du secteur public	5.2	12.0	7.1			6.1	0.6	-2.8	-4.6	-4.3	-4.0		0.4	-0.4	
Flux générateurs d'endettement identifiés	2.2	10.0	5.2			1.1	0.1	-3.0	-4.1	-4.4	-4.5		-1.4	-0.7	
Déficit primaire	1.5	7.3	4.8	2.1	2.5	4.1	2.2	-0.6	-1.5	-1.9	-2.5	0.0	-0.4	0.3	-0.3
Recettes et dons	17.2	17.3	15.3			18.2	19.1	19.2	19.6	19.5	19.9		19.9	20.2	
<i>dont : dons</i>	0.9	0.6	0.7			1.4	1.4	1.7	1.6	1.0	1.0		0.5	0.3	
Dépenses primaires (hors intérêts)	18.7	24.6	20.1			22.3	21.3	18.6	18.1	17.6	17.4		19.5	20.5	
Dynamique automatique de la dette	0.7	2.7	0.4			-3.0	-2.1	-2.4	-2.5	-2.6	-2.0		-1.1	-1.1	
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-1.1	0.1	-0.3			-0.8	-2.0	-2.3	-2.5	-2.6	-2.0		-1.1	-1.1	
<i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	0.4	0.7	1.4			1.9	1.1	1.0	0.8	0.7	0.6		0.4	0.5	
<i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>	-1.5	-0.6	-1.6			-2.6	-3.2	-3.4	-3.4	-3.2	-2.6		-1.5	-1.6	
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	1.8	2.6	0.7			-2.2	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Allègement de la dette (Initiative PPTe et autres)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Résiduel, y compris variations des actifs	2.9	2.0	1.9			5.0	0.5	0.2	-0.5	0.1	0.5		1.8	0.3	
Autres indicateurs de viabilité															
VA de la dette du secteur public	41.9			48.4	48.3	44.7	39.9	35.8	31.7		23.8	24.8	
<i>dont : libellée en devises</i>	14.9			14.9	15.4	15.8	15.9	15.7	15.9		17.3	18.3	
<i>dont : extérieure</i>	14.9			14.9	15.4	15.8	15.9	15.7	15.9		17.3	18.3	
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	
Besoin de financement brut 2/	8.1	14.7	12.1			13.8	12.5	9.6	7.5	5.9	4.1		2.9	3.7	
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en %)	273.2			265.4	253.2	232.4	203.8	183.9	159.7		119.9	122.7	
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en %)	285.9			287.6	276.4	257.5	222.5	194.0	168.1		122.9	124.5	
<i>dont : extérieure 3/</i>	101.7			88.3	88.3	91.2	88.6	85.0	84.5		89.4	91.9	
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/	11.7	14.4	18.2			36.9	42.8	42.5	37.1	32.0	27.0		9.3	9.6	
Ratio service de la dette/recettes (en %) 4/	12.3	14.9	19.0			40.0	46.7	47.0	40.5	33.8	28.4		9.5	9.8	
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	-3.6	-4.7	-2.3			-2.0	1.6	2.2	3.0	2.4	1.5		-0.8	0.8	
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	6.4	2.1	4.0	4.3	1.9	5.6	6.0	6.3	6.7	7.1	6.2	6.3	4.8	4.8	5.0
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	1.3	1.5	1.2	3.0	4.6	1.8	2.1	1.8	1.7	1.6	1.6	1.8	1.6	1.8	1.7
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	2.3	3.9	5.3	0.9	3.7	6.2	3.6	3.9	3.8	4.2	4.4	4.4	8.8	9.0	8.1
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une c	11.1	13.4	3.2	2.6	7.9	-10.4
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	-0.2	0.1	-0.3	2.3	2.8	0.4	2.3	2.6	2.7	2.8	2.6	2.2	2.0	2.0	2.1
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PI	-3.4	34.2	-14.9	1.6	12.4	17.2	1.1	-7.0	3.6	4.2	4.8	4.0	10.0	4.8	6.2
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)	44.9	44.6	44.4	44.8	45.2	45.3	44.9	39.5	34.9	...

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ [Indiquer la couverture du secteur public, par ex., administration générale ou secteur public non financier. Préciser en outre si la dette est brute ou nette.]

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Les recettes excluent les dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

5/ Les moyennes historiques et écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

**Tableau A4. Bénin : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique
2017–37**

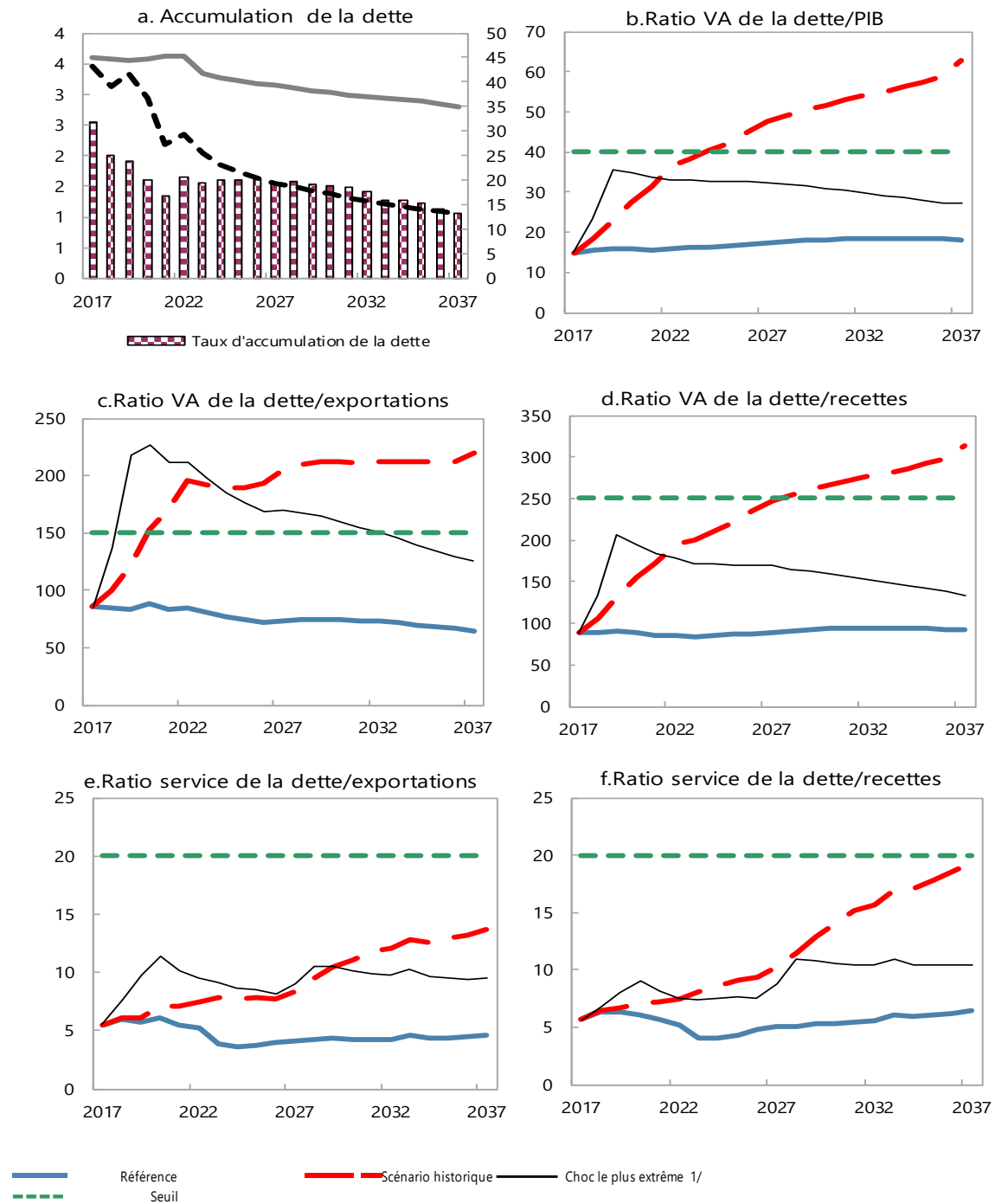
	Projections							
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2027	2037
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	48	48	45	40	36	32	24	25
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et le déficit primaire à leur moyenne historique	48	49	48	46	45	44	48	55
A2. Le déficit primaire est inchangé à partir de 2017	48	49	49	47	46	46	52	65
A3. Croissance du PIB réel plus faible en permanence 1/	48	49	45	41	37	33	27	35
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-20	48	50	49	45	41	38	33	40
B.2 Déficit primaire est à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	48	50	49	44	40	36	27	27
B3. Combinaison de B1-B2 avec chocs d'un demi-écart type	48	50	50	46	42	38	32	37
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2018	48	54	49	43	39	34	24	24
B5. Augmentation de 10 pour cent du PIB dans les autres flux générateurs d'endettement	48	55	51	46	41	37	28	27
Ratio VA de la dette/revenus 2/								
Scénario de référence	265	253	232	204	184	160	120	123
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et le déficit primaire à leur moyenne historique	265	257	248	235	232	222	241	269
A2. Le déficit primaire est inchangé à partir de 2017	265	259	254	241	239	232	264	322
A3. Croissance du PIB réel plus faible en permanence 1/	265	254	235	207	189	166	136	175
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-20	265	263	254	228	211	188	164	197
B.2 Déficit primaire est à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	265	261	257	226	205	180	137	133
B3. Combinaison de B1-B2 avec chocs d'un demi-écart type	265	263	260	233	214	191	161	183
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2018	265	282	255	222	199	172	122	120
B5. Augmentation de 10 pour cent du PIB dans les autres flux générateurs d'endettement	265	286	263	232	211	185	141	136
Ratio Service de la dette/revenus 2/								
Scénario de référence	37	43	42	37	32	27	9	10
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et le déficit primaire à leur moyenne historique	37	43	44	39	35	31	13	19
A2. Le déficit primaire est inchangé à partir de 2017	37	43	43	38	33	29	13	20
A3. Croissance du PIB réel plus faible en permanence 1/	37	43	43	38	33	28	10	12
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-20	37	44	45	40	35	29	11	13
B.2 Déficit primaire est à sa moyenne historique moins un écart-type en 2018-2019	37	43	43	38	33	28	10	10
B3. Combinaison de B1-B2 avec chocs d'un demi-écart type	37	44	45	40	34	29	11	13
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2018	37	44	45	40	34	29	12	13
B5. Augmentation de 10 pour cent du PIB dans les autres flux générateurs d'endettement	37	43	43	38	33	28	10	11

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Suppose que la croissance réelle du PIB est à la valeur du scénario de référence divisée par la racine carrée de la longueur de la période de projection.

2/ Les revenus incluent les dons

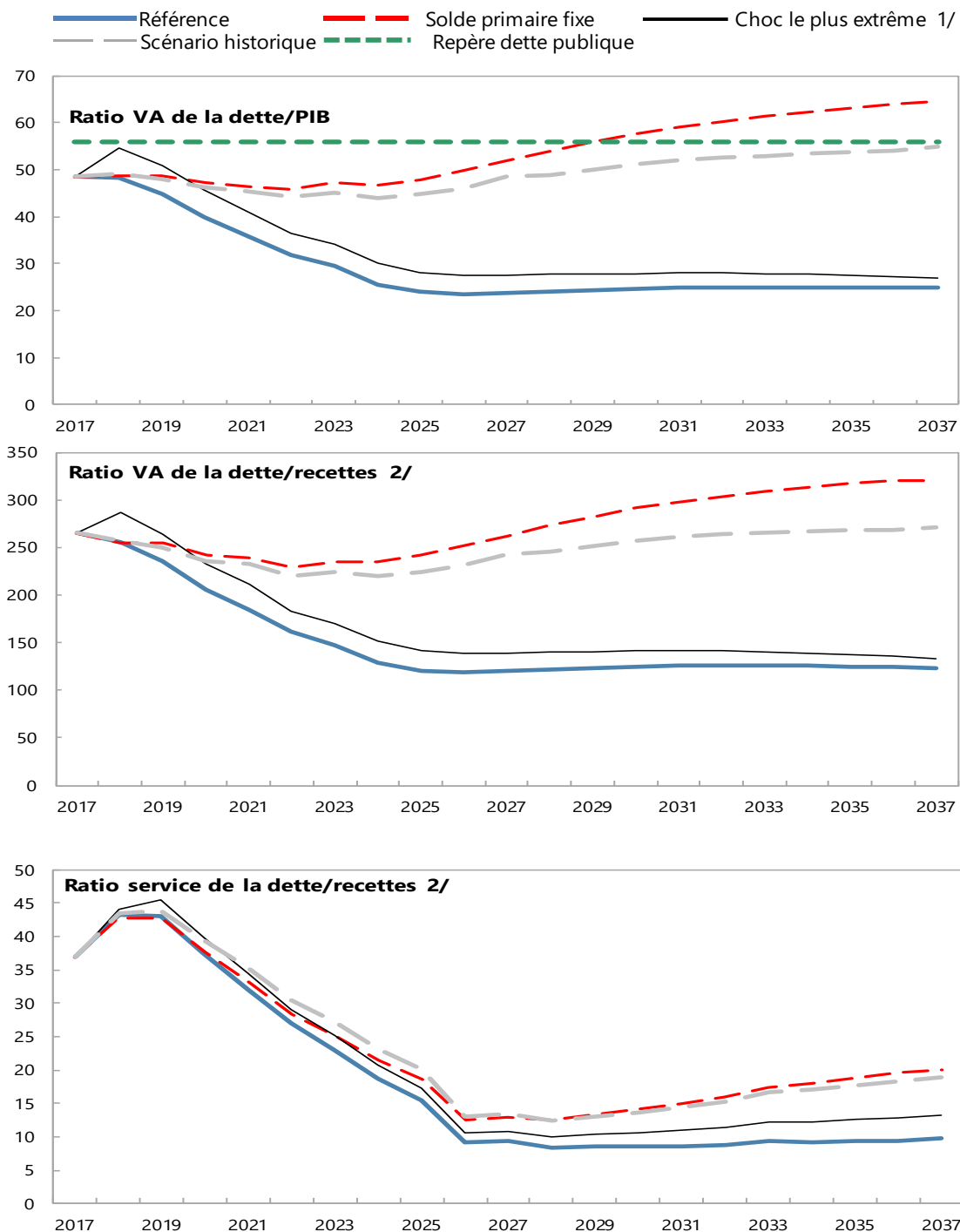
Graphique A1. Bénin : indicateurs de la dette extérieure garantie ou contractée par l'État, 2017-37 ^{1/}



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

^{1/} Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2027 ou avant. Au graphique b, cela correspond à un choc de type Combinaison ; au c. à un choc de type Exportations; au d. à un choc de type Combinaison ; au e. à un choc de type Exportations; et au f. à un choc de type Combinaison .

Graphique A2. Bénin : Indicateurs de la dette publique dans le cadre de différents scénarios, 2017-37 ^{1/}



Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2027 ou avant.

2/ Les recettes incluent les dons.

Appendice I. Lettre d'Intention

RÉPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

LE MINISTRE

Cotonou, le 14 novembre 2017

A

Madame Christine LAGARDE
Directrice Générale
Fonds monétaire international
Washington, DC 20431, USA

Madame la Directrice générale,

Le Bénin a renoué avec la croissance forte et soutenue qu'il avait connue en 2012-14, avec un taux moyen annuel de 6,1 % dans un environnement macroéconomique stable, avant de chuter en 2015. Cette même année, le taux de croissance a été ramené à 2,1 %, essentiellement du fait des répercussions négatives de la récession au Nigéria. L'économie s'est cependant nettement redressée en 2016, pour atteindre un taux de croissance de 4 % en termes réels. La dépréciation du naira (essentiellement sur le marché parallèle), conjuguée aux bons résultats du secteur agricole, a entraîné une chute du niveau général des prix, l'indice des prix à la consommation (en moyenne) étant estimé à -0,8 % en 2016 contre 0,3 % en 2015. La réalisation du Programme d'actions du gouvernement (PAG) 2016-21, associé à la mise en œuvre de vastes réformes structurelles dans le cadre de notre programme économique et financier (2016-19) avec le Fonds monétaire international, contribue à soutenir le rythme de croissance de l'activité économique. Une amélioration de la conjoncture internationale, en particulier au Nigéria, a également joué un rôle dans la reprise, qui s'est accompagnée d'une inflation modérée, d'une maîtrise de la situation des finances publiques et d'une évolution favorable du solde des transactions courantes.

Selon des données provisoires à la fin juillet 2017, nous tablons sur un taux de croissance du PIB de 5,6 % en 2017. Les prix intérieurs s'étant accélérés en juillet, le taux d'inflation devrait devenir positif, mais rester inférieur à 1 % pour s'établir à 0,6 %. En raison principalement de recettes plus élevées que prévues, le déficit budgétaire (dons compris) devrait être limité à 6,4 % du PIB en

2017, soit moins que ce qui était prévu dans le programme (7,9 % du PIB), et diminuer davantage pour atteindre 4 % en 2018. Le déficit des transactions extérieures courantes (dons compris) va plafonner à 9,1 % du PIB en 2017, du fait des importations liées aux investissements, mais va être ramené à 8,4 % en 2018 à mesure que les investissements se stabiliseront.

Le mémorandum complémentaire de politique économique et financière (MPEF) ci-joint décrit les progrès enregistrés dans le cadre du programme économique et financier appuyé par l'accord au titre de la FEC et présente les principaux objectifs pour 2018 et le moyen terme. Globalement, notre programme économique et financier a pris un bon départ. À la fin juin 2017, tous les critères de réalisation ont été respectés. Tous les repères structurels à la fin juin étaient réalisés, et ceux du deuxième semestre 2017 étaient très en avance sur le calendrier. De plus, plusieurs autres réformes structurelles importantes ont déjà été lancées.

C'est pourquoi nous demandons l'achèvement de la première revue de l'accord au titre de la FEC et la mise à disposition du décaissement correspondant. Nous sollicitons également des modifications aux critères de réalisation à la fin décembre 2017 relatifs i) au plancher des recettes totales de l'État, ii) au plafond sur le financement intérieur net et iii) au plancher du solde primaire de base. Ces modifications sont devenues nécessaires pour tenir compte des recettes intérieures plus importantes que prévues sur l'année entière.

Le gouvernement estime que les mesures énoncées dans le MPEF ci-joint permettront d'atteindre les objectifs du programme appuyé par la FEC. À cet effet, il prendra toute mesure supplémentaire qui s'imposerait. Le gouvernement consultera le FMI sur l'adoption de ces mesures et avant d'approuver des révisions aux politiques contenues dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI applicables à ces consultations. Le gouvernement communiquera au FMI toute information nécessaire au suivi de la mise en œuvre du programme et la réalisation des objectifs du programme, comme prévu dans le protocole d'accord technique ci-joint, aux dates arrêtées entre les deux parties. Par ailleurs, le gouvernement autorise le FMI à publier et afficher sur son site Internet la présente lettre et ses pièces jointes, ainsi que le rapport établi par les services du FMI après achèvement des consultations au titre de l'article IV et la première revue de l'accord au titre de la FEC par le Conseil d'administration du FMI.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de ma haute considération,

Mr. Romuald Wadagni
Ministre de l'économie et des finances

_____ /s/ _____

Pièces jointes (2) :

1. Mémorandum de politiques économiques et financières
2. Protocole d'accord technique

Pièce Jointe I. Mémoire de Politiques Economiques et Financières (MPEF) pour 2017-19

1. Le présent mémoire est une mise à jour du Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) de mars 2017 sous-tendant la requête du Gouvernement béninois d'un programme appuyé par un accord au titre de la Facilité élargie du crédit (FEC). Le document peint les évolutions économiques récentes et articule les politiques que le gouvernement prévoit de mettre en œuvre pour le restant de 2017 et 2018. Ces dernières devraient permettre aux autorités de capitaliser sur les bonnes performances macroéconomiques et les efforts d'assainissement budgétaire, entrepris par le nouveau gouvernement depuis son accession au pouvoir en avril 2016.

ÉVOLUTIONS ÉCONOMIQUES RÉCENTES

2. Le Bénin a enregistré une croissance économique satisfaisante au cours des récentes années grâce notamment à la stabilité de l'environnement intérieur. La conjoncture internationale plutôt favorable conjuguée avec l'environnement intérieur stable ont permis d'enregistrer une croissance de l'activité économique de l'ordre de 5,8 pour cent en moyenne sur la période 2012–14 ; dans un contexte de faible inflation. En 2015, le taux de croissance de l'économie est retombé à 2,1 pour cent, traduisant essentiellement l'impact négatif de la récession de l'économie nigériane. En 2016, l'économie béninoise a renoué avec une forte croissance qui s'est établie à 4 pour cent grâce à la très bonne performance du secteur agricole. Toutefois, l'activité du secteur secondaire est restée au ralenti avec une croissance de sa valeur ajoutée qui est estimée à 2,6 pour cent en 2016 contre 10,1 pour cent en 2015 ; tandis que le secteur tertiaire a été résilient avec une croissance de sa valeur ajoutée évaluée à 3,4 pour cent contre une prévision initiale de 2,7 pour cent. Les chiffres disponibles à fin juillet 2017 ont permis de projeter un taux de croissance de 5,6 pour cent en 2017. La dépréciation du naira, notamment sur le marché parallèle et la bonne production agricole avaient entraîné une baisse du niveau général des prix à -0,8 pour cent en 2016 contre 0,3 pour cent en 2015. En 2017, l'inflation devrait être positive mais faible, estimée à 0,6 pour cent.

3. La croissance économique du Bénin n'a pas été inclusive et ne s'est donc pas traduite par une réduction de la pauvreté. La hausse du PIB ne s'est pas reflétée au niveau des indicateurs de la pauvreté. Bien au contraire, le dernier rapport de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE), fait état d'une augmentation de la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté qui est passée de 36,2 pour cent de la population en 2011 à 40,1 pour cent en 2015. Les réformes structurelles que le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre dans le cadre du programme appuyé par la FEC, ont essentiellement pour objectif de réduire ce niveau important de pauvreté.

4. Suite à la forte hausse des dépenses publiques sur la période 2014–15, le nouveau gouvernement a entrepris des ajustements significatifs pour réduire le déficit budgétaire.

L'augmentation significative des dépenses publiques entre 2014 et 2015, due essentiellement à la tenue des élections présidentielles en mars 2016, avait emmené le nouveau gouvernement à présenter un budget révisé à l'Assemblée Nationale (AN) en juillet 2016. Ce dernier présentait des réductions importantes des dépenses récurrentes et a permis de baisser de manière significative le déficit budgétaire global (dons inclus) à 6,2 pour cent du PIB contre 8,0 pour cent en 2015. En 2017, la mobilisation accrue des ressources intérieures conjuguée avec un niveau contenu des dépenses courantes devraient permettre d'atteindre un déficit budgétaire global (dons inclus) de 6,1 pour cent du PIB, inférieur à celui du programme (7,9 pour cent).

5. La dette publique intérieure est passée d'environ 8,6 pour cent du PIB à 33,6 pour cent du PIB entre 2013 et 2017, pour représenter 60 pour cent de la dette totale. La dépendance accrue du gouvernement à l'égard du marché financier régional pour financer les projets d'investissement public a augmenté la valeur actuelle de la dette pour 2017. La part du financement extérieur concessionnel a diminué tandis que la dette intérieure non concessionnelle augmentait avec la valeur actuelle de la dette passant de 46,5 pour cent (lors du DSA de mars 2017) à 48,4 pour cent en septembre 2017.

6. Les banques peinent toujours à participer significativement au financement du secteur privé à cause des obstacles structurels existants. Le niveau toujours élevé des prêts non productifs, dans un contexte de hausse de la capitalisation des banques (la BCEAO avait fixé un niveau minimum de capital de 10 milliards de FCFA, que devaient atteindre toutes les banques à fin juin 2017) indique la présence de goulots d'étranglement structurels et limite le rôle des banques commerciales dans le financement du secteur privé. La mise en place des réformes visant à améliorer le climat des affaires et à accentuer la diversification l'économie béninoise devrait permettre d'accroître la compétitivité de l'économie et de lever les obstacles structurels.

LE PROGRAMME D' ACTIONS DU GOUVERNEMENT (PAG) 2016–21

7. A la suite de son accession au pouvoir, le gouvernement a adopté le Programme d'actions du gouvernement (PAG) pour 2016–21. Le PAG s'articule notamment autour de la consolidation des acquis démocratiques, de l'état de droit et de la bonne gouvernance ; la transformation structurelle de l'économie et l'amélioration des conditions de vie des populations. Il mise sur l'exploitation du potentiel d'augmentation de la valeur ajoutée dans l'agriculture et le tourisme (identifiés comme les principales sources potentielles de croissance), tout en accordant une grande importance à la qualité de l'éducation et au renforcement des services sociaux de base et de la protection sociale.

8. En avril 2017, l'Assemblée nationale (AN) a rejeté le projet de révision constitutionnelle introduite par le gouvernement visant entre autres à (i) renforcer les institutions, (ii) promouvoir la bonne gouvernance et la transparence et (iii) ancrer l'obligation de rendre compte pour les hauts

fonctionnaires et les législateurs. Ceci n'a pas empêché le Gouvernement de mettre en place les mesures notamment celles visant le renforcement du cadre macroéconomique.

9. La participation du Bénin à l'Initiative *Compact with Africa* (CWA) du G20 devrait faciliter la mobilisation des ressources attendues du secteur privé.

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME 2017

10. La mise en œuvre du programme est globalement satisfaisante. Les données et informations obtenues lors de la première revue ont permis de conclure que l'ensemble des critères de réalisation quantitatifs (CRQ) à fin juin 2017, ainsi que tous les critères de réalisation continus (CR) (y compris ceux liés aux préfinancements) ont été respectés. Il en est de même pour l'ensemble des repères structurels. A fin juin 2017, les CRQs s'établissent comme suit :

- Le *financement intérieur net de l'état (FINE)*, défini comme la somme du crédit bancaire net à l'Etat et du financement non bancaire net de l'Etat, s'est établi à 113,7 milliards de FCFA pour un plafond ajusté de 131,1 milliards de FCFA.
- Le *solde budgétaire primaire de base*, défini comme la différence entre les recettes budgétaires totales et les dépenses budgétaires primaires de base, s'est établi à 33,1 milliards de FCFA pour un plafond fixé à 73,1 milliards de FCFA.
- Les *recettes totales de l'Etat* qui comprennent les recettes fiscales et non fiscales – mais excluent les dons de l'étranger, les recettes des entités autonomes et le produit des privatisations – ont atteint 443,9 milliards de FCFA contre un plancher de 386,1 milliards de FCFA.

11. Un changement des objectifs quantitatifs de décembre 2017 sera soumis au conseil d'administration. En effet, les données obtenues à fin juin 2017 ont permis de projeter un niveau des recettes totales plus élevé qu'initialement programmé (907,5 milliards de FCFA contre un objectif de 843,9 milliards de FCFA) ainsi qu'un déficit du solde primaire de base nettement inférieur à celui initialement programmé (142,6 milliards de FCFA contre un objectif de 171,3 milliards de FCFA).

12. Le suivi de l'exécution des réformes a permis de noter que les autorités ont mis en œuvre avec diligence l'ensemble des actions préalables et repères structurels avec respect du calendrier prévu dans l'accord triennal au titre de la FEC. Ces mesures concernent : (i) l'amélioration de la transparence en matière de passation des marchés ; (ii) l'opérationnalisation de l'Unité stratégique d'appui au Ministère des finances, chargée, entre autres, d'évaluer les risques budgétaires liés aux PPP, and (iii) l'adoption d'un cadre d'engagements pluriannuels pour les projets d'investissement.

13. La mise en œuvre du programme présente toutefois quelques défis que les autorités ont promis de relever. Le rejet par le parlement en avril 2017, du projet de révision constitutionnelle a

rendu difficile la mise en œuvre de certaines réformes structurelles clés en relation avec l'amélioration de l'environnement des affaires, la promotion de la gouvernance et de la transparence dans la gestion des finances publiques.

Réformes Structurelles et Politiques

14. Dans le cadre de la gouvernance, d'importantes mesures ont été entreprises, avec l'aide de nos partenaires techniques et financiers, pour réformer notre système judiciaire. L'une des mesures phares est la création de tribunaux commerciaux qui est prévue dans la loi modifiant et complétant la loi n° 2001-37 du 10 juin 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin et de la loi modifiant et complétant la loi n° 2008-07, portant code de procédure civile, commerciale, sociale, administrative en République du Bénin, promulguées au cours du mois de septembre 2016. Lesdits tribunaux étaient opérationnels en 2017 à travers : (i) l'identification des bâtiments devant abriter le Tribunal de Commerce de Cotonou et la Cour d'Appel de Commerce de Porto Novo ; (ii) la nomination des juges professionnels et consulaires et l'installation officielle des cours de ces deux juridictions. La prochaine mesure prévue dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance économique portera sur la préparation et la soumission au parlement de la législation qui renforcera les agences d'audit et de contrôle (Corps de contrôle).

15. Les autorités considèrent que les partenariats public-privé (PPP) sont essentiels pour financer le Programme d'actions du gouvernement (PAG) 2016-21, étant donné les ressources budgétaires limitées. En fait, le PAG devrait être financé à 61 pour cent par le secteur privé. Nous avons mis en place récemment le cadre juridique des PPP avec la loi n° 2016-24, qui a été adoptée par l'Assemblée nationale en octobre 2016. Une loi révisée a été promulguée par le Président de la République en juin 2017, après que la Cour constitutionnelle a jugé inconstitutionnel le processus qui a conduit à l'adoption de la loi par l'Assemblée nationale. Les décrets d'application sont en cours de rédaction. Une unité d'appui aux PPP a été créée et est rattachée à la Présidence de la République. Cette unité est chargée de fournir un appui technique à toutes les étapes des PPP, y compris l'examen prix/performances. Une unité chargée de l'évaluation des risques budgétaires liés au PPP existe déjà au Ministère de l'économie et des finances.

16. Nous renforçons le dispositif de lutte contre la corruption et nous poursuivons la mise en œuvre cohérente du cadre juridique et réglementaire de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Conformément à l'engagement pris par le gouvernement de mettre en œuvre un système de déclaration du patrimoine qui soit probant et applicable, l'Autorité nationale de lutte contre la corruption (ANLC) cherche à adapter la loi de manière à i) assurer qu'il y ait des sanctions si le patrimoine n'est pas déclaré, ii) exiger une déclaration exhaustive du patrimoine détenu en nom propre ou au nom d'un tiers, au Bénin et à l'étranger, par les fonctionnaires de haut niveau, les membres de leur famille et leurs associés proches, et iii) permettre la publication en ligne des déclarations de patrimoine. En outre, le 2 novembre 2017, le gouvernement a approuvé, pour présentation à l'Assemblée nationale, un projet de loi relatif à la lutte contre le terrorisme. Cette nouvelle loi provient de la fusion de la loi

uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et de la loi relative à la lutte contre le financement du terrorisme. Elle contient de nouvelles mesures, telles que : i) l'inclusion de mesures spécifiques visant à limiter l'utilisation d'espèces dans les transactions financières ; ii) l'inclusion d'une composante relative à la lutte contre le financement de la prolifération d'armes de destruction massive, en tenant compte des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies relatives à la prévention, à la répression et à l'interruption de la prolifération des armes de destruction massive et à financement, et iii) la cohérence des mesures relatives aux déclarations de transports physiques internationaux d'espèces avec celles de la réglementation communautaire relative aux relations financières extérieures.

17. Le gouvernement a entrepris de redéfinir les comptes nationaux et de mettre en œuvre le Système de comptabilité nationale 2008 (SCN 2008). Cette initiative apportera des améliorations significatives dans : (i) la mise à jour de plusieurs données de base des comptes nationaux datant de plusieurs décennies ; (ii) l'inclusion dans l'évaluation du PIB des activités importantes qui n'ont pas été suivies ; (iii) une meilleure prise en compte des activités actuellement mal évaluées ; et iv) la mise en œuvre des recommandations du Système national de comptabilité 2008 (SCN 2008). Nous nous attendons à finaliser le travail avec une mission d'Afritac de l'Ouest au plus tard fin 2017.

Gestion de la Dette

18. Des efforts importants ont été consentis pour améliorer la disponibilité des informations sur la dette publique. Le site web de la CAA a été mis ligne ; un bulletin statistique de la dette publique est publié trimestriellement ; un rapport annuel sur la gestion de la dette publique a été élaboré et un document de stratégie d'endettement à moyen terme a été annexé à la Loi de finances 2017. Les prochaines étapes porteront sur le renforcement du document de stratégie d'endettement à moyen terme à travers l'incorporation d'un plafond de la dette publique comme préconisé par la LOLF. Ensuite, le suivi de la dette publique vise à couvrir l'ensemble des garanties accordées par le gouvernement et la dette des entreprises publiques. A ce titre, un recensement de données exhaustives de la dette des entreprises publiques ainsi que leurs passifs éventuels, a été entrepris. Les prochaines étapes consisteront à finaliser la collecte des données, adopter un mécanisme de suivi et inclure la dette des entreprises publiques garantie par l'état dans la stratégie d'endettement sur le moyen terme,

Inclusion Financière

19. Avec la BCEAO, le gouvernement a un rôle majeur à jouer pour assurer la stabilité et la solidité du système financier. Nous poursuivons donc un certain nombre de réformes structurelles à cet effet. La loi sur les Bureaux d'Information sur le Crédit (BIC) a été adoptée par l'Assemblée nationale et promulguée le 23 janvier 2017 par le Président de la République. L'adoption de ce texte consacre la mise en place par le Bénin du cadre légal nécessaire pour le démarrage des activités du BIC. Maintenant, notre objectif est de finaliser l'établissement d'un bureau du crédit et d'un cadre politique pour la résolution bancaire à échéance. Nous prenons des mesures pour

faciliter l'utilisation du collatéral pour obtenir des crédits bancaires. Nous nous efforcerons également à faire progresser l'enregistrement électronique des titres fonciers, en l'étendant à l'ensemble du pays. L'initiative de la Loi de finances rectificative 2016 de supprimer les droits d'enregistrement a eu le résultat attendu et le nombre d'enregistrements des titres fonciers a augmenté. Nous considérons que le secteur de la microfinance est essentiel pour favoriser l'accès au système financier des petites entreprises. Pour maintenir sa viabilité et sa crédibilité nous adopterons un nouveau cadre réglementaire pour les institutions de microfinance qui renforcent leur supervision.

PROGRAMME POUR 2018

20. Le programme a pour objectif de jeter les bases d'une croissance accélérée et inclusive dans un contexte de maîtrise de l'inflation. De même, l'accélération de la cadence des réformes devrait permettre de (i) mobiliser davantage de ressources, (ii) accroître l'efficacité des dépenses publiques particulièrement des investissements, (iii) augmenter la part des ressources allouées aux programmes sociaux et (iii) améliorer l'environnement des affaires.

A. Cadrage Macro-Budgétaire pour 2018

21. Le FMI et les autorités ont trouvé un point d'accord sur les objectifs macroéconomiques clés du programme en 2018. Le conseil des ministres a approuvé le 27 septembre dernier le projet de budget 2018 pour soumission au parlement. Le déficit budgétaire, dons inclus, devrait s'établir à 4,5 pour cent du PIB en 2018 (contre 4,0 pour cent dans le programme). Ce déficit est la résultante du renforcement du niveau des recettes publiques (hausse entamée en 2017) et une légère hausse des investissements publics par rapport au programme. Les recettes publiques devraient ainsi atteindre 17,5 pour cent du PIB en 2018 contre un ratio de 16 pour cent du PIB initialement programmé. La poursuite de la consolidation budgétaire devrait permettre de réduire le déficit budgétaire pour se situer en-dessous du critère de convergence de l'UEMOA de 3 pour cent du PIB en 2019. Le cadrage macroéconomique prévoit une accélération de la croissance réelle du PIB en 2018 qui devrait atteindre 6 pour cent et 6,6 pour cent en moyenne en 2019–22. La croissance économique à moyen terme sera essentiellement tirée par la bonne performance du secteur agricole, la hausse de l'investissement privé et les effets positifs issus de la relance de l'économie nigériane. L'inflation est redevenue positive et s'accélère depuis fin juillet 2017 en raison notamment de l'appréciation du Naira provoquée par le redressement de l'économie nigériane. Elle est ainsi projetée à 2,5 pour cent en moyenne en 2018 et 2,8 pour cent en 2019–22. Le déficit du compte courant devrait se réduire progressivement, grâce à une croissance soutenue des exportations et une compression des importations engendrée par la décroissance des investissements publics. Le solde du compte courant (dons inclus) devrait ainsi s'établir à 8,2 pour cent du PIB en 2018 et 6,4 pour cent du PIB en moyenne sur la période 2019–22. Ce renforcement de la position extérieure, devrait permettre au Bénin de participer à la reconstitution des réserves internationales au sein de l'UEMOA.

B. Politique fiscale

22. Pour mobiliser davantage de recettes, la Loi de finances 2018 prévoit l'adoption de quelques mesures telles que la suppression de certaines exonérations de TVA qui, couplées avec la mise en place des réformes au niveau des administrations fiscale et douanière, devraient permettre d'engranger des ressources supplémentaires. Les réformes devraient permettre d'augmenter les recettes de 1,5 pour cent du GDP par rapport à l'objectif du programme.

L'objectif de contenir la hausse des dépenses fiscales en identifiant et supprimant celles qui ne sont plus justifiées du point de vue économique et social, ou qui n'ont pas de base légale, se poursuit. La Loi de finances 2018 établit la non reconduction des exonérations dont bénéficiaient les entreprises de télécommunication en matière de licence GSM, qui sont arrivées à expiration en juin 2017. De plus, la réalisation d'une analyse complète des dépenses fiscales est prévue avant la fin de l'année 2017. Cela permettra d'élaborer une stratégie visant à les contenir et à les rationaliser.

C. Critères de réalisation quantitatifs et repères structurels

23. Des critères de réalisation quantitatifs sont établis pour fin juin et fin décembre 2018 et des objectifs indicatifs pour fin mars et fin septembre 2018 (tableau 1) afin d'assurer le suivi du programme avec le FMI. Les actions préalables et les repères structurels ainsi que leurs justifications macroéconomiques sont décrits dans le tableau 4. Toutes les actions préalables ont été mises œuvre. La seconde revue du programme est prévue pour mars 2018.

Tableau 1. Bénin : Critères de Réalisation Quantitatifs et Objectifs. 2018¹
(milliard de francs CFA)

	31 Decembre 2017		31 mars, 2018	30 juin, 2018	30 septembre, 2018	31 décembre, 2018
	Critères de réalisation		Objectifs indicatifs	Critères de réalisation	Objectifs indicatifs	Critères de réalisation
	Prog.	Rev.	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.
A. Critères de réalisation quantitatifs²						
Financement interieur net de l'Etat (plafond) ^{3,4,5}	177.7	183.7	22.0	190.9	103.0	118.8
Solde primaire de base (dons exclus) (plancher)	-171.3	-142.6	-69.7	-47.5	-20.3	3.9
Recettes totales (plancher)	843.9	907.5	204.8	445.5	707.1	1021.6
B. Critères de réalisation quantitatifs continus (plafonds)						
Accumulation d'arriérés de paiement extérieurs	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Plafond de la valeur actualisée des nouveaux flux ou garanties de l'Etat	402.8	402.8	402.8	402.8	402.8	402.8
Accumulation d'arriérés de paiement intérieurs	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Contrats de l'État portant sur les préfinancements des investissements publics	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
C. Objectifs indicatifs²						
Dépenses sociales prioritaires (plancher)	160.0	160.0	15.0	50.0	101.0	167.0
Pour mémoire: Aide budgétaire ⁶	55.0	55.0	22.6	22.6	39.6	55.4

Sources: Autorités béninoises; et estimations et prévisions des services du FMI.

¹ Les termes établis dans ce tableau sont définis dans le Protocole d'accord technique (PAT).

² Les critères de réalisation et objectifs indicatifs sont cumulatifs à partir du début de l'année calendaire.

³ Le critère de réalisation sur le financement intérieur net de l'Etat (FINE) sera ajusté comme indiqué dans le PAT.

⁴ Si le montant de l'assistance budgétaire extérieure décaissée net des obligations de service de la dette extérieure est inférieur aux prévisions du programme, le plafond sur le financement intérieur net sera ajusté pro tanto, dans des limites qui sont indiquées dans le PAT.

⁵ Si le montant de l'assistance budgétaire extérieure décaissée net des obligations de service de la dette extérieure est supérieur aux prévisions du programme, le plafond du FINE sera ajusté à la baisse, à moins qu'il soit utilisé pour résorber les arriérés de paiement intérieurs.

⁶ Décaissements bruts, non ajustés pour les obligations de service de la dette.

Tableau 2. Bénin : Actions Préalables et Repères Structurels Proposés pour 2018

Mesures	Dates	Justification macroéconomique	Statut
Administration des recettes			
Accord sur un budget de 2018 conforme au programme appuyé par la FEC (MPEF ¶21 and 22).	Mesure préalable	Préserver la viabilité budgétaire.	Atteint
Limitier la signature de conventions particulières hors Code d'investissement à des cas exceptionnels après avis du Conseil des Ministres.	Juin 2018 (Action Permanente par la suite)	Accroître la collecte des revenus.	
Mettre en œuvre le dispositif de contrôle de l'effectivité de la réalisation des investissements prévus dans le cadre des agréments au code des investissements et des agréments pour l'installation dans les zones économiques spéciales (MPEF ¶23)	Décembre 2018	Rationaliser les exonérations et lutter contre la fraude fiscale. Accroître les recettes fiscales	
Adopter un plan pour renforcer le civisme fiscal (MPEF ¶22)			
Gestion des finances publiques			
Préparer et adopter en Conseil des Ministres un plan de réorganisation et de professionnalisation des corps de contrôle d'ordre administratif de l'Etat (MPEF ¶14)	Juin 2018	Améliorer la gouvernance économique.	
Préparer des plans mensuels de trésorerie de prévision de trésorerie et des évaluations trimestrielles exhaustives de l'exécution du budget (MEFP ¶23)	Juin 2018	Accroître la transparence, l'actualité et l'exactitude de l'information budgétaire	
Inclusion financière			
Établir un bureau de crédit et un cadre politique pour la résolution bancaire à échéance (MPEF ¶19)	Décembre 2018	Améliorer l'intermédiation financière.	

Tableau 2. Bénin : Actions Préalables et Repères Structurels Proposés pour 2018

Mesures	Dates	Justification macroéconomique	Statut
Adopter un nouveau cadre réglementaire pour les institutions de microfinance qui renforcent leur supervision (MPEF ¶19)	Décembre 2018	Promouvoir l'inclusion financière	
Réforme des entreprises publiques			
Compléter la collecte de données de la dette des entreprises publiques et Opérationnaliser le cadre de suivi.	Septembre 2018	Améliorer le suivi des passifs éventuels et améliorer la gestion de la dette publique.	
Mettre en place des contrats de performance pour les principales entreprises publiques	Décembre 2018	Améliorer la contribution des entreprises publiques aux revenus du gouvernement.	

Pièce Jointe II. Protocole d'Accord Technique

1. Le présent protocole d'accord technique (le « protocole d'accord ») définit les critères de réalisation, les repères quantitatifs, et les repères structurels du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) avec la République du Bénin. Il fixe également la périodicité et les délais maxima de communication des données nécessaires aux services du Fonds monétaire international (FMI) pour le suivi du programme.

HYPOTHESES DU PROGRAMME

2. **Taux de change du programme.** Pour les besoins du présent PAT, la valeur des transactions libellées en devises étrangères sera convertie dans la monnaie nationale du Bénin (franc CFA—CFAF) sur la base des taux de change convenus pour les projections du programme. Les principaux taux de change sont présentés ci-dessous.¹

CFAF/US\$	557.6
CFAF/euro	655.96
CFAF/SDR	785.4

Définitions

3. Sauf indication contraire, « l'État » est défini comme l'administration centrale de la République du Bénin et n'inclut pas les démembrements politiques (comme les collectivités locales), la Banque centrale, ni toute autre entité publique ou appartenant à l'État dotée de la personnalité juridique et n'entrant pas dans le champ du Tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

4. Les définitions de la « dette » et des emprunts retenues pour les besoins de ce protocole d'accord sont spécifiées aux points 8 de la décision du Conseil d'administration du FMI No 6230–(79/140), telle qu'ultérieurement amendée le 5 décembre 2014 par la décision No. 15688–(14/107) :

- (a) **Dette** s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé et ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêt. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :

¹ Les taux de change de 2018 au 18 août 2017.

- i) des prêts, c'est-à-dire des avances de fonds effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalant à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);
- ii) des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la prestation du service ;
- iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés ; et
- iv) les bons et titres du Trésor libellés en francs CFA (Communauté financière africaine), émis sur le marché régional de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), qui sont comptabilisés dans la dette publique aux fins du présent protocole d'accord.

Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordées par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à la création de dette.

- (b) La valeur actualisée du prêt est calculée par décompte des paiements à échoir au titre des intérêts et du principal, sur la base des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) établis par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le

taux d'intérêt de référence à 10 ans publié par l'OCDE est celui qui sert dans le cas des prêts à échéance d'au moins 15 ans, tandis que le TICR moyen sur six mois s'applique aux prêts à échéance plus courte. A ces deux taux de référence (pour dix ans et six mois) doit être ajoutée la marge pour les périodes de remboursement différentes, comme établie par l'OCDE (0,75 pourcent pour les périodes de remboursement inférieures à 15 ans ; 1 pour cent pour les périodes de remboursement de 15 à 19 ans ; 1,15 pour cent pour les périodes de remboursement de 20 à 29 ans ; et 1,25 pour cent pour les périodes de remboursement de 30 ans ou plus).

- (c) La « dette intérieure » est définie comme une dette libellée en francs CFA sauf si elle est contractée auprès d'un autre Etat membre ;
- (d) La « dette extérieure » est définie comme une dette libellée en une autre monnaie que le franc CFA et la dette en FCFA contractée auprès d'un autre Etat membre.

CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS

A. Plafond sur le Financement Intérieur Net de l'État

Définitions

5. Le financement intérieur net de l'État (FINE) est défini comme la somme i) du crédit bancaire net à l'État, défini ci-dessous; et ii) du financement non bancaire net de l'État, y compris le produit de la vente des avoirs de l'État, incluant des ressources provenant de cession de parts d'entreprises publiques, à savoir des privatisations, les bons du Trésor et autre dette titrisée émis par l'État sur le marché financier régional de l'UEMOA et libellés en francs CFA, ainsi que tout crédit par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à l'État, y compris tout tirage associé à la contrepartie en francs CFA de l'allocation des Droits de tirage spéciaux (DTS).

6. Le crédit bancaire net à l'État est défini comme le solde des dettes et des créances de l'État vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales locales. Le champ du crédit net à l'État est celui utilisé par la BCEAO et est conforme à la pratique générale du FMI en la matière. Il implique une définition de l'État plus large que celle qui figure au paragraphe 2. Les créances de l'État comprennent l'encaisse en francs CFA, les comptes chèques postaux, les obligations cautionnées, ainsi que l'ensemble des dépôts auprès de la BCEAO et des banques commerciales des organismes publics, à l'exception des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) et des sociétés d'État, qui sont exclues de ce calcul. Les dettes de l'État envers le système bancaire couvrent l'ensemble des dettes vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales locales, y compris les bons du Trésor et autre dette titrisée.

7. Les données considérées comme valables au titre du programme seront les chiffres du crédit bancaire net à l'État et du montant net des obligations et bons du Trésor libellés en francs CFA émis sur le marché financier régional de l'UEMOA, établis par la BCEAO, ainsi que les chiffres du financement non bancaire, établis par le Trésor béninois.

8. L'aide budgétaire extérieure brute est définie comme incluant les dons, les prêts et les opérations d'allègement de la dette non affectée (hors dons et prêts liés aux projets, utilisation des ressources du FMI et allègement de la dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ) et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)). L'aide budgétaire extérieure nette est définie comme la différence entre l'aide budgétaire extérieure brute et la somme des obligations de service de toute la dette extérieure (définie comme le paiement d'intérêts et amortissements sur tous les prêts extérieurs, y compris les paiements d'intérêts et autres charges au FMI et sur les prêts liés aux projets, mais à l'exception des obligations de remboursement envers le FMI) et de tous les paiements d'arriérés extérieurs.

Critères de Réalisation et Objectifs Indicatifs

9. Le plafond du FINE (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) est établi comme suit : 70,1 milliards de francs CFA à fin mars 2017, 116,1 milliards de francs CFA à fin juin 2017, 183,9 milliards de francs CFA à fin septembre 2017 ; et 183,7 milliards de francs CFA à fin décembre 2017. Le plafond constitue un critère de réalisation pour fin juin et fin décembre 2017, et un objectif indicatif pour fin septembre 2017.

Le plafond du FINE (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) est établi comme suit : 22,0 milliards de francs CFA à fin mars 2018, 190,9 milliards de francs CFA à fin juin 2018, 103,0 milliards de francs CFA à fin septembre 2018 ; et 118,8 milliards de francs CFA à fin décembre 2018. Le plafond constitue un critère de réalisation pour fin juin et fin décembre 2018, et un objectif indicatif pour fin septembre 2018.

Ajustements

10. Le FINE sera ajusté si les décaissements nets d'aide budgétaire extérieure sont supérieurs ou inférieurs aux prévisions du programme indiquées au paragraphe 10 :

- Si, à la fin d'un trimestre, l'aide budgétaire extérieure nette dépasse le montant total programmé (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) de plus de 5 milliards de francs CFA, le plafond du FINE sera abaissé d'un montant égal à cet excédent, diminué de 5 milliards de CFA.
- Si, à la fin d'un trimestre, l'aide budgétaire extérieure nette est inférieure au montant programmé (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année), le plafond du FINE

sera relevé à hauteur du moins-perçu dans les limites suivantes : le relèvement ne peut pas dépasser 15 milliards de francs CFA à fin juin 2017 et 25 milliards de francs CFA à fin décembre 2017. La même règle est valable pour 2018.

11. Aux fins du calcul de l'ajustement du plafond du FINE, les montants suivants sont prévus dans le programme :

- Les montants d'assistance budgétaire extérieure brute (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) prévus dans le programme sont les suivants : 16,2 milliards de francs CFA à fin mars 2017, 16,2 milliards de francs CFA à fin juin 2017, 39,2 milliards de francs CFA à fin septembre 2017 ; et 55 milliards de francs CFA à fin décembre 2017.
- Les montants d'assistance budgétaire extérieure brute (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) prévus dans le programme sont les suivants : 22,6 milliards de francs CFA à fin mars 2018, 22,6 milliards de francs CFA à fin juin 2018, 39,6 milliards de francs CFA à fin septembre 2018 ; et 55,4 milliards de francs CFA à fin décembre 2018.
- Les montants des obligations au titre du service de la dette extérieure (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) prévus dans le programme sont les suivants : 8,8 milliards de francs CFA à fin mars 2017, 24,8 milliards de francs CFA à fin juin 2017, 32,4 milliards de francs CFA à fin septembre 2017 ; et 70,6 milliards de francs CFA à fin décembre 2017.
- Les montants des obligations au titre du service de la dette extérieure (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) prévus dans le programme sont les suivants : 9,7 milliards de francs CFA à fin mars 2018, 29,3 milliards de francs CFA à fin juin 2018, 38,9 milliards de francs CFA à fin septembre 2018 ; et 60,6 milliards de francs CFA à fin décembre 2018.

B. Plancher du Solde Budgétaire Primaire de Base

Définition

12. Le solde budgétaire primaire de base est défini comme la différence entre les recettes budgétaires totales (fiscales et non fiscales) et les dépenses budgétaires primaires de base (sur base ordonnancements). Les dépenses budgétaires primaires de base sont définies comme les dépenses budgétaires courantes et d'investissement moins (a) les paiements d'intérêt sur la dette intérieure et extérieure ; et (b) les dépenses d'investissement financées par prêts et dons étrangers. Les dons sont exclus des recettes, et les prêts nets de l'État sont exclus des dépenses budgétaires.

Critères de Réalisation et Objectifs Indicatifs

13. Le plancher du solde budgétaire primaire de base (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) est établi comme un solde qui ne soit pas inférieur à 64,7 milliards de francs CFA à fin mars 2017, 73,1 milliards de francs CFA à fin juin 2017, 139,0 milliards de francs CFA à fin septembre 2017; et à 142,6 milliards de francs CFA à fin décembre 2017; Les planchers à fin juin et fin décembre 2017 constituent des critères de réalisation et celui de fin septembre 2017 un objectif indicatif.

De même, le plancher du solde budgétaire primaire de base (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) est établi comme un solde qui ne soit pas inférieur à -69,7 milliards de francs CFA à fin mars 2018, -47,5 milliards de francs CFA à fin juin 2018, -20,3 milliards de francs CFA à fin septembre 2018; et à 3,9 milliards de francs CFA à fin décembre 2018; Les planchers à fin juin et fin décembre 2017 constituent des critères de réalisation et celui de fin septembre 2017 un objectif indicatif.

C. Plancher des Recettes Totales de l'État

Définition

14. Les recettes totales de l'État comprennent les recettes fiscales et non fiscales telles qu'elles figurent au TOFE, mais excluent les dons de l'étranger, les recettes des entités autonomes et le produit des privatisations.

Critères de Réalisation et Objectifs Indicatifs

15. Le plancher des recettes totales de l'État (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) est établi comme un montant qui ne soit pas inférieur à 182,9 milliards de francs CFA à fin mars 2017, 386,1 milliards de francs CFA à fin juin 2017, 602,9 milliards de francs CFA à fin septembre 2017 ; et à 907,5 milliards de francs CFA à fin décembre 2017. Les planchers à fin juin et fin décembre 2017 constituent des critères de réalisation et celui de fin septembre 2017 un objectif indicatif.

Le plancher des recettes totales de l'État (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) est établi comme un montant qui ne soit pas inférieur à 204,8 milliards de francs CFA à fin mars 2018, 445,5 milliards de francs CFA à fin juin 2018, 707,1 milliards de francs CFA à fin septembre 2018 ; et à 1021,6 milliards de francs CFA à fin décembre 2018. Les planchers à fin juin et fin décembre 2018 constituent des critères de réalisation et celui de fin septembre 2018 un objectif indicatif.

D. Non-accumulation de Nouveaux Arriérés de Paiements Intérieurs de l'État

Définition

16. Les arriérés de paiements intérieurs sont définis comme les paiements intérieurs exigibles et non effectués par l'État après un différé d'amortissement de 90 jours, à moins que les modalités de règlement ne prévoient un délai de remboursement plus long. La Caisse autonome d'amortissement (CAA) et le Trésor comptabilisent et mettent à jour les données concernant l'accumulation d'arriérés de paiements intérieurs, ainsi que leur réduction. Les définitions de la dette visée au paragraphe 3a, de la dette intérieure au paragraphe 3c et de l'État au paragraphe 2 s'appliquent ici.

Critère de Réalisation Continu

17. L'État s'engage à ne pas accumuler de nouveaux arriérés de paiements intérieurs. La non-accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs fera l'objet d'un suivi permanent sur la durée du programme.

E. Non-accumulation d'Arriérés de Paiements Extérieurs de l'État

Définition

18. Les arriérés de paiements extérieurs publics sont définis comme les paiements exigibles et non effectués par l'État à la date d'échéance spécifiée dans le contrat, prenant compte des délais de grâce applicables, au titre de la dette extérieure de l'État ou garantie par l'État. Les définitions de la dette visée au paragraphe 3a, de la dette extérieure au paragraphe 3c et de l'État au paragraphe 2 s'appliquent ici.

Critère de Réalisation Continu

19. L'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs publics à l'exception d'arriérés provenant de la dette en cours de renégociation ou de rééchelonnement. Le critère de réalisation relatif à la non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs publics fera l'objet d'un suivi permanent sur la durée du programme.

F. Plafond de la Valeur des Nouveaux Emprunts Extérieurs ou Garanties par l'État avec une Échéance d'un an ou Plus

Définition

20. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au paragraphe 4a, mais aussi aux engagements contractés ou garantis par l'État (tels que définis au paragraphe 18) (y compris les contrats de location-achat) pour lesquels aucune somme n'a été perçue. Ce critère s'applique également à la dette privée garantie par l'État, qui constitue un engagement conditionnel de l'État. Comme indiqué au paragraphe 4c, la dette extérieure exclut les obligations et les bons du Trésor libellés en francs CFA, émis sur le marché régional de l'UEMOA.

21. Le terme «État» utilisé aux fins de ce critère de réalisation et du critère de réalisation sur la dette extérieure à court terme nouvellement contractée ou garantie par l'État comprend l'État tel que défini au paragraphe 2, les collectivités locales et toutes les entreprises publiques, y compris les établissements publics à caractère administratif (EPA), les établissements publics à caractère scientifique et technique, les établissements publics à caractère professionnel et les entreprises dont le capital est détenu conjointement par l'État béninois et par le Gouvernement d'autres pays.

22. La valeur présente des nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'État en 2017 ne dépasseront pas un montant cumulé de 402.8 milliards de francs CFA. Des modifications pourraient être apportées à ce plafond (après l'approbation du Conseil d'administration du FMI) au regard des résultats de l'analyse de la viabilité de la dette publique préparée de façon conjointe par les services de la Banque mondiale et du FMI.

G. Plafond sur les Contrats de Préfinancement pour les Investissements Publics

Définition

23. Les contrats de préfinancement sont définis comme des contrats par lesquels, de façon concomitante: (i) l'État octroie à une entreprise privée la charge de réaliser des travaux publics financés par un prêt à l'Entreprise, auprès d'une banque commerciale nationale ou d'un groupe de banques commerciales ; (ii) Le ministère des Finances garantit ce prêt et signe en même temps un accord inconditionnel et irrévocable de substitution au débiteur pour honorer l'ensemble du principal et des intérêts qui sont automatiquement acquittés à partir du compte du Trésor à la BCEAO. Le concept de « État » utilisé pour ce critère de réalisation est celui défini au paragraphe 3.

Critère de réalisation continu

24. L'État s'engage à ne recourir à aucun contrat de préfinancement durant la durée du programme. Ce critère de réalisation relatif aux contrats de préfinancement pour les investissements publics fera l'objet d'un suivi permanent sur la durée du programme.

OBJECTIFS INDICATIFS

A. Plancher des Dépenses Sociales Prioritaires

25. Les dépenses sociales prioritaires sont définies en rapport avec les programmes prioritaires identifiés dans le PAG. Ces dépenses couvrent certaines dépenses (non salariales) dans les secteurs suivants, entre autres : santé ; énergie eau et mines ; agriculture, élevage et pêche ; affaires sociales; éducation, cadre de vie. Leur exécution est suivie sur base ordonnancement durant le programme à travers le Système intégré de gestion des finances publiques (SIGFiP).

Définition

26. L'objectif indicatif applicable aux dépenses sociales prioritaires est défini comme le montant total (en valeur cumulée depuis le 1er janvier de la même année) des ordonnancements délivrés au titre des postes budgétaires énoncés au Tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1. Catégories de dépenses sociales prioritaires

Code budgétaire	Description
36	Ministère de la Santé
37	Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Mines
39	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
26	Ministère de la justice
31	Ministère du Travail et de la Fonction Publique
44	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
62	Ministère des enseignements maternel et primaire
63	Ministère des enseignements secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle
34	Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable

INFORMATIONS POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

B. Données Relatives aux Critères de Réalisation et Objectifs Indicatifs

27. L'objectif indicatif pour les dépenses sociales prioritaires (en valeur cumulée depuis le 1er janvier de la même année) est établi comme suit : 36,3 milliards à fin mars, 85,0 milliards à fin juin ; 125,0 milliards de francs CFA à fin septembre 2017 ; et 160,0 milliards de francs CFA à fin décembre 2017.

Chaque mois :

- Les données relatives à tout emprunt (conditions et créanciers) contracté ou garanti par l'État, la première semaine qui suit la fin du mois ;
- Indice des prix à la consommation, dans les deux semaines qui suivent la fin du mois ;
- Le TOFE, y compris les recettes, les données détaillées sur le financement intérieur net de l'État (financement intérieur bancaire et non bancaire, incluant les créances détenues par le secteur privé non bancaire) ; et celles relatives au solde budgétaire primaire de base, y compris celles produites par le SIGFiP, dans les six semaines qui suivent la fin du mois ;
- Données relatives au solde, à l'accumulation, au montant (stock) et au remboursement des arriérés de paiements intérieurs et extérieurs publics, y compris dans le cas où le montant de tels arriérés est zéro, dans les six semaines qui suivent la fin du mois ;
- Situation monétaire, dans les huit semaines qui suivent la fin du mois.

Chaque trimestre :

- Données relatives au montant des ordres de paiement hors de la chaîne de dépenses ou autres mesures exceptionnelles, dans les six semaines qui suivent la fin du trimestre ;
- Données relatives aux dépenses sociales prioritaires, dans les six semaines qui suivent la fin du trimestre.

C. Autres Informations

28. Les autorités communiqueront aux services du FMI les données suivantes :

Chaque mois :

- Les indicateurs de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires, dans les huit semaines qui suivent la fin du mois.

Chaque trimestre :

- Données sur la mise en œuvre du programme d'investissement public comprenant le détail des sources de financement, dans les quatre semaines qui suivent la fin du trimestre ;

BÉNIN

- Les données relatives à l'encours de la dette extérieure, au service de la dette extérieure, à la signature de conventions de prêt et aux décaissements de prêts extérieurs, dans les douze semaines qui suivent la fin du trimestre.

De manière ad hoc :

Dans le trimestre où ils deviennent disponibles : une copie de la Loi des finances et ses documents complémentaires ; une copie de la plus récente Loi des règlements ; et tout décret ou loi relatif au budget ou la mise en œuvre du programme appuyé par le FMI.



BÉNIN

RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES CONSULTATIONS DE 2017 AU TITRE DE L'ARTICLE IV ET PREMIÈRE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION — ANNEXE D'INFORMATION

15 novembre 2017

Préparé par :

Le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT BANQUE MONDIALE-FMI, 2015-16	7
QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE	8

RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 30 septembre 2015)

I. Date d'admission : 10 juillet 1963		<u>Article VIII</u>
II. Compte des ressources générales :	Millions de DTS	Quote-part
<u>Quote-part</u>	123,80	100,00
<u>Avoirs du FMI en monnaie nationale</u>	105,86	85,51
<u>Position dans la tranche de réserve</u>	17,95	14,50
Émission d'obligations		
Taux de change des avoirs		
III. Département des DTS :	Millions de DTS	% Allocation
<u>Allocation cumulative nette</u>	59,17	100,00
<u>Avoirs</u>	27,49	46,46
IV. Encours des achats et prêts :	Millions de DTS	% Quote-part
Accords au titre de la FEC	86,05	69,51

V. Accords financiers les plus récents :

<u>Type</u>	<u>Date de l'accord</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (Millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (Millions de DTS)</u>
FEC	7 avril 2017	6 avril 2020	111,42	15,92
FEC	14 juin 2010	3 juin 2014	74,28	74,28
FEC ¹	5 août 2005	30 juin 2009	24,77	24,77

¹ Anciennement FRPC.

VI. Obligations impayées et projections des paiements au FMI¹ : (Millions de DTS; sur la base de l'utilisation présente des ressources et des avoirs actuels en DTS) :

	<u>À échoir</u>				
	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>
Principal	2,17	14,95	14,82	13,79	11,67
Commissions/Intérêts	0,04	0,17	0,17	0,17	0,17
Total	2,21	15,12	14,99	13,97	11,84

¹ Lorsqu'un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaît dans cette section.

VII. Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

	Cadre
I. Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE	<u>renforcé</u>
Date d'arrivée au point de décision	Juillet 2000
Aide engagée	
par l'ensemble des créanciers (millions de dollars EU) ¹	265,00
Dont : assistance du FMI (millions de dollars EU)	24,30
(équivalent en millions de DTS)	18,40
Date du point d'achèvement	Mars 2003
II. Décaissement de l'aide du FMI (en millions de DTS)	
Aide décaissée au pays membre	18,40
Aide intérimaire	11,04
Solde point d'achèvement	7,36
Décaissement additionnel de revenus d'intérêts ²	1,66
Total décaissements	20,06

¹ L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, tandis que l'aide engagée dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. De ce fait, ces deux montants ne peuvent pas être additionnés.

² Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement ; il correspond aux intérêts courus sur le montant engagé au point de décision mais non décaissé pendant la période intérimaire.

VIII. Mise en œuvre de l'initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) :

I. Dette admissible à l'IADM (millions de DTS) ¹	36,06
Financement par le compte de fiducie de l'IADM	34,11
Reliquat des ressources de l'initiative PPTE	1,95
II. Allégement de dette par mécanisme (millions de DTS)	

Dette admissible

<u>Date de</u>	<u>CRG</u>	<u>FRPC</u>	<u>Total</u>
<u>décaissement</u>			
Janvier 2006	Sans objet	36,06	36,06

¹ L'IADM fournit aux pays membres admis à en bénéficier un allégement intégral de leur dette. L'aide sous forme de dons provenant du compte de fiducie de l'IADM et les ressources de l'initiative PPTE assurent un allégement portant sur le stock intégral de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible à la date où le membre est admis à en bénéficier.

IX. Assistance et riposte aux catastrophes (ARC) : sans objet.

Au 4 février 2015, le fonds fiduciaire pour l'allégement de la dette après une catastrophe a été transformé en fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC).

Point de décision - point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l'initiative PPTTE et décident du montant de l'aide à engager.

Aide intérimaire - montant décaissé à un pays entre le point de décision et le point d'achèvement, à concurrence de 20 % par an et de 60 % au total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement - point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un complément au titre des revenus d'intérêts, tel que défini à la note 2 ci-dessus. La date du point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire point d'achèvement flottant).

X. Régime de change :

Le Bénin est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). La monnaie commune de l'UEMOA, le franc CFA, est rattaché à l'euro au taux de 655,957 francs CFA pour 1 euro, conformément au taux officiel de conversion franc français/euro et au taux fixe antérieur de 100 francs CFA pour 1 franc français. Les régimes de change de droit et de fait sont des régimes conventionnels de parité fixe. Le 1^{er} juin 1996, le Bénin et les autres membres de l'UEMOA ont accepté les obligations de l'article VIII, sections 2, 3 et 4, des Statuts du FMI. Le régime de change du Bénin n'impose pas de restrictions aux paiements ou transferts afférents aux transactions internationales courantes. Le Bénin ne se livre à aucune pratique de taux de change multiples.

XI. Consultations au titre de l'article IV :

Les dernières consultations au titre de l'article IV se sont achevées le 11 décembre 2015 sur la base de discussions entre les services du FMI et les autorités à Cotonou entre le 31 août et le 14 septembre 2015 (ISCR/16/6).

XII. Évaluation RONC :

Une mission du Département des finances publiques (FAD) a réalisé le module des finances publiques du Rapport sur l'observation des normes et codes (RONC) en mai 2001. La mission a recommandé l'adoption d'un plan d'action triennal comportant des mesures visant à améliorer la gestion des dépenses. La mission a en outre dressé une liste des mesures à prendre rapidement pour veiller à ce que les autorités puissent assurer le suivi de l'exécution du budget. Le module sur la transparence des finances publiques du RONC pour le Bénin a été soumis au Conseil d'administration le 6 juin 2002 (Rapport pays n° 02/217). En 2009, la Banque mondiale a établi le module de comptabilité et d'audit du RONC, sur lequel un rapport a été publié le 18 avril 2009.

XIII. Assistance technique au cours des cinq dernières années :**A. Siège**

Département	Type d'assistance	Date prestation	Objet
FAD	Assistance technique	Avril 2013	Évaluer les progrès accomplis dans la modernisation de l'administration des douanes, examiner un nouveau concept de réforme douanière et prodiguer des conseils sur la gestion d'un vaste programme de réformes.
FAD	Assistance technique	Mars 2014	Établir un diagnostic de l'administration des recettes.
FAD	Assistance technique	Avril 2014	Établir un diagnostic de la chaîne des dépenses en mettant l'accent sur les dépenses d'équipement.
FAD	Assistance technique	Septembre 2014	Procéder au suivi des recommandations antérieures et examiner le régime de taxation de l'industrie minière.
FAD	Assistance technique	Juin 2015	Prodiguer des conseils aux autorités sur une stratégie de réforme en ce qui concerne la surveillance des entités et entreprises publiques.
FAD	Assistance technique	Septembre 2016	Vérification des comptes des grandes entreprises.
FAD	Assistance technique	Janvier 2017	Administration des douanes.
FAD	Assistance technique	Septembre 2017	Examen des dépenses fiscales.
FAD	Assistance technique	Octobre 2017	Évaluation de la gestion des investissements publics.
FAD	Assistance technique	Septembre 2017	Amélioration du civisme fiscal.
STA	Assistance technique	Octobre 2016	Statistiques de la comptabilité nationale.
STA	Assistance technique	Décembre 2016	Système général de diffusion des données renforcé.

Département	Type d'assistance	Date prestation	Objet
STA	Assistance technique	Juillet 2017	Statistiques du secteur extérieur.

B. AFRITAC Ouest

Département	Type d'assistance	Date prestation	Objet
FAD	Assistance technique	2013	Administration des douanes (3)
FAD	Assistance technique	2014	Administration fiscale (2)
FAD	Assistance technique	2014	Gestion des finances publiques (5)
FAD	Assistance technique	2014	Administration des douanes (3)
FAD	Assistance technique	2015	Administration des douanes (3)
FAD	Assistance technique	2015	Administration fiscale (2)
FAD	Assistance technique	2015	Gestion des finances publiques (3)
STA	Assistance technique	2016	Statistiques de finances publiques
STA	Assistance technique	2016	Statistiques du secteur réel (2)
STA	Assistance technique	2017	Statistiques du secteur réel (2)
STA	Assistance technique	2017	Statistiques de finances publiques
STA	Assistance technique	2017	Statistiques du secteur réel
STA	Assistance technique	2017	Statistiques de finances publiques
STA	Assistance technique	2015	Statistiques du secteur réel

XIV. Représentant résident :

M. Karim Barhoumi a pris ses fonctions de représentant résident à Cotonou en 2016.

PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT BANQUE MONDIALE-FMI, 2017-18

Titre	Produits	Date de la mission	Date provisoire de prestation
A. Échange d'informations sur les programmes de travail pertinents			
Programme de travail de la Banque durant les 12 mois à venir	1. Soutien budgétaire	Février 2017	Octobre 2018
	2. Assistance technique GFP/PPP/gouvernance	Décembre 2017	Mars 2018
	3. Étude fiscale (portant sur le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire et le Togo)	Missions en cours	Juin 2018
Programme de travail du FMI durant les 12 mois à venir	1. Visite des services du FMI	Décembre 2017	
	2. Deuxième revue du programme appuyé par la FEC	Mars 2018	
B. Demandes de contributions au programme de travail			
Demande du FMI à la Banque mondiale	Prodiguer des conseils aux autorités quant aux meilleures pratiques en matière de partenariats public-privé.		En cours
Demande de la Banque au FMI	Mises au courant régulières sur les résultats macroéconomiques et lettres d'évaluation des opérations CARP.		En cours
C. Accord sur les produits et missions conjoints			
Produits conjoints pour les 12 prochains mois			

QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

Octobre 2017

I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance

Généralités : Les données communiquées comportent des déficiences mais peuvent dans l'ensemble être utilisées à des fins de surveillance. Des faiblesses existent en raison d'un manque de capacités dans les statistiques de comptabilité nationale et de finances publiques, dans les statistiques monétaires, dans les indicateurs prudentiels du secteur financier et dans les statistiques de la balance des paiements. Les autorités remédient aux insuffisances des données à travers l'assistance technique du FMI.

Comptes nationaux : L'insuffisance des ressources et des données nuit à l'exactitude et à la fiabilité des comptes nationaux. Des efforts sont actuellement déployés pour y remédier. Le Bénin a participé à l'harmonisation des méthodologies statistiques des pays de l'UEMOA et au projet SGDD visant à assurer l'application du SCN 1993 par les pays de l'AFRITAC Ouest, et a maintenant l'intention d'adopter le SCN 2008 (d'ici à 2018). Les missions de l'AFRITAC Ouest en 2011-15 ont cherché à accélérer le processus et à faciliter l'établissement des comptes révisés et ont contribué au rebasage des comptes nationaux de 1985 à 2007.

Statistiques des prix : Les données sur les prix à la consommation, mesurées à l'aide de l'indice harmonisé des prix à la consommation de l'UEMOA, sont suffisamment adéquates pour la surveillance. La méthodologie servant à établir l'indice harmonisé des prix à la consommation de l'UEMOA a été révisée pour l'aligner sur celle des autres pays de l'UEMOA avec le concours d'AFRISTAT. L'indice actuel porte uniquement sur la capitale mais le Bénin participe à un projet régional visant à élargir la couverture de l'IPC à l'ensemble du pays.

Statistiques de finances publiques : La qualité des données sur les finances publiques est globalement adéquate au regard de la surveillance mais il existe des carences en ce qui a trait à la couverture, la périodicité, la ponctualité et l'accès. Les autorités n'ont pas communiqué de données relatives aux statistiques de finances publiques aux fins d'une publication dans le *Government Finance Statistics Yearbook* depuis l'année de référence (2013) et ne communiquent pas de données trimestrielles en vue d'une publication dans les Statistiques financières internationales. Le Bénin s'efforce de mettre en œuvre la nouvelle directive relative au Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) sur la base du Manuel de statistiques de finances publiques 2001 (Manuel SFP 2001). À l'heure actuelle, ce TOFE est établi à titre d'essai, parallèlement au TOFE qui repose sur le Manuel SFP 1986. La mise en œuvre du nouveau TOFE est en cours. À cette fin, trois tableaux sont préparés : i) TOFE reposant sur le Manuel SFP 2001, ii) situation des flux de trésorerie et iii) situation de la dette publique (valeur faciale). Les autorités s'emploient aussi à établir le TOFE en utilisant la balance de vérification comme données sources. Les autorités doivent encore étendre la couverture du TOFE à tous les sous-secteurs des administrations publiques.

Statistiques monétaires et financières : Les statistiques monétaires et financières, établies et diffusées par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), sont globalement adéquates. En août 2016, la BCEAO a achevé la migration des statistiques monétaires et financières de la Guinée Bissau vers les formulaires standards de déclaration des données pour la banque centrale et les autres institutions de dépôts.

Surveillance du secteur financier : La BCEAO a soumis au Département des statistiques pour examen des indicateurs de solidité financière (ISF) pour les établissements collectant des dépôts et une mission finalisera la communication de données relatives aux ISF en 2018.

Statistiques du secteur extérieur : Le Bénin communique ses statistiques de la balance des paiements et de la position extérieure globale (PEG) au Département des statistiques en utilisant la méthodologie de la 6^e édition du Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale (MBP6) depuis 2011. Les autorités ont soumis leurs données relatives à la balance des paiements et à la PEG pour 2013 aux fins de leur publication dans l'Annuaire 2015 de statistiques de balance des paiements (BOPSY).

Cependant, en dépit des améliorations apportées récemment pour ce qui est de l'application des directives du MBP6, les statistiques extérieures présentent encore des lacunes qui empêchent d'évaluer correctement et en temps opportun les transactions courantes ainsi que les mouvements de capitaux et les flux financiers. En novembre 2004, une mission d'assistance technique du Département des statistiques a noté que les ressources humaines affectées aux statistiques de la balance des paiements par l'agence nationale de la BCEAO étaient insuffisantes et a mis en évidence une série de problèmes méthodologiques, dont l'utilisation d'hypothèses et de bases de référence non testées, la couverture limitée des investissements directs et des insuffisances dans le calcul des avoirs extérieurs nets et de la position extérieure globale. Les statistiques de la balance des paiements sont en outre diffusées avec un décalage de près d'un an et celles de la position extérieure globale avec un décalage de 18 mois. Des progrès ont été réalisés dans le rapprochement des données sur le commerce régional et de celles des partenaires régionaux. L'établissement des statistiques du commerce extérieur a été amélioré grâce à l'installation du système informatique douanier SYDONIA ++ à tous les principaux postes douaniers frontaliers, au port, à l'aéroport et dans certains bureaux régionaux, qui a encore été amélioré avec la mise en œuvre de SYDONIA World. La mise en œuvre effective de SYDONIA World renforcerait encore les statistiques du commerce extérieur. Cependant, l'amélioration globale dépend dans une large mesure de la sincérité des données que les déclarants fournissent et de l'intégrité des agents de la douane en ce qui concerne l'enregistrement d'informations correctes. Des progrès s'imposent en outre dans l'amélioration des contacts avec les organismes déclarants et dans le renforcement de la gestion des ressources humaines et techniques. Les données relatives au compte d'opérations financières peuvent être améliorées via un élargissement de la couverture des avoirs extérieurs du secteur privé non bancaire, une multiplication des enquêtes sur les avoirs extérieurs des résidents et le recours à d'autres sources de données, telles que les statistiques de la Banque des règlements internationaux (BRI). La BCEAO a mis à jour l'établissement des données des banques commerciales sur les paiements faisant intervenir des non-résidents ; cependant, ces données ne servent pas à produire les statistiques annuelles de la balance des paiements.

Les données relatives à la dette extérieure sont globalement adéquates aux fins de la surveillance mais elles ne sont exhaustives que pour la dette publique de l'administration centrale. Les données sont recueillies par la Caisse autonome d'amortissement (CAA), qui est chargée de signer des accords internationaux de prêt et d'honorer les obligations de l'État au titre de la dette extérieure. La base de données de la CAA est relativement exhaustive et actualisée. Elle contient des données de stocks exactes mais ne produit pas de projections des flux du service de la dette par prêt. Les créanciers ne communiquent pas d'états à intervalle régulier.

II. Normes et qualité des données	
Le pays participe au SGDD renforcé. Cependant, ses métadonnées, à l'exception des métadonnées du secteur réel et sociodémographiques, n'ont pour la plupart pas été mises à jour depuis octobre 2002.	Aucun RONC n'est disponible.

Bénin : Tableau des indicateurs courants nécessaires à l'exercice de la surveillance

	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données ⁷	Fréquence de communication des données ⁷	Périodicité de publication ⁷
Taux de change	08/2017	09/2017	M	M	M
Avoirs et passifs de réserve internationaux des autorités monétaires ¹	07/2017	10/2017	M	M	M
Monnaie centrale/base monétaire	09/2017	10/2017	M	M	M
Monnaie au sens large	08/2017	09/2017	M	M	M
Bilan de la banque centrale	08/2017	09/2017	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	07/2017	09/2017	M	M	M
Taux d'intérêt ²	07/2017	09/2017	M	M	M
Indice des prix à la consommation	08/2017	09/2017	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administrations publiques ⁴	ND	ND	ND	ND	Non publié
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administration centrale	06/2017	08/2017	M	M	ND
Encours de la dette contractée et garantie par l'administration centrale ⁵	06/2017	08/2017	T	T	ND
Solde des transactions extérieures courantes	2015	08/2017	A	A	A
Exportations et importations de biens et de services	2016	08/2017	A	A	A
PIB/PNB	2017	08/2017	A	A	A
Dette extérieure brute	ND	ND	A	I	ND
Position extérieure globale ⁶	2015	07/2017	A	A	A

¹Les avoirs de réserve donnés en nantissement ou grevés de quelque autre manière doivent être indiqués séparément. De plus, les données doivent comprendre les engagements à court terme liés à une devise mais réglés par d'autres moyens ainsi que les valeurs notionnelles des dérivés financiers à payer et à recevoir en devises, y compris ceux liés à une devise mais réglés par d'autres moyens.

² Déterminés par le marché et officiels, y compris taux d'escompte, taux du marché monétaire, taux des bons du Trésor à court et long terme.

³ Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

⁴ Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

⁵ Y compris la composition par monnaie et par échéance.

⁶ Y compris les positions des actifs et passifs financiers extérieurs bruts à l'égard des non-résidents.

⁷ Quotidien (Q); hebdomadaire (H); mensuel (M); trimestriel (T); annuel (A); irrégulier (I) et non disponible (ND).

**Déclaration sur le Bénin par M. Sembene, Administrateur du FMI pour le
Benin, Mr. Alle et Mme BoukpeSSI, Conseillers de l'Administrateur
le 1^{er} décembre 2017**

1. Les autorités béninoises apprécient leurs entretiens productifs avec les services du FMI dans le contexte des consultations de 2017 au titre de l'article IV et de la première revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). Elles sont d'accord dans l'ensemble avec l'évaluation réalisée par les services du FMI et accueillent favorablement leurs recommandations.

2. Cela fait quelques années que le Bénin connaît en moyenne une croissance économique vigoureuse par rapport à de nombreux pays comparables d'Afrique subsaharienne. Cependant, la pauvreté reste élevée sur fond de l'amélioration des résultats économiques. Dans le cadre du Programme d'actions du gouvernement pour 2016-21, les autorités ont lancé une initiative visant à promouvoir une transformation structurelle, une bonne gouvernance et la primauté de la loi, et à réduire sensiblement la pauvreté. Pour soutenir les efforts du gouvernement, le programme appuyé par la FEC met en place un cadre de référence solide destiné à protéger la stabilité macroéconomique et à faire progresser les réformes structurelles.

Résultats du programme et perspectives

3. Les résultats obtenus dans le cadre du programme FEC ont été solides : tous les critères de résultats quantitatifs et tous les objectifs indicatifs à fin juin 2017 ont été respectés. Les grands efforts de réforme déployés par les autorités ont mobilisé des recettes supérieures aux attentes dans le cadre du programme : le total des recettes a dépassé le plancher fixé à 386,1 milliards de francs CFA pour atteindre 443,9 milliards. Pour l'exercice 2017, on s'attend à ce que les recettes totales dépassent nettement les prévisions du programme. Par conséquent, le déficit budgétaire global devrait se situer aux environs de 6,1 % du PIB en 2017, soit presque 2 points de pourcentage du PIB de moins que prévu initialement au programme. À la suite de ces résultats supérieurs aux attentes, les autorités béninoises demandent une modification des critères de réalisation quantitatifs suivants : (i) le plancher des recettes totales; (ii) le plafond du financement intérieur net; (iii) le plancher du solde primaire de base. Du point de vue structurel, tous les repères pour fin juin 2017 ont également été respectés, ce qui a permis de faire de grands progrès dans la gestion des finances et des investissements publics.

4. Les autorités restent optimistes en ce qui concerne l'avenir économique du pays. La croissance réelle du PIB devrait se situer à 6 % en 2018 et se maintenir à un niveau élevé à moyen terme, grâce au dynamisme continu de la production agricole, à des investissements publics et privés soutenus et à une reprise dans le secteur tertiaire. Les efforts de rééquilibrage budgétaire des autorités devraient contribuer à réduire le déficit à 1,8 % du PIB d'ici à 2019, pourcentage inférieur au critère de convergence de l'UEMOA fixé à 3 %. Le taux d'inflation moyen devrait rester inférieur à 3 % et la position extérieure devrait s'améliorer, pour dégager un solde global excédentaire à partir de cette année. Malgré ces projections largement positives, les autorités restent conscientes des risques mentionnés dans le rapport des services du FMI, notamment les difficultés que présentent l'obtention d'un soutien pour les programmes de réforme, les risques budgétaires imprévus et un environnement externe défavorable. Elles ont réitéré leur ferme intention de mettre en œuvre le Programme d'actions du gouvernement, dans le but de renforcer la résilience de l'économie et de consolider les gains macroéconomiques.

Politique économique pour le reste de 2017 et au-delà

5. À l'avenir, les autorités béninoises restent bien décidées à prendre les mesures nécessaires à la promotion d'une croissance forte et inclusive, tout en préservant la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette. À moyen terme, leur politique économique sera axée sur une mobilisation accrue des recettes intérieures, une amélioration de la gestion des dépenses publiques et des finances, la protection de la viabilité de la dette et l'amélioration du climat des affaires.

Renforcer la mobilisation des recettes et la gestion des dépenses publiques et des finances

6. Afin de bénéficier d'une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour financer le Programme d'actions du gouvernement, les autorités s'efforceront d'améliorer encore la mobilisation des recettes et la gestion des investissements publics. L'adoption, en février 2017, du Plan d'organisation stratégique de l'administration fiscale (POSAF) a jeté les bases d'une meilleure coopération entre les administrations fiscale et douanière. Par la suite, le gouvernement prendra des mesures destinées à consolider cette coopération, élargissant ainsi l'assiette de l'impôt.

7. Les réformes continues des politiques fiscales seront renforcées par de nouvelles mesures touchant les recettes dans la loi du budget pour l'exercice 2018, notamment un renforcement des contrôles budgétaires, l'imposition de pénalités en cas de retard de paiement des impôts, l'annulation de certaines exemptions à la TVA et le non-renouvellement attendu des exemptions fiscales pour les licences de GSM octroyées aux sociétés de télécommunication. Les autorités estiment que ces mesures, de concert avec les réformes des administrations fiscale et douanière, devraient augmenter les recettes de 1,5 % du PIB, par comparaison au programme initial pour l'exercice 2018. Elles ont l'intention d'examiner les dépenses fiscales en détail, dans le but de les rationaliser. Cela permettra de repérer et d'éliminer les dépenses qui ne sont plus justifiées d'un point de vue économique et social, ou qui sont sans fondement légal.

8. Les autorités attachent une grande importance à l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques, tel que l'illustrent les mesures récentes destinées à améliorer le système de gouvernance global et la gestion des finances publiques. L'examen des dépenses publiques, réalisé avec l'aide de la Banque mondiale, témoigne également de l'engagement des autorités à améliorer la qualité des dépenses publiques. Les autorités ont l'intention de perfectionner la gestion des investissements publics en appliquant judicieusement les recommandations formulées dans l'assistance technique du FMI relative à l'évaluation de la gestion des investissements publics. En particulier, elles désirent améliorer la coordination entre la planification des investissements et la préparation des budgets, améliorer les méthodes d'achat public et la sélection des projets d'infrastructure, et accroître les capacités humaines et le cadre institutionnel.

9. Les autorités béninoises s'engagent également à mobiliser des financements privés tout en surveillant les risques budgétaires, afin d'assurer la viabilité du budget. Le secteur privé est appelé à jouer un rôle important dans le financement du Programme d'actions du gouvernement. Les autorités ont préparé le terrain pour faciliter l'accès aux partenariats publics-privés. Le cadre juridique de ces partenariats, défini en octobre 2016, a été perfectionné en juin 2017. Deux unités ont été créées dans le but de fournir un soutien technique aux projets de partenariat public-privé et d'évaluer les risques budgétaires correspondants.

Préserver la viabilité de la dette

10. Les autorités prennent bonne note de l'évaluation effectuée par les services du FMI indiquant que l'analyse de viabilité de la dette, actualisée en septembre 2017, confirme un risque modéré de surendettement pour le Bénin, en dépit de l'augmentation de la dette intérieure au cours des années précédentes. Elles collaboreront avec leurs partenaires au développement pour obtenir en temps utile un décaissement de l'aide budgétaire, afin de réduire le recours au financement intérieur et régional, limitant ainsi les pressions sur la dette intérieure.

11. Les autorités ont réitéré leur ferme intention de faire preuve de prudence dans leur stratégie d'emprunt. Cette stratégie consistera en partie à préférer des obligations à plus longue échéance lorsqu'elles feront appel au marché financier régional. En se fondant sur les progrès notables du renforcement de la gestion de la dette par le Trésor et l'agence de gestion de la dette, les autorités se concentreront sur le renforcement de la stratégie d'endettement à moyen terme, notamment en stipulant un plafond de dette publique conforme à la loi cadre du budget. Enfin, les engagements conditionnels associés aux entreprises publiques et aux partenariats publics-privés seront pleinement évalués et intégrés à la stratégie d'endettement à moyen terme, pour assurer une surveillance complète.

Promouvoir la transformation de l'économie

12. La promotion de la transformation de l'économie dans le but de soutenir une croissance à long terme est l'une des principales priorités du Programme d'actions du gouvernement. Les autorités ont découvert que la valeur ajoutée par les secteurs de

l'agriculture et du tourisme constituait un moteur de croissance future. À cet égard, la convergence des opinions entre les autorités et les services du FMI est appréciée, comme les participants l'ont remarqué lors de la présentation par les services du FMI du document pertinent de la série des Questions générales à Cotonou. Pour faire progresser ce programme de transformation, les autorités ont mis au point des politiques particulières dans les secteurs visés, ainsi que des politiques intersectorielles destinées à donner un coup de pouce à l'économie.

13. Dans le secteur agricole, sept pôles régionaux de développement agricole ont été créés, et les autorités visent à promouvoir des récoltes à forte valeur ajoutée et à renforcer le secteur de la transformation alimentaire par des innovations technologiques. Dans le secteur du tourisme, des projets d'investissement ont été planifiés en fonction des attraits touristiques particuliers du pays, notamment l'art vaudou et la ville historique d'Ouidah, considérée comme la future destination de premier choix pour le tourisme commémoratif en Afrique. Le climat des affaires, le secteur financier et le secteur du capital humain constituent les principaux éléments des politiques intersectorielles.

14. Les autorités comprennent qu'il est important de créer un climat dynamique pour les affaires, étant donné le rôle que le secteur privé est appelé à jouer dans la transformation de l'économie. Elles ont lancé diverses réformes dans ce sens, et les progrès réalisés jusqu'à présent comprennent un traitement rapide des formalités de fondation d'une entreprise et un meilleur accès au crédit. Parmi les efforts en cours, il convient de mentionner une réforme accélérée des institutions d'audit, un système d'achats plus concurrentiel, un accès plus facile à l'électricité et la lutte contre la corruption. À cet égard, les autorités considèrent qu'il est particulièrement important de renforcer la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Un nouveau projet de loi sur la lutte contre le terrorisme a été déposé plus tôt ce mois-ci à l'Assemblée nationale. Ces initiatives seront poursuivies, en plus des mesures en cours prises par l'Autorité nationale de lutte contre la corruption pour renforcer le cadre juridique régissant la déclaration des actifs.

15. Les autorités promettent de faire des progrès notables et rapides dans ces domaines afin de promouvoir le développement du secteur privé, comme le Programme d'actions du gouvernement le prévoit. En outre, la réforme du système judiciaire, accompagnée de l'établissement de deux tribunaux commerciaux en 2017, contribuera à améliorer encore la gouvernance et la transparence de l'économie; à cela s'ajoute le renforcement des capacités de réglementation commerciale, de la fonction d'audit et du système d'achats. Les autorités apprécient la participation du Bénin à l'initiative du Pacte avec l'Afrique du G20, qui devrait contribuer à l'accélération de ces réformes, stimuler les investissements privés et améliorer la compétitivité générale de l'économie.

16. Les autorités prennent également des mesures pour entreprendre rapidement des réformes structurelles dans le secteur financier, afin de le rendre plus inclusif et sophistiqué. Ces mesures comprennent la mise en place du cadre juridique nécessaire pour amorcer les activités de la Centrale des risques et la généralisation de l'enregistrement électronique des titres fonciers dans tout le pays. Elles reconnaissent que la stabilité et la solidité du secteur financier – et notamment du secteur de la microfinance – sont indispensables pour promouvoir l'inclusion financière et communiquer efficacement avec les investisseurs locaux et étrangers. Dans ce but, elles collaborent avec la banque centrale régionale afin de

renforcer l'application de la réglementation, notamment en harmonisant le cadre régional de résolution des défaillances bancaires, en renforçant l'organisme de surveillance et en régularisant les établissements non autorisés dans le secteur de la microfinance. Il convient également de noter que la banque centrale régionale est en train de mettre en place une méthode de surveillance basée sur l'évaluation des risques.

Autres réformes structurelles

17. Les autorités reconnaissent qu'il est important de réduire les inégalités et la pauvreté en rendant la croissance plus inclusive. À cet égard, elles continueront à investir dans la santé, l'éducation et les secteurs contribuant au recul de la pauvreté, conformément aux priorités du Programme d'actions du gouvernement. Elles sont en train de perfectionner la protection sociale du pays et de faciliter l'accès aux services publics de base pour les couches les plus pauvres de la population. Dans ce but, les recommandations formulées par les services du FMI dans le document de la série des Questions générales contiennent des indications utiles.

18. Pour prendre de meilleures décisions et combler les lacunes dans les données, les autorités continueront à améliorer les délais de publication, la qualité et la cohérence des comptes nationaux. Elles sont en train de changer l'année de base des comptes nationaux et de mettre en œuvre le Système de comptabilité nationale de 2008. Dans ce but, elles apprécient le soutien technique fourni par les services du FMI et d'autres partenaires.

Conclusion

19. Le Bénin continue sans relâche à mettre en œuvre son programme économique et financier, avec des résultats encourageants. La croissance a repris et la stabilité macroéconomique a été renforcée. Les autorités béninoises s'engagent à redoubler d'effort pour relever les défis auxquels l'économie reste encore confrontée. Elles sont convaincues que le Programme d'actions du gouvernement met judicieusement l'accent sur la nécessité de transformer l'économie, d'améliorer la gouvernance et de progresser dans la lutte contre la pauvreté. Le programme appuyé par la facilité élargie de crédit met en place un cadre supplémentaire qui facilite la mise en œuvre des politiques nécessaires à la réalisation des objectifs de développement du gouvernement.

20. Étant donné les bons résultats obtenus dans le cadre du programme et la ferme intention des autorités de poursuivre leurs efforts de réforme, nous serions reconnaissants aux administrateurs de souscrire à l'achèvement de la première revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et à la demande de modification de critères de réalisation.